

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Commissions géographiques Réunions d'avril et mai 2006

Point n° 1 de l'ordre du jour

LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Le bilan de la consultation du public sur les enjeux pour l'eau

Prévue par l'article 14 de la directive cadre sur l'eau, la consultation du public sur les enjeux importants et le programme de travail pour la révision du Sdage Loire-Bretagne s'est déroulée du 2 mai au 2 novembre 2005.

Elle s'est appuyée sur le dispositif défini par le décret du 16 mai 2005 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui prévoyait la mise à disposition du public des documents dans les préfectures et sur le site internet de l'agence de l'eau.

Elle a fait l'objet d'un accompagnement particulièrement important, avec la diffusion d'un courrier et l'envoi du matériel de consultation dans toutes les mairies du bassin d'une part, la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs d'autre part, et, au plan national, une campagne de communication sur le thème « ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller ».

Au total près de 400 acteurs se sont mobilisés en Loire-Bretagne pour informer le public de cette consultation et l'inciter à y participer. Près de 500 manifestations ont été organisées autour des enjeux de l'eau et 21 000 personnes ont répondu à cette première consultation.

Les avis et contributions recueillis nourrissent désormais la réflexion des différentes commissions et groupes de travail qui élaborent l'avant-projet de Sdage et de programme de mesures, mais aussi le 9^{ème} programme.

Enfin, l'ensemble des résultats et contributions sont mis à la disposition du public sur le site internet www.eau-loire-bretagne.fr.

Le présent bilan comprend :

- un document de synthèse en 4 pages qui permet d'assurer une large diffusion des résultats
- les résultats complets de la consultation issus du traitement des questionnaires réalisés par l'Institut BVA ;
- la synthèse des débats publics organisés par le comité de bassin en septembre et octobre 2005 dans le cadre des commissions géographiques

et, pour chaque commission géographique :

- les résultats de la consultation dans le sous-bassin concerné (rapport BVA)
- le compte rendu détaillé du débat public organisé à l'automne 2005.

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ENJEUX POUR L'EAU EN LOIRE-BRETAGNE

2 mai - 2 novembre 2005

BILAN - janvier 2006

21 000 personnes ont répondu à la première consultation organisée du 2 mai au 2 novembre 2005 par le comité de bassin Loire-Bretagne sur les enjeux pour l'eau.

C'est le fruit d'une mobilisation importante des collectivités, des associations, des acteurs de l'eau.

Les résultats de la consultation témoignent de façon générale de l'adhésion du public aux enjeux pour l'eau identifiés par le comité de bassin. Ils témoignent aussi de sa volonté de prendre part au débat. Ainsi un tiers des répondants émettent des observations sur les enjeux proposés et près des deux tiers souhaitent s'impliquer concrètement dans la gestion de l'eau.

Si la consultation ne fait pas vraiment apparaître de thème nouveau que le comité de bassin aurait oublié, les citoyens du bassin expriment cependant leur attente d'une action rapide, globale et efficace dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Et les suites ?

La consultation avait pour but de vérifier si les enjeux identifiés pour l'eau sont bien partagés, si des enjeux n'ont pas été oubliés, et si le programme de travail associe correctement les acteurs de l'eau et le public.

Ni enquête d'opinion, ni référendum, la consultation va donc permettre d'éclairer, de faire évoluer ou de conforter les orientations de travail arrêtées par le comité de bassin.

D'ores et déjà, les retours de la consultation sont versés au débat des groupes de travail qui structurent la réflexion sur le futur Sdage (voir page 4).

Ces résultats seront soumis au **comité de bassin** lors de sa prochaine séance qui se tiendra le **14 avril** en présence de Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable.

Un **colloque national** de restitution organisé le **12 mai** à Paris permettra de consolider le bilan au plan national, de partager les expériences d'animation de la concertation entre les bassins et de communiquer ces expériences à nos voisins européens.

Entre temps, **une journée d'échanges** réunira le **7 février** les partenaires de la consultation dans le bassin Loire-Bretagne afin de tirer les enseignements pour la prochaine consultation.

Les résultats de la consultation et la façon dont le comité de bassin les aura pris en compte seront restitués aux acteurs qui se sont mobilisés et ils seront mis à disposition du public sur le **site internet** du bassin Loire-Bretagne.

Des étapes à ne pas manquer, car un deuxième **rendez-vous** avec le public est programmé pour la **fin 2007**, cette fois sur le projet de Sdage et les programmes de mesures.

Prochainement tous les résultats sur :
www.eau-loire-bretagne.fr

→ Page 2 -3 : les résultats de la consultation
→ Page 4 : le cadre de la consultation



Les résultats de la consultation

↳ Qui a répondu au questionnaire ?

- 21 000 personnes, soit 0,17 % de la population du bassin Loire-Bretagne, et 0,5 % des foyers. Il faut donc rester modeste.
- Compte tenu du mode d'information et de consultation, ont répondu des personnes intéressées par les questions de l'eau. Pour autant, l'échantillon va bien au-delà des « acteurs initiés » du débat sur l'eau.
- 16 500 personnes ont retourné un questionnaire papier et 4 400 ont répondu sur internet. Le comité de bassin a en outre reçu 70 contributions libres, individuelles ou collectives.
- Les réponses émanent des 35 départements concernés par le bassin Loire-Bretagne. Ramenée au nombre d'habitants, la réponse a été plus particulièrement importante dans les départements du Loir-et-Cher, de la Vienne et du Loiret, du Cher, du Finistère et des Deux-Sèvres, de la Haute-Loire et des Côtes-d'Armor - là où l'on a constaté la mobilisation de collectivités et/ou d'associations.
- Par grand secteur géographique, la réponse a été la plus forte dans les bassins de Vienne-Creuse, en Loire moyenne, et dans les bassins de la Vilaine et des côtiers bretons.
- C'est surtout la population des adultes de 25 à 59 ans qui a répondu : elle constitue 59 % de notre échantillon (et 58 % de la population française des 15 ans et plus). Les plus de 60 ans ont plutôt moins répondu (20 %, alors qu'ils constituent 27 % de la population française des plus de 15 ans).
- Les ouvriers et employés sont sous-représentés dans notre échantillon (14 %, contre 30 % de la population française des plus de 15 ans) ; les cadres, professions libérales et intermédiaires sont eux légèrement sur-représentés, ainsi que les agriculteurs (4 % de notre échantillon et 1,4 % de la population française des plus de 15 ans). Les retraités ne sont que 21 % (30 % dans la population française des plus de 15 ans).

↳ Enjeux pour la reconquête de la qualité de l'eau et la protection de la santé : 95 % d'adhésion

- réduire les pollutions liées aux activités humaines,
- réduire les pollutions d'origine agricole,
- réduire les pollutions issues des activités industrielles et artisanales,
- supprimer ou réduire fortement les rejets de produits dangereux,
- protéger les ressources pour l'eau potable et lutter contre les pollutions micro-biologiques et le développement d'algues toxiques,
- mieux gérer les prélèvements,
- permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel

→ Les 5 premiers enjeux sont très importants pour 85 % des répondants.

→ L'adhésion est plus nuancée pour la gestion des prélèvements (très importante pour 68 % des répondants).

→ « Permettre aux cours d'eau de retrouver un régime naturel », recueille une moindre adhésion avec 48 % de très important et surtout 16 % de pas important.

↳ Enjeux de préservation du patrimoine naturel : 90 % d'adhésion moyenne, avec des nuances

- préserver la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins...
- affirmer le rôle essentiel des zones humides...
- garantir la richesse, l'intégrité et l'attractivité du littoral...
- favoriser la remontée des poissons migrateurs, symboles de la santé de nos cours d'eau

→ La proportion de répondants pour qui ces enjeux sont très importants varie de 68 % pour les amonts de bassins versants, à 51 % pour les poissons migrateurs.

→ Pour 10 % des répondants, la remontée des poissons migrateurs n'est pas un enjeu important.

→ Près de 8 % perçoivent la protection du littoral comme peu ou pas du tout importante.

↓ Enjeux liés aux crues et inondations : de 80 à 94 % d'adhésion moyenne, avec de fortes nuances

- réglementer les constructions dans les zones inondables
 - adapter les routes et les réseaux au risque d'inondation
 - développer les dispositifs de prévision et l'information des habitants en zones inondables
 - protéger les lieux habités quand c'est possible techniquement et raisonnable financièrement
- « Adapter les routes et les réseaux... » recueille 49 % de *très important*, mais près de 10 % de pas important.
- La protection des lieux habités ne recueille plus que 41 % de *très important*, ce qui est le score le plus faible, et surtout 15 % de *peu ou pas du tout important*.

↓ Enjeux liés à la gestion collective de l'eau : plus de 90 % d'adhésion

- Mieux appliquer le principe « pollueur-payeur »
 - Assurer la connaissance et la transparence des coûts pour savoir qui paie quoi,
 - Sensibiliser chacun à la solidarité amont-aval pour mieux concilier les différents usages
- Les répondants donnent leur hiérarchie des outils de gestion collective de l'eau :
- 1 - l'application du principe pollueur-payeur avec 75 % de *très important*,
 - 2 - la sensibilisation avec 63 % de *très important*,
 - 3 - la transparence des coûts avec 61 % de *très important*.

↓ Un programme de travail satisfaisant pour 78 %

- 86 % souhaitent être associés davantage à la définition de la politique de l'eau.
- Les vecteurs d'information jugés légitimes (ou efficaces) sont, dans l'ordre :
- les mairies - 75 %,
 - les associations de consommation ou d'environnement - 65 %,
 - le comité de bassin - 64 %,
 - la presse ou la radio locale - 60 %,
 - le conseil général ou régional - 59 %.
- suivis par la télévision (48 %), l'Etat (43 %) et l'Union européenne (32 %).
- Les répondants souhaitent d'abord participer à des actions concrètes pour l'environnement (pour 66 %) ou à des réunions publiques (59 %). La proposition de forums sur internet fait peu recette (32 %) ; elle est même écartée par 23 % des répondants.

↓ Les autres observations

- Un tiers des répondants a utilisé les questions ouvertes (« avez-vous une autre perception de ces enjeux ? » « y a-t-il des problèmes et enjeux importants à votre avis et qui se sont évoqués dans ce questionnaire ? »).
- Les observations portent majoritairement sur la gestion collective de l'eau et sur la reconquête de la qualité de l'eau.
- Sur la gestion collective de l'eau, 47 % des observations portent sur la cohérence des territoires et des politiques publiques ; 42 % portent sur la mise en place ou l'application des outils réglementaires et financiers (principe pollueur-payeur); 28 % sur l'information et la sensibilisation.
- Sur la reconquête de la qualité de l'eau, 40 % des observations concernent la maîtrise des prélèvements d'eau, 21 % la maîtrise des pollutions dues aux substances dangereuses et 17 % la réduction de la pollution par les pesticides.
- Les contributions adressées au comité de bassin confirment l'adhésion aux grands enjeux ainsi que la volonté de participer au débat sur l'eau. Elles proposent souvent des actions à mettre en place sans délais. Mais les personnes s'interrogent aussi sur le mode d'organisation de la consultation et sur le sens de la démarche participative. Elles souhaitent savoir comment les avis seront pris en compte, elles attendent qu'une suite soit donnée et expriment un besoin de retour d'information.

Le cadre de la consultation

Du 2 mai au 2 novembre 2005, le comité de bassin Loire-Bretagne a consulté le public sur les grands enjeux pour l'eau en Loire-Bretagne. Cette consultation a été organisée en application de la directive cadre sur l'eau qui demande aux Etats membres de parvenir à un bon état de toutes les eaux (de surface, souterraines et littorales) à l'horizon 2015.

Pour parvenir à ce bon état, les comités de bassin doivent réviser les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et établir des programmes de mesures, en associant le public à chaque étape de leur élaboration par des consultations formelles.

La consultation réalisée par les bassins français en 2005, coordonnés par le ministère de l'écologie et du développement durable, n'a pas encore démarré dans les autres Etats de l'Union européenne.

L'objet de la consultation

Cette première consultation du public portait sur les « questions importantes » ou « enjeux » auxquels il faudra répondre dans les 10 prochaines années pour atteindre le bon état des eaux et sur le programme de travail pour construire le Sdage.

Ces enjeux sont développés dans un document intitulé « Tous acteurs de l'eau », résumés dans un document de 4 pages « Eau : vers un bon état en 2015 » et reformulés sous forme d'un questionnaire de 4 pages, « A votre avis ? », destiné à faciliter l'expression des avis.

L'organisation de la consultation

Les documents de consultation ont été mis à la disposition du public dans les préfectures, les sous-préfectures et sur internet. Toutes les mairies (7500) du bassin les ont reçus et ont été invitées à les mettre à leur tour à disposition des habitants. Enfin les documents étaient disponibles auprès de très nombreuses associations, collectivités, chambres consulaires ...

Les dates et lieux de la consultation ont été communiqués par des annonces légales publiées dans six quotidiens nationaux et plus d'une trentaine de quotidiens régionaux du bassin aux mois d'avril et de septembre 2005.

Une campagne nationale de communication, « Ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller », s'est traduite notamment par le passage de 12 spots télé du 18 avril au 7 mai, puis du 8 au 18 juin, sur les chaînes TF1 et LCI.

Le traitement des questionnaires a été confié à l'institut BVA.

La mobilisation en quelques chiffres

- **380 acteurs** se sont mobilisés pour informer le public de cette consultation et l'inciter à y participer : organisation de débats, expositions, points de consultation, publication de dossiers, encartage du questionnaire dans des revues, relais internet.... Parmi eux, au premier chef les collectivités (178), suivies de près par les associations (150), puis les chambres consulaires (30).
- Près de **500 manifestations** ont été organisées autour des enjeux de l'eau ou ont servi de points d'appui à l'information sur la consultation.
- Le comité de bassin Loire-Bretagne a organisé 6 conférences de presse puis 6 débats publics, à Orléans, Clermont-Ferrand, Poitiers, Nantes, Le Mans et Rennes, qui ont réuni environ **700 participants**.
- La presse s'est fait l'écho de l'organisation de la consultation et de ces initiatives avec près de **600 articles** ou brèves.

Le bassin Loire-Bretagne

Un bassin est l'ensemble des terrains où l'eau circule pour rejoindre le cours d'eau...

Le bassin Loire-Bretagne correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine et des côtiers bretons, ainsi qu'aux bassins côtiers vendéens. Il couvre une surface de 155 000 km², soit 28 % du territoire national.

Le comité de bassin

est un lieu de débat et de concertation entre tous les acteurs concernés par la politique de l'eau. Il rassemble des élus locaux, des représentants de l'Etat, des usagers (industriels et agriculteurs) et du mouvement associatif (consommateurs, pêcheurs, protecteurs de la nature).

Le Sdage

Cadre de référence, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux fixe pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le premier Sdage du bassin Loire-Bretagne a été approuvé en 1996.

Comité de bassin Loire-Bretagne
Commission géographique « Vilaine et côtiers bretons »

Compte-rendu des débats

Conférence-débat du 21 octobre 2005
à Rennes



Janvier 2006

COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE
Commission géographique « Vilaine et côtiers bretons »

Conférence-débat du 21 octobre 2005
à Rennes

Compte-rendu des débats

Organisée par le comité de bassin Loire-Bretagne et sa commission géographique « Vilaine et côtiers bretons » dans le cadre de la consultation du public sur les enjeux pour l'eau, la conférence-débat s'est tenue le 21 octobre 2005, de 17h00 à 20h00, l'école supérieure de commerce de Rennes, sous la présidence de René REGNAULT.

130 personnes y ont participé (voir liste en annexe). 10 d'entre elles intervenaient au titre de participants à la table ronde, ou de témoin :

René REGNAULT, président de la Commission géographique « Vilaine et côtiers bretons »

Pierre BUIN, directeur technique de la Société vitrénienne d'abattage

Marie-Christine COUSTANS, présidente du SAGE de l'Odet

Ambroise GUELLEC, président du Comité de bassin Loire-Bretagne

Gilles HUET, délégué d'Eau et rivières de Bretagne

Bernadette MALGORN, préfète de la région Bretagne

Noël MATHIEU, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Gérard MEVEL, vice-président du Conseil régional de Bretagne

Jean SALMON, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Jean-Claude PIERRE, membre fondateur de l'association Nature et culture, intervenait comme témoin

Stéphane COURGEON, animait le débat.

Organisés selon les quatre groupes d'enjeux identifiés par le comité de bassin pour l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015, les débats étaient introduits par un clip vidéo :

- Enjeu **qualité de l'eau** : film des trophées de l'eau 2005 sur l'action de Vendée Eau
- Enjeu **protection d'un patrimoine remarquable** : film des trophées de l'eau 2005 sur les Marais de Lasné
- Enjeu **crues et inondations** : extrait d'un film de l'office environnemental de Krefeld, « chaque centimètre compte »
- Enjeu **bonne gestion collective de l'eau** : film des trophées de l'eau 2005 sur l'action du Sage Blavet.

Enfin un certain nombre de questions ou observations ont été transmises par les participants, mais pas nécessairement énoncées en cours de débat. Ces questions sont annexées à la fin de ce compte-rendu.

INTRODUCTION AU DEBAT

M. COURGEON explique que la conférence-débat s'inscrit dans le cadre d'une consultation nationale sur l'eau, en application d'une directive européenne. Les débats sont organisés par les comités de bassin, qui sont des « parlements de l'eau » rassemblant des représentants des collectivités territoriales, des industriels, des agriculteurs et des associations. Ces comités sont chargés de définir les orientations pour la gestion de l'eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Loire-Bretagne couvre un tiers du territoire français, soit 35 départements et 7 300 communes. Il est divisé en six commissions géographiques, dont la Commission « Vilaine et côtiers bretons ».

L'objectif de la conférence-débat est de permettre au public de s'exprimer sur les enjeux de l'eau et sur les priorités établies par le comité de bassin. Le public sera à nouveau consulté en 2007-2008 pour donner son point de vue sur les mesures et sur les actions possibles. Il s'agit de la dernière des six réunions publiques organisées par le comité de bassin Loire-Bretagne.

M. REGNAULT explique que le grand nombre d'intervenants présents pour cette conférence-débat est lié au fait que de nombreux acteurs participent au projet de reconquête de la qualité de l'eau. Les acteurs doivent faire preuve de volonté et d'unité. La politique de l'eau ne peut pas être mise en œuvre si les différents acteurs s'opposent.

La consultation est organisée dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, qui a été transposée par la loi du 21 avril 2004. La directive cadre impose aux Etats membres d'avoir une bonne qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux du littoral à l'horizon 2015. Elle définit une méthode et des référentiels communs à l'ensemble des Etats membres. Elle confirme les principes de gestion de l'eau par bassin hydrographique établis par la loi sur l'eau de 1964. Pour atteindre l'objectif de 2015, la directive cadre impose l'établissement de plans de gestion de l'eau. Ces plans existent déjà en France, puisque la loi de 1992 avait créé les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Enfin, la directive cadre préconise le recours à une méthode participative. La réflexion sur la politique de l'eau doit se faire en concertation avec le public. Le public sera à nouveau consulté lorsque le nouveau SDAGE aura été établi.

Le comité de bassin a réalisé un état des lieux, qui a été adopté en décembre 2004. L'état des lieux met en évidence les insuffisances des politiques de l'eau et pose des enjeux. Il montre que si la politique actuelle est poursuivie, une rivière sur deux, un lac ou un plan d'eau sur quatre, plus de la moitié des eaux littorales et la moitié des eaux souterraines du bassin ne seront pas en bon état en 2015. L'état des lieux a également identifié les facteurs qui empêchent d'atteindre ce bon état : l'artificialisation des milieux, les pollutions organiques, les nitrates, les pesticides et le phosphore. Le but de la conférence-débat n'est pas de proposer des actions et des mesures pour remédier à ces problèmes, mais de réfléchir au programme de travail et aux enjeux.

Plus de 10 000 personnes ont déjà répondu à ce jour au questionnaire. Un grand nombre de personnes se sentent donc concernées par la directive européenne. Il faut toutefois noter que ce chiffre est assez faible par rapport à la population du bassin, qui est de 11,5 millions d'habitants. L'ensemble de la population est concerné par la politique de l'eau et devrait répondre au questionnaire. Le débat doit être le plus large possible, car il permet de s'approprier les enjeux et d'agir.

ENJEU N° 1 :

LA QUALITE DE L'EAU ET DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET LA SANTE PUBLIQUE

- permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel,
- réduire les pollutions liées aux activités humaines (nos eaux usées),
- réduire les pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, pesticides),
- réduire les pollutions issues des activités industrielles et artisanales,
- mais aussi mieux gérer les prélèvements d'eau,
- supprimer ou réduire les rejets de produits dangereux,
- protéger les ressources pour l'eau potable.

La reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu stratégique pour la Région Bretagne.

M. COURGEON remarque que le Conseil régional de Bretagne s'est engagé dans une politique volontariste de reconquête de la qualité de l'eau. Il demande à M. MEVEL d'expliquer en quoi la directive cadre est une chance pour la Bretagne.

M. MEVEL signale d'abord que le Conseil régional n'a pas attendu la directive européenne pour intervenir dans le domaine de l'eau. Par exemple, le Conseil régional a mis en œuvre des programmes dans le cadre de la loi littoral. En outre, les SAGE se mettent déjà progressivement en place. Ils constituent un atout majeur pour reconquérir la qualité de l'eau, mais ils sont insuffisants, comme le montrent les projections de l'état des lieux. Il faut donc aller au-delà des politiques actuelles et agir différemment. C'est la raison pour laquelle le Conseil régional considère que la reconquête de la qualité de l'eau est une priorité absolue. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour la Région non seulement sur le plan économique, social et environnemental, mais également sur le plan de l'aménagement du territoire.

Le Conseil régional a donc souhaité rencontrer l'ensemble des acteurs de terrain et des usagers de l'eau, notamment les agriculteurs, les industriels et les prescripteurs, pour connaître leurs sentiments et recueillir leurs propositions. Cette démarche a été riche d'enseignements. L'action du Conseil régional s'inscrit pleinement dans la logique de développement durable de la directive cadre.

M. COURGEON demande à M. SALMON si les objectifs fixés par la directive cadre ne sont pas trop élevés pour les agriculteurs.

La directive cadre est un défi ambitieux pour les agriculteurs et pour tous les usagers.

M. SALMON répond que les agriculteurs font des efforts importants pour atteindre les objectifs de la directive cadre. Il observe cependant que certaines personnes considèrent que les efforts des agriculteurs sont insuffisants et trop lents. La directive cadre est un défi ambitieux non seulement pour les agriculteurs, mais également pour tous les autres usagers (particuliers, collectivités locales et industriels). Les usagers de l'eau ne doivent pas s'opposer, mais collaborer pour atteindre les objectifs de 2015.

Pour leur part, les agriculteurs ne souhaitent pas remettre en cause ces objectifs, car il est dans leur intérêt de disposer d'une ressource en eau suffisante et de bonne qualité. Les animaux sont très sensibles à la qualité du milieu. Ils ont besoin d'une eau de bonne qualité. Par ailleurs, la nécessaire protection des écosystèmes oblige les agriculteurs à produire de manière de plus en plus transparente. Les efforts des agriculteurs sont donc visibles. Les chambres d'agriculture jouent un

Il faut trouver l'équilibre entre l'amélioration de la qualité de l'eau et le développement ou la survie de l'agriculture.

Le questionnaire de consultation aurait dû être envoyé à tous les foyers.

Les consommateurs souhaitent que le nombre de traitements soit indiqué sur les fruits et légumes.

rôle important et incitent les agriculteurs à améliorer leurs pratiques. Par exemple, elles proposent aux agriculteurs de tester les pulvérisateurs pour diminuer la consommation des produits phytosanitaires. Elles leur présentent de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, telles que le binage mixte.

Mais la démarche de mise aux normes des exploitations est lourde. Un risque existe : certains agriculteurs ne supporteront pas les nombreuses contraintes environnementales, d'autant plus qu'elles s'ajoutent à d'autres contraintes. Les charges d'investissements sont en effet très élevées et peuvent dépasser la capacité d'amortissement. Il faut donc trouver l'équilibre entre l'amélioration de la qualité de l'eau et le développement ou la survie de l'agriculture.

M. PIQUOT, « citoyen défenseur de l'eau », informe le public que les associations de défense des consommateurs et les associations de défense de l'environnement organiseront une réunion sur l'eau en Bretagne le 27 mars 2006 au Champ de Mars, à Rennes.

Par ailleurs, **M. PIQUOT** note que les chiffres donnés lors de la présentation sur le bon état des eaux en 2015 sont plus optimistes que ceux dont il disposait. Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles les chiffres ont été révisés.

Enfin, le nombre de réponses au questionnaire est très faible, alors que la région est particulièrement concernée par le problème de l'eau. Les associations de l'environnement l'ont pourtant largement diffusé. Le questionnaire aurait dû être diffusé plus largement. D'ailleurs, certaines agences de l'eau l'ont envoyé à l'ensemble des abonnés à l'eau.

M. REGNAULT explique d'abord que la finalisation de l'état des lieux a permis d'établir que la situation était légèrement moins mauvaise que prévu. Concernant la méthode de consultation, il est vrai que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a envoyé le questionnaire à l'ensemble des foyers. Mais il s'agit de la première consultation sur l'eau. Une commission nationale de suivi a été mise en place afin de comparer les méthodes et de les améliorer pour les prochaines consultations.

Mme DELABROSSE, déléguée de la section locale de Rennes de l'UFCS, signale que l'agence de l'eau de la Seine a envoyé un formulaire à l'ensemble des habitants du bassin. Une enveloppe en port payé était également fournie pour que l'ensemble des citoyens puissent répondre facilement. Le questionnaire était plus complet, plus précis et moins superficiel que celui de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Par ailleurs, **Mme DELABROSSE** considère qu'un étiquetage plus précis des fruits et légumes encouragerait les agriculteurs à respecter les normes et à produire des aliments sains. En 2004, les associations de consommateurs – CLCV et UFCS – ont réalisé une enquête auprès de 4 000 consommateurs. Les résultats ont été transmis au directeur de la Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.

Les consommateurs souhaitent que le nombre de traitements soit indiqué sur les fruits et légumes. Il y a quelques années, les fiches *Réflexes* du ministère de la Consommation présentaient l'ensemble des nombreux produits phytosanitaires retrouvés dans les fruits et légumes. Elles expliquaient qu'il y avait plus de 40 traitements pour les pommes, plus de 15 pour les pommes de terre de longue conservation et au moins 5 pour les pommes de terre nouvelles. Si le nombre de traitements était indiqué sur les produits, les consommateurs achèteraient les produits en fonction des traitements et non plus principalement en fonction du prix. Les agriculteurs en tireraient donc profit.

Pour le reste, il est vrai que la reconquête de la qualité de l'eau concerne l'ensemble des usagers. Les associations de consommateurs de la Maison de la consommation de Rennes ont élaboré une charte pour le jardinage afin que le jardinier amateur recoure à des méthodes alternatives à l'utilisation de produits chimiques. Les associations réalisent également des enquêtes dans les jardinerie pour vérifier si les bonnes pratiques sont mises en œuvre.

M. REGNAULT indique que lorsqu'il siégeait au Conseil économique et social, un groupe de travail réfléchissait à l'élaboration d'un indice de qualité. La Commission européenne prépare d'ailleurs une directive sur ce point.

M. MOYSAN, militant pour le développement durable, regrette que la présentation n'ait pas évoqué la pollution par le phosphore. Il souligne que l'ensemble des rivières de Bretagne ne se trouvent pas dans une situation équivalente en ce qui concerne les pollutions. Les pluies sont deux fois moins fréquentes en Ille-et-Vilaine que dans le Finistère (650 millimètres contre 1 200 millimètres). La dilution des nitrates est donc moindre en Ille-et-Vilaine. En outre, la Vilaine et ses affluents sont plus sensibles à l'eutrophisation. **M. MOYSAN** regrette que les particularités de chaque rivière ne soient pas prises en compte pour des raisons administratives. Il regrette également que les règles soient uniformisées au niveau des quatre départements bretons.

Les assouplissements des normes et les modifications des seuils, notamment pour la distance d'épandage par rapport aux cours d'eau, vont à l'encontre de l'objectif de bon état.

Par ailleurs, il se déclare préoccupé par les assouplissements récents des normes et par les modifications de seuils, notamment pour la distance d'épandage par rapport aux cours d'eau. Ces évolutions sont d'autant plus graves que le développement agricole de la Bretagne a fragilisé les écosystèmes aquatiques. L'exemple de l'obligation de maintenir des bandes enherbées de huit à dix mètres de large le long des cours d'eau est significatif. Il s'agit d'un simple alibi, car ces bandes sont trop petites pour empêcher l'érosion des sols et la diffusion du phosphore vers les cours d'eau. En conclusion, **M. MOYSAN** doute que les objectifs de 2015 puissent être atteints.

M. REGNAULT prend note des observations de **M. MOYSAN**.

M. LANGLOIS, membre de Passiflore à Fougères, ne souhaite pas que le débat se focalise sur la question agricole, car la question de l'eau concerne l'ensemble des citoyens. Il n'en demeure pas moins que les agriculteurs jouent un rôle central dans la qualité de l'eau. **M. LANGLOIS** s'interroge sur le modèle agricole qui sera favorisé dans l'avenir. Il observe qu'il existe des solutions alternatives à l'agriculture intensive, mais que la volonté politique est insuffisante pour les mettre en œuvre. Par exemple, une subvention de 1 000 euros sera désormais versée pour les exploitations qui pratiquent l'agriculture durable. Cette prime est très inférieure aux subventions destinées à l'agriculture industrielle. Autrement dit, les autorités flattent les citoyens en prônant l'agriculture durable, mais elles subventionnent l'agriculture intensive. Chaque contribuable verse 400 euros par an pour l'agriculture. Il est peu probable que les contribuables souhaitent que cet argent soit dépensé en produits polluants. Les consommateurs ne souhaitent pas consommer des fruits et légumes traités excessivement. Les citoyens n'approuvent pas le modèle agricole dominant. Les autorités politiques doivent donc inciter les agriculteurs à mettre en œuvre d'autres pratiques.

Les autorités prônent l'agriculture durable mais subventionnent l'agriculture intensive.

M. SALMON explique que le monde agricole répond à des impulsions politiques qui n'ont pas été décidées par les agriculteurs. Pendant quarante ans, la France et l'Europe ont impulsé une politique dont l'objectif était d'augmenter la production, car l'approvisionnement de la population était insuffisant. Les agriculteurs ont répondu à la demande politique et ont produit davantage. Dans certains cas, la

L'agriculture se conduit comme un paquebot : il n'est pas possible de changer instantanément d'orientation.

Les agriculteurs font évoluer leurs pratiques. Ils ont l'impression que la société les rend responsable de tous les maux.

Les agriculteurs qui utilisent le référentiel de l'agriculture raisonnée acceptent d'être contrôlés par des certificateurs indépendants.

On ne résoudra pas les problèmes les uns contre les autres.

L'agriculture est le secteur dans lequel les exploitants investissent le plus par rapport au chiffre d'affaires pour respecter les nouvelles normes.

production est devenue excédentaire. Dès lors, les consommateurs ont eu le choix. Ils sont donc devenus plus exigeants.

L'augmentation de la production a entraîné des erreurs. Il faut noter que cela n'est pas spécifique aux agriculteurs. Les industriels, les collectivités locales et les consommateurs ont également fait des erreurs. Quoi qu'il en soit, il faut faire évoluer les modes de production. Charles Josselin, ancien président du Conseil général des Côtes d'Armor, expliquait que l'agriculture se conduit comme un paquebot : il faut prendre en compte l'inertie et il n'est pas possible de changer instantanément d'orientation.

Il n'en demeure pas moins que les agriculteurs ont pris conscience des problèmes et font évoluer leurs pratiques. Les courbes de qualité des eaux commencent à s'inverser. Les agriculteurs ont d'abord commencé par réduire leur consommation de nitrates. Aujourd'hui, ils cherchent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et du phosphore. De nombreux agriculteurs ont fait des efforts importants et il leur est de plus en plus difficile d'appliquer de nouvelles normes. Ils ont l'impression que la société les rend responsables de tous les maux.

Des critiques peuvent être portées à l'encontre de l'agriculture raisonnée. Il faut noter qu'il existe un référentiel public pour ce type d'agriculture, alors qu'il n'en existe pas pour l'agriculture durable. La moitié des critères du référentiel de l'agriculture raisonnée sont définis par la réglementation. Les autres critères doivent être respectés de manière volontaire. Les cahiers des charges ont été adoptés en concertation entre les agriculteurs, les pouvoirs publics et les associations de consommateurs. Les agriculteurs qui utilisent ce référentiel acceptent d'être contrôlés par des organismes certificateurs indépendants.

Il est toujours possible de considérer que ces efforts sont insuffisants et que les agriculteurs sont des pollueurs qui profitent des primes. Pourtant les jeunes agriculteurs sont de moins en moins nombreux. Ce ne serait pas le cas si le système était aussi avantageux pour les agriculteurs. D'une façon générale, il ne faut pas rendre les agriculteurs responsables de tous les maux ; ils ne le supporteront pas continuellement. Si l'agriculture disparaît, les problèmes d'environnement disparaîtront peut-être, mais les activités économiques aussi. Les hommes et les femmes ne pourront plus vivre sur l'ensemble du territoire. Il faudra acheter les produits à l'étranger, c'est-à-dire dans des pays où les modes de production ne sont pas toujours très contrôlés.

Tous les acteurs doivent donc réfléchir ensemble à ces problèmes. Comme l'explique Jean-Claude Pierre, « on ne résoudra pas ces problèmes les uns contre les autres ».

Pour leur part, les agriculteurs ont répondu aux souhaits de la société. Ils ont augmenté la production pour qu'il n'y ait plus de problème d'approvisionnement. Ils cherchent dorénavant à répondre aux nouveaux objectifs de la société. Il faut noter qu'il y a quarante ans, certains experts conseillaient aux agriculteurs d'augmenter fortement l'utilisation des nitrates. Ces experts sont aujourd'hui les plus acharnés à critiquer les méthodes de l'agriculture raisonnée.

L'agriculture est le secteur auquel la société a demandé le plus d'efforts d'adaptation. Depuis cinq ans, c'est le secteur dans lequel les exploitants investissent le plus par rapport au chiffre d'affaires pour respecter les nouvelles normes.

En conclusion, les agriculteurs souhaitent poursuivre leurs efforts afin d'atteindre les objectifs de 2015. Mais la demande en matière de mise aux normes peut être

excessive et conduire à la disparition de nombreux agriculteurs. Cela va à l'encontre du concept de développement durable, qui est une combinaison entre des facteurs économiques, des facteurs environnementaux et des facteurs sociaux.

Par ailleurs, il faut prendre en compte l'évolution de l'organisation sociale du monde rural et agricole. Jusqu'à présent, le projet professionnel était confondu avec le projet de vie. Les agriculteurs travaillaient en couple sur l'exploitation. Ce n'est plus le cas. De ce fait, l'homme ou la femme qui travaille dans l'exploitation doit ménager du temps pour son projet de vie. Cela conduit à une évolution progressive de la demande des agriculteurs. Les paysans ne demandent pas à travailler 35 heures par semaine, mais ils devront faire évoluer leurs méthodes de production. Ces évolutions doivent être prises en compte dans le cadre de la réflexion sur l'agriculture et sur le monde rural.

Les progrès sont réels sur certains paramètres ; mais ils sont fragiles et doivent être confirmés sur la durée.

M. MEVEL reconnaît que les progrès sont réels sur certains paramètres ; ils sont cependant fragiles et doivent être confirmés sur la durée. Il admet également que la responsabilité est collective. Sur le fond, il ne sera pas possible de reconquérir la qualité de l'eau sans les agriculteurs et *a fortiori* contre eux. Néanmoins, certaines réformes ne vont pas dans le bon sens et ne profitent pas aux agriculteurs. Il en est ainsi pour la réduction de la distance d'épandage par rapport aux cours d'eau, qui est passée de 35 mètres à 10 mètres. Dans le même sens, la France a refusé d'augmenter les aides jusqu'à 10 % pour les produits respectueux de l'environnement, alors que l'article 69 de la PAC l'autorisait. De nombreux autres exemples montrent que les actes contredisent souvent les discours.

La lutte contre le phosphore doit devenir une priorité.

Par ailleurs, la lutte contre le phosphore doit devenir une priorité, même si les problèmes liés aux nitrates et aux pesticides ne sont pas encore résolus. Le phosphore est stocké dans les sols et entraîné vers les rivières par l'érosion. Il s'agit de la source principale de l'eutrophisation. Il faudrait donc établir un plan régional de lutte contre le phosphore.

Le développement de l'agriculture bretonne s'est effectué en deux phases distinctes :

polyculture équilibrée dans les années 50, monoculture ensuite.

M. POCHON, président de Vivarmor, souhaite formuler plusieurs remarques. D'abord, le développement de l'agriculture en Bretagne s'est effectué en deux phases bien distinctes. Dans les années 1950, le développement était basé sur le modèle équilibré de la polyculture et de l'élevage. Les animaux étaient nourris par les prairies. Cela correspond à la « révolution fourragère » que prônait l'INRA. La production porcine était associée à la production laitière. Les bâtiments étaient conçus sur le type danois (bâtiments sur litières). En quinze ans, le visage de l'agriculture bretonne a été transformé. Les campagnes se sont modernisées. Les Bretons peuvent être fiers de cette première phase de développement.

Il faut revenir à des pratiques équilibrées entre sols, plantes et animaux.

Un second modèle de développement a été mis en œuvre à partir de la fin des années 1960. Les vaches n'ont plus été nourries au pré, mais avec du maïs fourrage et du soja. Les animaux n'ont plus été logés sur des litières, mais sur du caillebotis intégral. La polyculture équilibrée a été remplacée par la monoculture. Ces transformations sont des dérives dont le point commun est la démesure. Elles sont à l'origine des problèmes environnementaux actuels et des difficultés économiques des agriculteurs. Il faut abandonner ce modèle pour reconquérir la qualité de l'eau et pour améliorer la situation économique des agriculteurs. Il faut revenir à des pratiques équilibrées, notamment entre les sols, les plantes et les animaux. La notion d'équilibre est d'ailleurs centrale pour l'agriculture durable.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirme M. SALMON, un cahier des charges a été établi pour l'agriculture durable. Il a été initié dans les Côtes-d'Armor. Il est très précis. Il est contrôlé par la Commission européenne. Il fait partie des mesures phares des CAD. Il est largement diffusé en France et à l'étranger, notamment au

L'objectif 2015 peut être atteint si les agriculteurs modifient leurs pratiques agricoles.

Brésil. D'ailleurs, 3 000 agriculteurs rassemblés dans le Réseau Agriculture Durable de l'ouest l'appliquent. Ils sont en mesure de présenter leurs résultats. Leurs revenus sont supérieurs de 30 % à ceux des agricultures qui suivent le cahier des charges de l'agriculture raisonnée. Une étude réalisée avec l'INRA montre que la pollution par les nitrates est divisée par trois et la pollution par les pesticides est divisée par quarante.

L'objectif de 2015 peut donc être atteint si les agriculteurs modifient leurs pratiques agricoles. Les agriculteurs doivent mettre en œuvre un autre modèle de culture, par exemple le modèle de la polyculture équilibrée. Il faut rassembler l'ensemble des agriculteurs sur cet objectif. Il faut donc remettre en cause le modèle dominant depuis les années 1970.

Il est regrettable que les orientations actuelles n'aillent pas dans ce sens. Le troisième programme d'actions pour les nitrates vient d'être publié sur Internet. Les règles sont très contraignantes et parfois excessives pour les agriculteurs. Néanmoins, une règle va à l'encontre de l'objectif affiché : la possibilité d'épandre le lisier à partir du 15 janvier sur les récoltes de printemps, telles que le maïs fourrage. Cette règle doit être supprimée. D'une façon générale, il faut tenir compte des propositions de la société civile et notamment des écologistes. Si certaines propositions renforcent les contraintes, d'autres sont plus favorables et plus souples pour les agriculteurs. Certaines dispositions sont en effet excessives et peu utiles. Elles doivent donc être abandonnées.

Autoriser l'utilisation des engrais de ferme pour éviter le recours à des engrais de synthèse.

Mme MALGORN explique que le texte publié sur l'épandage est un projet. Les pouvoirs publics souhaitent développer la transparence des décisions pour les programmes liés à l'environnement. Les projets d'arrêtés préfectoraux pour l'application du troisième programme d'actions pour les nitrates, élaboré à la suite de la publication du décret sur les restructurations externes dans les zones d'excédents structurels, ont donc été rendus publics. Ils sont accompagnés d'un avis sur l'impact environnemental. Les services de l'Etat vont prendre connaissance de l'ensemble des avis de la population. En outre, la réglementation impose une consultation des chambres d'agriculture, des conseils généraux, de l'agence de l'eau et du Comité technique régional de l'eau. Leurs avis seront également pris en compte. Il faut noter que les services s'intéressent moins à la position des différents acteurs sur chaque disposition qu'à leur appréciation de l'impact réel des règles. Les services établiront un projet d'arrêté prenant en compte l'ensemble des avis et le soumettront à des experts, notamment à des experts agronomiques. Ces expertises laissent parfois les services assez perplexes. Il faut donc toujours faire preuve de bon sens.

Les agriculteurs ne supportent pas que les boues urbaines soient épandues durant une période plus longue.

M. SALMON remarque que ce sont essentiellement les agriculteurs qui ont souhaité définir une distance d'épandage. L'explication est simple. Pour produire, les terres doivent être fertilisées de manière équilibrée. La fertilisation peut être effectuée en utilisant les engrais de ferme. Si les autorités l'interdisent, les agriculteurs doivent utiliser les engrais de synthèse. Or le recours à ces engrais augmente la charge dans des zones excédentaires. Il est donc préférable d'utiliser les engrais de ferme, d'autant plus que les excédents doivent faire l'objet d'un traitement.

Concernant les périodes d'épandage, les règles doivent être les mêmes pour tous les secteurs. Les agriculteurs accepteraient de modifier leurs périodes si les autres secteurs en faisaient de même. Ils ne supportent pas que les boues urbaines puissent être épandues durant une période plus longue que celle du secteur agricole.

M. CRIME, ingénieur en chef retraité de la Compagnie générale des eaux, mentionne une communication qu'il a présentée au congrès de l'AGHTM de Toulouse en 1970. Il expliquait que le phosphore était un nutriment pour les algues à partir de quatre milligrammes par litre. Aujourd'hui, le corps médical considère que la consommation de nitrates n'a pas de conséquences négatives pour la santé. Autrement dit, la lutte contre la présence excessive de nitrates dans les eaux ne devrait pas être une priorité par rapport à la lutte contre le phosphore. Des procédés permettent d'ailleurs de déphosphorer les eaux dans certaines conditions, en l'occurrence lorsque l'eau peut être dispensée de chloration.

Les contrôles sont bien effectués dans les exploitations. Mais 95% des procédures sont abandonnées.

M. TRICAUD, président de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine, déclare qu'il a été surpris par un article du journal *Ouest-France*, qui expliquait que « la sécheresse améliore la qualité des eaux ». Le journaliste expliquait que la sécheresse diminuait notamment les taux de pesticides, mais il citait seulement l'atrasine, alors qu'elle n'est plus utilisée depuis trois ans. Autrement dit, le journaliste a fait de la désinformation.

Par ailleurs, il est vrai que des contrôles sont effectués dans les exploitations. Les agents du CSP, présents à demeure à la Fédération, sont habilités à donner des avertissements et à engager des procédures en cas de récurrence. Toutefois, 95 % des procédures sont abandonnées par les services administratifs. Cette situation est anormale. En outre, un nouveau décret impose désormais d'envoyer un courrier 48 heures avant de réaliser un contrôle. Les contrôles ne seront donc plus possibles.

L'utilisation maîtrisée d'une molécule permet de diminuer la pollution.

Mme MALGORN rappelle que la France est une république. La presse est libre. La Justice est indépendante. **Mme MALGORN** explique ensuite que l'article signalé évoquait une réunion qu'elle a présidée. Le journaliste a donné l'exemple de l'atrasine, mais toutes les autres molécules ont été étudiées au cours de la réunion. Le journaliste souhaitait démontrer que les traces d'atrasine disparaissaient parce qu'il s'agit d'une substance interdite. Il sous-entendait que les autres produits devaient être interdits. Pourtant, les taux d'autres produits baissent même s'ils ne sont pas interdits. L'utilisation maîtrisée d'une molécule permet donc de diminuer la pollution. Dans le même sens, le titre de l'article sous-entendait que les actions menées par les agriculteurs, par les industriels et par les collectivités locales sous l'impulsion de l'Etat avaient un effet limité. Le journaliste est libre de le penser. Personne n'est obligé de partager son analyse. L'Etat soutient les programmes de reconquête de la qualité de l'eau, car les études montrent que ces programmes ont des effets réels sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Le journaliste a cependant mis en évidence la difficulté d'établir le lien entre l'évolution de la pluviométrie et la tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les industriels seront attentifs à ce que les seuils soient fixés de telle sorte que les effets sur l'environnement soient mesurables.

M. COURGEON demande à **M. BUIN** de présenter les moyens mis en œuvre par son entreprise pour améliorer la qualité de l'eau.

M. BUIN précise d'abord que la Société vitrénne d'abattage a engagé une démarche pour mieux maîtriser ses effluents il y a une quinzaine d'années. Les résultats sont assez positifs. L'agence de l'eau peut d'ailleurs en témoigner. D'une façon générale, les rejets de l'industrie agroalimentaire sont très faibles par rapport à la totalité des rejets. Le taux de rendement actuel de l'épuration est de 98 %. Il faut noter que le solde résiduel (2 %) est difficile à faire disparaître à un coût raisonnable. La directive cadre sur l'eau est extrêmement ambitieuse sur ce plan. Elle n'est pas contraignante, car les objectifs chiffrés n'ont pas encore été fixés. Les industriels seront donc attentifs à ce que les seuils soient fixés de telle sorte que les effets soient mesurables sur l'environnement.

Les démarches volontaires engagées par le biais de la certification n'entraînent pas de

surcoût : elles ont pour principal objectif de modifier les comportements.

Par ailleurs, les industriels ont engagé des démarches volontaires depuis plusieurs années, notamment par le biais de la certification. Ils souhaitent améliorer la consommation d'eau et maîtriser la pollution le plus en amont possible. Ces démarches n'entraînent pas de surcoût, car elles ont principalement pour objectif de modifier les comportements. La directive cadre a d'ailleurs le même objectif. Il faut donc donner aux salariés des connaissances sur le bon usage de l'eau, telles que les suivantes : l'eau est une ressource rare ; l'égout n'est pas une poubelle ; les produits peuvent être récoltés à sec ; l'utilisation de jets avec une grande quantité d'eau n'est pas toujours nécessaire. Des indicateurs permettent de suivre les progrès. Les salariés sont donc désormais des acteurs de la gestion l'eau.

La directive cadre doit fixer des seuils acceptables qui ne doivent pas mettre en péril l'avenir des industries. De nombreuses industries agroalimentaires se trouvent sur des cours d'eau. Il ne faut pas leur interdire tous les rejets. Il faut trouver un équilibre entre l'ensemble des acteurs, puisqu'ils ont tous leur place.

M. LEFRANC, agriculteur au Grand-Fougeray, regrette que la conférence-débat se tienne durant la période du semis de blé, car cela a empêché les agriculteurs d'y participer.

M. REGNAULT explique que lorsque la date de la conférence a été fixée, il n'était pas possible de savoir que la période de semis serait aussi avancée.

M. LEFRANC fait savoir que les efforts importants des agriculteurs de sa région ont abouti à des résultats encourageants avec un coût limité pour les contribuables. Les économies réalisées sont substantielles, puisqu'elles s'élèvent à 150 euros par hectare, hors actualisation du coût du pétrole. En outre, le travail du sol est réduit, ce qui est particulièrement important pour les sols fragiles bretons. Le taux d'activité biologique augmente, ce qui améliore la destruction des produits phytosanitaires. Les états de surface évoluent dans le bon sens. Par exemple, les taux de matière organique augmentent. L'érosion et le lessivage diminuent. En conséquence, les nitrates, le phosphore et les pesticides demeurent davantage dans les champs. Une étude réalisée sur le site de Maure-de-Bretagne a mis en évidence une réduction des sorties de 200 unités d'azote en trois ans. Bref, la pollution diminue. Les agriculteurs peuvent diminuer les quantités d'engrais utilisées. Ils ont également moins de travail à effectuer sur le sol.

L'indépendance des conseillers techniques par rapport aux fournisseurs de phytosanitaires permet de réduire la consommation de ces produits.

Concernant les phytosanitaires, les conseillers techniques sont indépendants des fournisseurs. Autrement dit, le système est analogue à l'organisation du monde médical, dans lequel les prescripteurs et les vendeurs de médicaments, c'est-à-dire les médecins et les pharmaciens, sont distincts. L'indépendance des conseillers par rapport aux fournisseurs permet de réduire la consommation des produits phytosanitaires. Généralement, les doses prescrites sont inférieures de 30 % aux doses homologuées.

Elargir la réflexion : qualité de l'eau, mais aussi économie d'eau, question des sols et de l'érosion, biodiversité, pluriactivité et énergie.

M. PIERRE estime qu'il faut élargir la réflexion. En Bretagne, les acteurs s'intéressent exclusivement à la qualité de l'eau. La question des économies d'eau est négligée. Le problème de l'eau doit également être traité en lien avec la question des sols. Les problèmes d'érosion sont en effet très importants en Bretagne. Enfin, il faut prendre en compte les problèmes de la biodiversité, de la pluriactivité et de l'énergie. Le système productif actuel consomme en effet non seulement une grande quantité d'eau, mais également une grande quantité d'énergie. La nécessité de maîtriser l'énergie peut constituer une limite à certains modèles d'agriculture.

Une approche systématique et

En 2003, l'INRA a publié un ouvrage très intéressant intitulé *A la recherche d'une*

*globale du
développement.*

agriculture durable. Etudes de systèmes économes en Bretagne. Les chercheurs ont comparé la situation de deux sous-bassins du Blavet, l'un respectant les méthodes de l'agriculture durable et l'autre soumis aux règles de l'agriculture intensive. Ils ont mis en évidence que le rapport bénéfices sur coûts est favorable au premier sous-bassin. Le document est complexe, mais il montre que des solutions existent. Ces solutions imposent d'avoir une approche systémique et globale du développement, ce qui correspond à la logique du développement durable et solidaire. L'agence de l'eau et la Région devraient vulgariser cet ouvrage.

M. GUELLEC prend note de la proposition. Il signale que les économies d'eau constituent le premier objectif du sous-enjeu « maîtriser les prélèvements d'eau ».

ENJEU N° 2 :

LA PROTECTION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

- préserver les zones humides et la biodiversité,
- rouvrir les rivières aux poissons migrateurs,
- préserver le littoral,
- préserver les têtes de bassin.

Eau et rivières a organisé une soixantaine de réunions pour expliquer la directive. Pourtant le débat n'a pas intéressé le grand public.

Les Bretons sont attachés à leurs rivières non parce qu'elles respecteraient des normes abstraites mais parce que des poissons et des oiseaux y vivent.

M. COURGEON demande à **M. HUET** s'il est possible de trouver un équilibre entre la préservation des zones humides et le maintien d'une activité économique.

M. HUET souhaite d'abord formuler deux remarques sur la directive et sur la procédure de consultation. Premièrement, la construction européenne suscite des interrogations et des inquiétudes. La transposition de la directive cadre constituait une occasion pour faire partager l'ambition européenne, pour montrer que l'Europe est attentive aux préoccupations des citoyens et des consommateurs et pour expliquer que l'Europe tire les politiques nationales vers le haut. Il est regrettable que cette occasion n'ait pas été saisie. L'association Eau et rivières de Bretagne a organisé une soixantaine de réunions pour expliquer la directive et faire connaître la consultation. Pourtant, le débat n'a pas intéressé le grand public. Seuls les initiés sont présents lors des conférences-débats de l'agence de l'eau. De grands efforts seront nécessaires pour que l'ensemble de la population se sente concernée et donne son avis.

Deuxièmement, une nouvelle approche de la politique de l'eau était nécessaire. Jusqu'à présent, les discussions étaient centrées sur les normes réglementaires. L'eau a donc été perçue comme un problème sectoriel. La dimension globale du problème de l'eau a été oubliée. Or l'eau est aussi un milieu de vie. Les Bretons sont attachés à leurs rivières non parce qu'elles respecteraient des normes abstraites, mais parce que des poissons et des oiseaux y vivent. Pour sa part, la directive cadre est centrée sur la notion de bon état écologique des cours d'eau. Cela permet de prendre en compte la dimension globale du problème de l'eau et en particulier la dimension affective.

Concernant les infrastructures naturelles (zones humides, têtes de bassin et estuaires), leur préservation constitue un axe de mise en œuvre de la directive. Ces espaces présentent en effet une grande biodiversité. En outre, ils jouent un rôle central dans le cycle de l'eau, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. Il faut donc les préserver et éviter d'amplifier les risques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la réduction de 35 mètres à 10 mètres de la distance d'épandage des matières organiques par rapport aux cours d'eau est critiquable. Le point de vue des experts rejoint le bon sens : l'éloignement de l'épandage permet de réduire le risque de contamination des eaux par les matières organiques.

Un participant, membre d'une association de défense de l'environnement, s'étonne que des drainages puissent être réalisés sans autorisation en deçà de 20 hectares. Le drainage produit en effet des dégâts considérables. Il empêche la dénitrification des eaux. Il a un effet « chasse d'eau » vers les rivières. Autrement dit, il facilite les crues. Compte tenu de l'état de l'eau en Bretagne, il est anormal que le drainage soit encore autorisé.

Le littoral ne se limite pas à un paysage : des acteurs économiques y vivent.

Les conchyliculteurs ont besoin d'une eau de bonne qualité en quantité suffisante.

Faire prendre conscience aux habitants et aux acteurs du bassin versant qu'ils partagent un même territoire...

par la mise en valeur d'un banc d'huîtres emblématique.

M. LE MOAL, conchyliculteur et membre du Comité de bassin, explique que le littoral ne doit pas se limiter à un paysage. Des acteurs économiques y vivent. Les conchyliculteurs ont besoin de disposer d'une eau de bonne qualité en quantité suffisante pour cultiver les coquillages.

Sur ce plan, la transposition en droit français de la directive cadre sur l'eau est insuffisante. Le référent 27 dispose en effet que l'objectif est de parvenir à une bonne qualité des eaux littorales. En pratique, cet objectif est négligé. La conchyliculture est peu représentée dans les instances chargées de gérer l'eau, car les eaux conchylicoles sont salées. Des mesures ont été prises pour les eaux de baignade, mais pas pour les eaux salées ni pour les eaux conchylicoles. Le principe de la solidarité entre l'amont et l'aval n'est pas mis en œuvre. En conséquence, trois quarts des zones conchylicoles n'atteindront pas les objectifs de la directive cadre en 2015 en matière de micropolluants et de métaux lourds. Des solutions existent pourtant. Une concertation permettrait notamment de faire disparaître l'épandage à moins de 500 mètres des zones conchylicoles, comme c'est le cas dans le Morbihan.

Par ailleurs, certaines pratiques sont aberrantes. Par exemple, la ville de Rennes pompe l'eau du Couesnon et la reverse dans la Vilaine.

M. COURGEON demande à Mme COUSTANS de présenter les moyens qui permettent de rendre compatibles les activités terrestres et maritimes sur le littoral.

Mme COUSTANS observe que la pression est de plus en plus importante sur le littoral. Les constructions se multiplient en bordure de mer, ce qui a un impact négatif en matière environnementale. L'activité touristique se développe. Chaque année, 60 millions de personnes fréquentent le littoral. 10 % de la population française habitent sur le littoral, alors que ce dernier représente seulement 4 % du territoire.

Pour leur part, les SAGE réfléchissent à la situation de l'eau dans son ensemble (qualité, ressources, inondations, milieux aquatiques, conciliation des usages). La conciliation des usages est l'activité la plus importante sur le littoral et dans les estuaires. Il s'agit en effet d'espaces très convoités (loisirs, pêche, conchyliculture...). Le SAGE de l'Odet a donc essayé de rapprocher l'ensemble des habitants et des acteurs du bassin versant afin de leur faire prendre conscience qu'ils partageaient un même secteur géographique. Les actions de chaque catégorie ont forcément un impact sur les autres catégories.

Le SAGE a décidé de remettre en valeur un banc d'huîtres naturel sur l'estuaire de l'Odet. Il s'agit d'un défi, car l'activité agricole est importante en amont du bassin et que le banc d'huîtres se situe en aval d'une ville de plus de 65 000 habitants. Pour certains habitants, ce projet ne présentait pas d'intérêt. Certains considéraient même que l'estuaire était un égout. Le SAGE a donc réuni l'ensemble des habitants et des acteurs (agriculteurs, plaisanciers...). Les débats ont été passionnés. Il est apparu que de nombreuses personnes ne connaissaient pas les estuaires et qu'elles ne faisaient pas le lien entre la qualité de l'eau de l'estuaire, la pêche côtière et l'image de la région (végétation, animaux, plages). Autrement dit, ces personnes ne faisaient pas le lien entre l'économie et l'environnement. Le projet de mise en valeur du banc d'huîtres a permis de montrer que toutes les activités sont liées.

Aujourd'hui, les personnes ont pris conscience de l'importance de la solidarité entre les différents usagers de l'eau. Néanmoins, le littoral est toujours perçu

comme un lieu où l'on peut tout faire dès lors qu'il n'y a pas d'impact visible et direct sur le paysage. Ainsi, 6 000 bateaux mouillent à proximité de l'estuaire, mais les plaisanciers ne se préoccupent ni de leurs eaux usées, ni de l'endroit où les bateaux peuvent être amarrés. Il faut donc apprendre aux différents usagers à partager l'espace. Par exemple, une réflexion est en cours sur l'aménagement d'une base nautique. Il faudra que les kayakistes, les sabliers, les vedettes et les plaisanciers puissent naviguer en même temps. Il faut donc réunir l'ensemble des usagers et concilier les points de vue.

M. REGNAULT ajoute que la procédure d'élaboration d'un SAGE permet de réunir l'ensemble des usagers et des acteurs de l'eau afin de réfléchir aux problèmes et de trouver des solutions. En réponse à **M. LE MOAL**, il indique que le SAGE de la Rance a pris en compte le problème de la solidarité et de l'interactivité entre l'amont et l'aval. D'ailleurs, les usagers de l'amont se sont davantage organisés pour respecter les préconisations du SAGE que les usagers de l'aval, qui agissent de manière isolée.

Réfléchir ensemble sur des sujets qui divisent afin de trouver des solutions.

Par ailleurs, **M. REGNAULT** déclare qu'il partage les mêmes orientations que **M. HUET**, notamment à propos de l'action européenne. Il remarque cependant que le but de la conférence-débat n'est pas de résoudre les problèmes, mais de réfléchir ensemble sur des sujets qui divisent afin de trouver des solutions. Il rappelle également que le comité de bassin et sa Commission « Communication », dont il est le président, avaient choisi de s'appuyer sur des associations telles qu'Eau et Rivières pour informer le public et pour élargir le débat sur l'eau. Malheureusement, le grand public participe peu aux réunions des associations et aux conférences-débats. En conséquence, il faudra améliorer la communication pour que le grand public s'approprie le débat sur l'eau.

Enfin, **M. REGNAULT** formule deux remarques. D'une part, les SAGE ont besoin d'être animés. Il faut donc se préoccuper de leur suivi. D'autre part, le public est désormais plus sensible au problème des zones humides. Il s'agit d'un progrès qui doit être confirmé. La prochaine loi sur l'eau devra donc apporter des précisions sur la définition, sur la fonction et sur la gestion des zones humides.

La directive n'est pas parfaite : elle ne fait pas le lien entre l'eau, les sols et l'air.

M. PIQUOT considère que la directive sur l'eau n'est pas parfaite. En particulier, elle ne fait pas le lien entre l'eau, les sols et l'air. Elle ne fixe aucun objectif pour la qualité de l'eau de pluie ni des eaux pluviales. Pourtant, l'eau de pluie est parfois impropre à la consommation du fait de sa teneur en produits phytosanitaires. De même, les eaux pluviales sont de mauvaise qualité. Un reportage de France 3 a même montré qu'il a fallu réoxygéner l'Erdre à la suite des dernières pluies compte tenu de l'importance des dépôts de matières organiques. Bref, il faut prendre en considération l'écosystème dans son ensemble.

Par ailleurs, **M. PIQUOT** revient sur des propos de **M. SALMON**, qui explique souvent qu'il n'est pas certain que les environnementalistes souhaitent que les agriculteurs restent sur le terrain. La comparaison des deux derniers recensements généraux agricoles montre pourtant que 48 % des exploitations agricoles bretonnes ont disparu entre 1988 et 2000. Les environnementalistes n'y sont pour rien.

Mais il faut agir rapidement pour éviter que la France ne soit condamnée

Enfin, conformément à une directive européenne, la France s'est engagée à réduire avant 2010 ses rejets d'ammoniac de 10 % par rapport à 1990. Bien que cet objectif soit limité, il ne sera pas atteint. La France risque également d'être condamnée en ce qui concerne les nitrates dans les eaux superficielles, car elle ne respecte pas les objectifs définis par une directive de 1975. Autrement dit, il aurait fallu organiser la concertation et prendre des mesures depuis 1975. En

en 2015.

La directive peut être un moyen de fédérer les énergies pour un développement durable et solidaire.

Les économies d'eau ne jouent pas à la marge, comme le montre l'exemple de Lorient.

Chaque fois que l'eau est économisée, il y a davantage d'eau disponible pour les cours d'eau et pour la nature.

Ecologie et économie se combinent parfaitement.

conclusion, M. PIQUOT souhaite que la France ne soit pas condamnée en 2015 pour la non-application de la directive sur l'eau de 2000. Il faut donc agir rapidement.

M. PIERRE partage l'analyse de M. HUET. La directive cadre peut tout aussi bien devenir un moyen de fédérer les énergies qu'une source d'affrontement. En Bretagne, la prise de conscience est forte, malgré quelques divergences. La directive cadre peut donc constituer un moyen de fédérer les énergies pour promouvoir un autre type de développement durable et solidaire.

Sur le fond, il est important de remarquer que les économies d'eau représentent un gisement immense. L'amélioration du niveau de vie durant les Trente Glorieuses a conduit la société à vivre dans une société d'abondance. Or l'illusion de l'abondance engendre une société de gaspillage. En pratique, les économies d'eau ne jouent pas à la marge.

L'exemple de Lorient est significatif à cet égard. A la suite de la sécheresse de 1976, Lorient aurait pu construire un nouveau barrage sur le Scorff pour faire face à la croissance de la consommation et essayer de prévenir de nouvelles sécheresses. Néanmoins, la ville de Lorient a préféré mettre en œuvre un programme d'économies d'eau. Les économies d'eau ont d'abord été présentées dans les écoles. Les installations ont ensuite été aménagées dans l'ensemble des bâtiments publics. Les fuites ont été supprimées. Les résultats sont extrêmement positifs. La consommation des bâtiments publics est passée de 330 000 à 92 000 mètres cubes en trente ans, alors que le parc immobilier a crû de moitié. La consommation au mètre carré a donc été divisée par cinq. Aujourd'hui, les techniciens de Lorient sont devenus des économistes de flux. Des programmes de formations ont été mis en place. Les techniciens sont également devenus des pédagogues. Ils interviennent sur le terrain pour présenter à la population les économies qu'il est possible de réaliser.

En outre, la récupération et l'utilisation des eaux pluviales doivent être développées, par exemple pour le nettoyage des chaussées, pour l'arrosage des pelouses et pour le lavage des véhicules publics. Il est inutile d'utiliser de l'eau traitée pour ce type d'usage. Sur ce plan, la France est en retard par rapport à ses voisins. L'eau de pluie peut également être utilisée dans les maisons, notamment pour les chasses d'eau, le nettoyage et le jardinage. Il faut noter que la moitié de l'eau potable utilisée par les particuliers est perdue dans les toilettes. Il suffirait d'installer un double circuit d'eau. Or cela n'est pas toujours possible, car certains règlements sanitaires départementaux l'interdisent. Il ne faut pas hésiter à changer les textes : la loi est faite pour l'homme et non l'inverse.

Chaque fois que l'eau est économisée, il y a davantage d'eau disponible pour les cours d'eau et pour la nature. La situation du bassin versant s'améliore. Les activités économiques telles que la pêche côtière et la conchyliculture peuvent se développer dans les estuaires. Autrement dit, l'écologie et l'économie se combinent parfaitement. De plus, la récupération de l'eau de pluie réduit les débits des cours d'eau et donc les risques liés aux crues.

Enfin, il faut noter que la question des économies d'eau est beaucoup moins conflictuelle que la question de la qualité de l'eau. Il s'agit donc d'un moyen de fédérer les énergies et d'apprendre à mieux collaborer.

ENJEU N° 3 : REDUIRE LES CONSEQUENCES DIRECTES ET INDIRECTES DES INONDATIONS

- réglementer les constructions dans les zones inondables,
- adapter les routes, les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone...
- développer les dispositifs de prévision et d'information des habitants,
- protéger les lieux habités, quand c'est possible techniquement et raisonnable financièrement

M. COURGEON demande à Mme MALGORN d'indiquer l'état d'avancement des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) en Bretagne.

Mme MALGORN explique qu'à la suite des inondations de 2001 et 2002, les services de l'Etat ont mis en place des plans de prévention dans l'ensemble des bassins les plus concernés par les risques d'inondation. La moitié des PPRI de la région ont déjà été adoptés. Les autres ne sont pas encore finalisés. Il faut noter que la procédure d'élaboration d'un PPRI est longue. L'ensemble des collectivités, des usagers et des acteurs concernés doivent se concerter pour étudier la situation d'un bassin. Le préfet de département conclut l'étude par la détermination d'un niveau d'aîéa. Ensuite, les services de l'Etat doivent établir un règlement pour gérer les activités humaines dans le bassin.

Un problème important pour l'élaboration des PPRI : le choix de la crue de référence.

L'élaboration du PPRI est parfois difficile. C'est le cas pour le confluent de l'Ille et de la Vilaine, qui est située au centre de Rennes. Un problème important concerne le choix de la crue de référence, qui peut être la dernière crue centennale, la dernière crue historique ou la convergence des crues centennales. Les zones d'expansion varient selon les critères choisis. Il en est de même pour les politiques de prévention et de maîtrise de l'urbanisation.

Il faut noter que les services sont de plus en plus expérimentés pour élaborer des PPRI. En outre, les approches sont de plus en plus globales. Les travaux réalisés dans le cadre des PPRI ont non seulement une dimension technique et scientifique, mais également une dimension pédagogique.

M. COURGEON demande à Mme COUSTANS de présenter les mesures préconisées par le SAGE de l'Odet.

Des inondations complexes à maîtriser : des rivières très courtes où l'inondation survient en moins de 6 heures, les marées, le vent, les remontées de nappes.

Mme COUSTANS rappelle d'abord que la ville de Quimper a été inondée à trente reprises entre 1925 et 1950. Pourtant, les terres n'étaient pas remembrées et les talus n'étaient pas arasés. Entre 1955 et 2000, la ville de Quimper a subi treize inondations dommageables. Un PPRI a été instauré. La principale difficulté tient au fait que dans les années 1960 et 1970, de nombreux bâtiments ont été construits dans les zones marécageuses de la ville. Ces zones étaient pourtant fréquemment inondées, puisqu'il suffisait que le débit du cours d'eau dépasse 50 mètres cubes par seconde. Les inondations sont complexes à maîtriser, car plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Les rivières sont très courtes. Les inondations surviennent donc en moins de six heures. Les marées et le vent jouent un rôle important. En outre, il y a des remontées de nappes phréatiques.

Des travaux de protection ont donc été réalisés. Le niveau de référence est celui des crues de 1995, c'est-à-dire 178 mètres cubes par seconde. Les ouvrages de protection sont coûteux : 12 millions d'euros pour les particuliers, 2,2 millions

d'euros pour les biens communaux. Le montant des travaux de protection de la ville en cours de réalisation est de 26,6 millions d'euros.

Par ailleurs, l'urbanisation a été réglementée en fonction du PPRI. Quatre secteurs ont été définis : une zone rouge dans laquelle toute construction est interdite et dans laquelle une politique d'aménagement urbain doit être mise en œuvre parce que les quartiers ne peuvent pas être abandonnés ; une zone orange dans le centre-ville, puisqu'il n'est pas possible d'y interdire de nouvelles constructions ; des zones vertes et blanches dans lesquelles une gestion des eaux pluviales est mise en place. Les quartiers non inondables ont en effet été inondés par les remontées d'eaux pluviales, puisque les petits réseaux d'assainissement ont été raccordés aux grands réseaux.

Les eaux pluviales sont gérées sur l'ensemble du bassin versant... des zones humides sont restaurées avec l'aide des agriculteurs.

Les eaux pluviales sont d'ailleurs gérées sur l'ensemble du bassin versant. Les techniques naturelles sont utilisées en amont pour ralentir l'écoulement des eaux pluviales (bandes enherbées, talus, couverture des sols, suppression des embâcles...). Les zones humides sont restaurées avec l'aide des agriculteurs. Des retenues doivent également être aménagées, car la comparaison entre les inondations de 1995 et 2000 montre qu'il faut stocker 4 millions de mètres cubes d'eau.

Puisque les inondations sont inévitables, la population doit apprendre à anticiper, à gérer la crue et à vivre l'après-crue.

La question du financement va se poser prochainement. Les ouvrages de régulation des crues sont très coûteux en investissement et en fonctionnement. En outre, les ouvrages doivent être entretenus en permanence. La rupture d'une digue entraîne des inondations beaucoup plus dangereuses que des inondations régulières, comme les événements de Louisiane l'ont montré. Il n'est pas certain que la population accepte de payer davantage, puisqu'il n'est pas possible d'arrêter toutes les inondations. Par ailleurs, puisque les inondations sont inévitables, la population doit être formée. Elle doit apprendre à anticiper les inondations, à gérer les crues et à vivre l'après-crue.

Reconstituer le bocage ? le système racinaire absorbe les eaux, chaque arbre est un puits de carbone et une source d'énergie renouvelable...

M. PIERRE signale que les Allemands ne construisent plus de parkings imperméables. En outre, des programmes sont mis en œuvre pour désimperméabiliser les anciens parkings.

L'approche systémique est indispensable pour trouver des solutions.

Par ailleurs, il y a une vingtaine d'années, lors du remembrement, l'INRA avait étudié la possibilité de recomposer un bocage. Les chercheurs estimaient qu'un bocage organisé sur la base d'un maillage de champs de cinq hectares avait des effets bénéfiques. Aujourd'hui, la Bretagne pourrait mettre en œuvre un vaste programme de reconstitution d'un bocage. Il faut noter que le système racinaire des arbres joue un rôle essentiel dans l'écosystème, notamment en termes d'absorption des eaux pluviales. En outre, chaque arbre planté constitue un puits de carbone. Enfin, les arbres sont également une source énergie renouvelable. Les agriculteurs ne produiront plus seulement des produits alimentaires. Ils deviendront progressivement « énergiiculteurs », comme c'est déjà le cas pour une grande partie des agriculteurs allemands. Bref, l'approche systémique est indispensable pour trouver des solutions.

ENJEU N° 4 :

LA BONNE GESTION COLLECTIVE DE L'EAU

- sensibiliser chacun des acteurs de l'eau aux solidarités amont-aval pour concilier les usages,
- mieux appliquer le principe « pollueur-payeur »,
- assurer la connaissance et la transparence des coûts.

Développer les contrôles a un meilleur impact que la sensibilisation.

M. BUSON, président du bureau d'études GES, estime qu'il est préférable de développer les contrôles, car cela a un meilleur impact que la sensibilisation, comme l'a montré la politique de sécurité routière. Actuellement, la fréquence des contrôles varie fortement selon les secteurs (collectivités locales, industries agroalimentaires, agriculture...). Il faut donc remettre à plat le système de contrôle. En outre, il faut redéfinir des normes de rejets, car les normes actuelles sont incomplètes. De nombreuses stations d'épuration bretonnes n'ont pas de normes pour le phosphore, alors que dans le milieu aquatique, le phosphore a un rôle plus important que les nitrates.

Réaliser un état des lieux préalable sur le phosphore pour définir correctement les objectifs.

M. BUSON s'interroge sur le devenir du phosphore rejeté dans les hydrosystèmes pendant plusieurs décennies. En outre, le phosphore continue d'être rejeté directement dans la nature, notamment en période de pluies, lorsque les déversoirs d'orages débordent et lorsque les réseaux d'assainissement ne sont pas en mesure de transférer les eaux vers les stations d'épuration. **M. BUSON** estime qu'il est difficile de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'eau si aucun état des lieux n'est réalisé au préalable sur le phosphore. La connaissance de la situation réelle de la qualité des eaux est en effet nécessaire pour définir correctement les objectifs. Les scientifiques spécialisés dans l'écologie des milieux aquatiques devraient d'ailleurs participer activement à l'étude des phénomènes liés au phosphore.

M. LANGLOIS, membre de Passiflore à Fougères, souhaite évoquer un exemple pour montrer que le principe « pollueur payeur » n'est pas appliqué. Des riverains ont interpellé l'association sur la présence d'un ball-trap à Val-d'Izé. Le plomb retombe en effet dans les champs voisins. Des vaches ont été empoisonnées. Outre la mairie, l'association a interpellé les services préfectoraux à trois reprises en dix-huit mois, mais elle n'a reçu aucune réponse. **M. LANGLOIS** souhaite connaître la réglementation applicable en matière de ball-trap et souhaite savoir qui est chargé de procéder au nettoyage des plombs.

Mme MALGORN demande à **M. LANGLOIS** de lui envoyer une copie des lettres à son attention personnelle afin qu'elle puisse lui indiquer la réglementation applicable en la matière.

La mobilisation des acteurs dans les bassins versants permet d'aboutir à des résultats significatifs.

Mme DAVY, présidente du bassin versant du Meu, remarque que dans les petits bassins versants, le programme « Bretagne eau pure » a permis de mobiliser la population, les élus, les agriculteurs, les pêcheurs et l'ensemble des usagers de l'eau. Cette mobilisation doit se poursuivre, car elle a permis d'aboutir à des résultats significatifs. En outre, de nombreuses actions doivent encore être mises en œuvre dans les villes et dans l'agriculture. Des recherches sont d'ailleurs nécessaires pour élaborer de nouvelles techniques alternatives. La directive européenne sur l'eau peut jouer un rôle dans ce cadre. Elle permet également de mobiliser l'ensemble des acteurs de terrain sur le long terme.

M. MEVEL considère que la bonne gestion collective de l'eau nécessite une cohérence territoriale et une cohérence des politiques publiques. De ce fait, pour

Construire une politique intégrée et durable de la ressource en eau, avec le SAGE

articuler les Sage et les bassins versants, assurer la cohérence des politiques publiques.

Réfléchir aussi à la répartition des compétences : l'organisation actuelle est peu lisible pour le citoyen.

La population fait preuve d'un grand scepticisme à l'égard de la consultation.

construire une politique intégrée et durable de la ressource en eau, il convient de s'inscrire dans le nouveau cadre de cohérence que constitue le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Ce cadre est fondamental, car il s'agit d'un outil de planification, de coordination, d'animation, de synergie et de solidarité entre l'amont et l'aval. Cependant, les SAGE ont besoin de disposer de davantage de moyens juridiques et financiers. De plus, les SAGE doivent être mieux articulés avec les outils opérationnels tels que les bassins versants. Enfin, la politique de l'eau doit être cohérente avec les autres politiques publiques, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des transports et des énergies.

En outre, les outils réglementaires et financiers devront être cohérents avec la logique de la directive cadre. Celle-ci contient un important volet économique, qui prévoit notamment que les coûts liés aux usages de l'eau doivent être pris en compte. Autrement dit, le principe du « pollueur payeur » devra être appliqué. La future loi sur l'eau devra en préciser les conditions d'application.

Par ailleurs, il faut réfléchir non seulement aux normes, mais également à la répartition des compétences. L'organisation actuelle est peu lisible pour le citoyen. Les structures et les responsabilités sont fractionnées. Sur ce point, le Conseil régional déplore que le Gouvernement ait rejeté sans explication le projet d'expérimentation d'un pilotage régional de la politique de l'eau.

Enfin, la Région a participé à la consultation sur l'eau et aux réunions organisées par l'agence de l'eau et par l'association Eau et Rivières de Bretagne. Elle a également initié un sondage auprès des Bretons pour connaître leurs positions sur la politique environnementale. Les résultats seront publiés prochainement dans les journaux partenaires *Le Télégramme* et *Ouest-France*.

M. COURGEON demande à **M. HUET** de présenter un bilan des réunions publiques organisées par Eau et Rivières de Bretagne et de préciser le rôle que peuvent jouer les particuliers dans la gestion collective de l'eau. Sur ce point, les résultats d'un sondage de 2002 sont significatifs. A la question « Pour protéger l'environnement, à laquelle de ces actions croyez-vous pouvoir individuellement contribuer le plus ? » 50 % des personnes interrogées avaient répondu « l'élimination et le tri des déchets » et seulement 8 % ont répondu « la lutte contre la pollution de l'eau, des rivières et des lacs ».

M. HUET souhaite formuler deux remarques à propos des soixante réunions organisées par l'association Eau et Rivières de Bretagne. Premièrement, la population fait preuve d'un grand scepticisme à l'égard de la consultation. Le public considère que les décisions prises ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées pour la restauration de la ressource en eau. En outre, le public se souvient que Mme BACHELOT, ministre de l'Écologie et du Développement durable, avait déjà organisé une consultation sur l'eau en 2003, les « Assises de l'eau ». En décembre 2003, lors de la clôture de la consultation à Paris, Mme BACHELOT avait affirmé que le Gouvernement avait décidé d'élargir l'application du principe « pollueur payeur » aux pollutions diffuses d'origine agricole, notamment à l'azote. Quelques mois plus tard, à l'été 2004, le ministre de l'Agriculture a annoncé que le Gouvernement revenait sur sa décision. C'était pourtant la principale mesure issue de la consultation. Le public ne peut donc qu'être sceptique par rapport à la présente consultation. Pour sa part, l'association Eau et Rivières avait néanmoins plaidé pour l'organisation de cette consultation.

Deuxièmement, il faut noter qu'en Bretagne, le consommateur est de plus en plus éloigné de la ressource locale en eau. Les captages communaux ont disparu progressivement, souvent en raison des nécessités liées à la protection. Les autorités ont conseillé aux communes de brancher leurs réseaux à la rivière ou au grand barrage le plus proche. La prise d'eau peut donc être située à plus de

Il est difficile de mobiliser des consommateurs qui ne connaissent même pas l'origine de l'eau du robinet.

Les citoyens ne souhaitent pas une eau de bonne qualité seulement au robinet, mais de la source au robinet.

Les subventions devraient être accordées en fonction des résultats et non des techniques. Les normes devraient être élaborées selon la même logique.

80 kilomètres du lieu de consommation. Dans ce cadre, il est difficile de mobiliser les consommateurs sur la ressource en eau, car ils ne connaissent même pas l'origine de l'eau du robinet. Il n'en demeure pas moins que l'engagement des consommateurs est indispensable pour mieux gérer les eaux, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

M. GRIGNON, militant associatif membre de la Maison de la consommation et de l'environnement de Rennes, observe que les sociétés de gestion des eaux telle que la Compagnie générale des eaux tirent profit d'une eau de mauvaise qualité, puisqu'elles sont chargées de la traiter. Ces sociétés peuvent proposer des technologies très coûteuses aux collectivités locales, ce qui a un impact très négatif pour le contribuable et pour le consommateur. En outre, cette situation encourage les pollueurs. Les particuliers, les industriels et les agriculteurs ne sont en effet pas mobilisés pour protéger la ressource en eau, puisqu'ils savent qu'elle est traitée. Or les citoyens ne souhaitent pas que l'eau soit de bonne qualité seulement au robinet, mais de la source au robinet.

Mme MILVOY, chargée d'études à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération rennaise, souhaite connaître les résultats de l'inventaire des petits chevelus du Blavet. Elle observe en effet que les inventaires qu'elle étudie pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ne sont ni exhaustifs ni consensuels, qu'ils soient réalisés par des bureaux d'études ou par les acteurs locaux de l'eau. Autrement dit, il est difficile de parvenir à des résultats de bonne qualité dans l'ensemble des communes.

Par ailleurs, de nombreuses collectivités de l'agglomération de Rennes souhaitent réaliser des opérations d'urbanisme conformes aux principes du développement durable. Cela implique d'effectuer des travaux ambitieux en matière de reconquête de la qualité de l'eau et de maîtrise des flux. Le financement de ces opérations pose problème. Les collectivités locales ne parviennent pas à obtenir des subventions pour ces programmes, alors qu'elles en obtiendraient si elles recouraient à des solutions classiques. Il faudrait notamment prévoir des aides pour l'assainissement de surface et pour la gestion des eaux pluviales. De même, le Département ne reconnaît pas les filtres plantés de roseaux comme une technique d'assainissement individuel. En fait, les subventions devraient être accordées en fonction des résultats et non en fonction des techniques. Les normes devraient être élaborées selon la même logique.

Mme MALGORN indique que l'Etat ne subventionne plus l'assainissement urbain. Cette compétence a été décentralisée auprès des collectivités locales. L'agence de l'eau peut également apporter des aides. Un parallèle peut être effectué avec les programmes d'aide au traitement des pollutions d'origine agricole. Initialement, les aides étaient accordées en fonction d'objectifs. Cependant, les agriculteurs ont demandé que des normes soient fixées en fonction des procédés. Cela simplifiait les démarches. Quoi qu'il en soit, il est tout à fait possible de fixer des normes en fonction des résultats. Cela peut présenter un intérêt pour les grandes collectivités locales, car elles disposent de moyens d'expertise importants et elles sont capables d'innover. Pour les petites communes, les exploitants agricoles et les particuliers, il est plus simple de disposer d'un agrément sur les procédés et sur les matériels.

M. GUELLEC s'étonne qu'un dispositif fonctionnel n'ait pas reçu d'agrément. Il estime que l'agence de l'eau fait preuve d'ouverture sur les évolutions techniques ; elle dispose d'ailleurs d'un personnel qualifié spécialement chargé d'examiner les nouveaux dispositifs. Néanmoins, l'agrément est donné à l'issue d'une procédure particulière. Le demandeur doit démontrer l'efficacité de son procédé.

M. JEANNE, ingénieur-conseil, fait part d'un problème administratif qu'il rencontre à propos d'un projet important initié par un groupement étranger sur le Blavet. Le projet implique un rejet de 150 mètres cubes d'eaux usées. L'utilisation de systèmes économes en eau permet de réduire les rejets de 30 %. Il n'est cependant pas possible de recourir à ces systèmes, car l'administration départementale du Morbihan interdit non seulement tout rejet des eaux usées dans la rivière, mais également l'épandage des eaux usées dans les terrains situés à proximité. **M. JEANNE** souhaite savoir s'il existe des solutions alternatives qui tiennent compte des positions de l'administration.

Redonner confiance dans l'eau du robinet, de plus en plus traitée et coûteuse.

M. MOYSAN constate que la moitié des Bretons boivent uniquement de l'eau embouteillée ; autrement dit, ils n'ont pas confiance dans l'eau qui leur est distribuée. Cette eau est convenable sur le plan sanitaire, mais elle a un goût déplorable. Il faut donc redonner confiance dans l'eau du robinet, d'autant plus qu'elle est de plus en plus traitée et coûteuse. Par ailleurs, les bouteilles en plastique représentent un volume de déchets important, dont l'incinération pollue l'air. Il faut sortir de ce système.

Par ailleurs, le projet « Rennes 5 », qui consiste à construire une usine sur l'estuaire afin d'approvisionner le bassin Rennais et le département d'Ille-et-Vilaine, est aberrant. Le captage sera situé en aval du lieu de consommation. L'eau sera forcément polluée par l'ensemble des activités industrielles, agricoles et urbaines situées en amont. L'eau peut même contenir des éléments radioactifs, comme l'a montré l'analyse des boues de la station d'épuration de Rennes. Le traitement de l'eau sera donc très coûteux. Ce projet est d'autant plus aberrant que le programme « Rennes 4 » n'a été réalisé qu'à moitié. Il est pourtant possible de capter de l'eau brute davantage à proximité de l'agglomération. Il est anormal que la collectivité soutienne un projet qui va à l'encontre du développement durable.

Concernant les inondations, la récupération des eaux pluviales doit être généralisée. De plus, il faut trouver des solutions alternatives pour éviter que l'eau ne ruisselle trop rapidement dans les cours d'eau. Ces solutions devraient être mises en œuvre dans le cadre du plan local d'urbanisme et des programmes d'aménagement de la périphérie de Rennes. Les bassins de régulation ne doivent pas être conçus seulement pour réguler les flux hydrauliques de pointe. Il faut suivre l'exemple des agglomérations de Bordeaux et Douai, qui ont aménagé des réservoirs pour réinjecter lentement l'eau vers les nappes afin d'éviter les pics de pollution.

Enfin, il faut signaler que les économies d'eau permettent de redonner du pouvoir d'achat. Cela est d'autant plus important que le prix de l'eau augmente de 5 % à 10 % par an.

Les économies d'eau permettent aussi de redonner du pouvoir d'achat.

Mme COUSTANS estime que le nombre d'habitants consommant de l'eau du robinet en Bretagne est bien plus élevé. Elle déclare avoir constaté personnellement que l'eau distribuée dans les écoles du Finistère était de l'eau du robinet. Il en est de même dans les restaurants. Cependant, l'eau en Bretagne a une mauvaise image. Cela nuit d'ailleurs à l'image de la Bretagne elle-même et aux efforts de reconquête de la qualité de l'eau.

M. HUET considère que la confiance se mérite. Par ailleurs, il informe les participants que l'association Eau et Rivières de Bretagne organise un colloque le 10 décembre 2005 à Rennes sur le thème « Doit-on boire l'eau du robinet ? ».

CONCLUSIONS

M. REGNAULT note qu'il consomme l'eau du robinet depuis longtemps. Concernant la conférence, il regrette que les débats se soient limités à des échanges entre experts. Le débat ne doit pas être un échange entre des intervenants qui connaissent les solutions et des personnes qui doivent les appliquer. Il est possible de discuter autrement des problèmes de l'eau et des comportements à adopter par rapport à l'eau. Il faut faire en sorte que l'ensemble des habitants se sentent concernés par la reconquête de la qualité de l'eau. Toute la population doit être informée des problèmes liés à l'eau, car cela permet d'élargir le débat et de trouver de nouvelles solutions.

C'est d'ailleurs ce qui se passe dans certains SAGE, comme le montre l'expérience du Blavet, où l'ensemble des habitants ont participé à l'inventaire des chevelus. D'une façon générale, il faut faire preuve de pédagogie et de pragmatisme. La population doit avoir toute sa place dans les actions à mettre en œuvre. Le débat montre aussi qu'il est souhaitable de déconcentrer et de décentraliser les décisions au niveau des bassins versants et des SAGE, qui correspondent au niveau auquel la population est la plus impliquée et où les discussions sont les plus larges.

Par ailleurs, il faut prendre conscience que les comportements ont commencé à évoluer et qu'il y a des progrès. Mais tous les facteurs intervenant dans le cycle de l'eau doivent être analysés. Le cas échéant, il ne faut pas hésiter à remettre en cause des pratiques, des aménagements ou des molécules.

Enfin, il faut veiller à la cohérence des discours et des actions. En effet, les administrés ne saisissent pas toujours clairement les enjeux. Les élus ne doivent pas les décourager, mais au contraire les aider à comprendre les objectifs. C'est le seul moyen pour que les habitants se les approprient. Les élus doivent également veiller à ne pas prendre de décisions incohérentes. Il faut donc agir ensemble pour que les actions soient cohérentes.

M. GUELLEC regrette également que la conférence ait été un débat entre initiés. Il est vrai que le problème de l'eau est compliqué. En outre, les citoyens s'intéressent à l'eau seulement parce qu'elle a un impact sur leur santé et sur leur argent. Les autres fonctions de l'eau sont négligées. Un département breton essaye d'ailleurs de développer la notion d'« eau citoyenne ». Cette volonté de rendre l'« eau citoyenne » renvoie au fait que les citoyens sont de plus en plus des clients.

M. GUELLEC partage le point de vue de **M. HUET**, qui a expliqué que la directive cadre constituait une occasion pour faire partager une grande ambition européenne. Cette ambition pouvait également être partagée par le biais de nouvelles institutions européennes. Il ne faut pas se décourager, même si la constitution européenne n'a pas été adoptée par les Français.

M. GUELLEC remarque ensuite que la notion de bon état écologique n'est toujours pas définie. Le projet de loi sur l'eau n'est toujours pas finalisé, alors que la directive cadre date de 2000. Des efforts importants seront nécessaires pour progresser sur ce plan et pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Enfin, un participant regrettait que les questionnaires n'aient pas été expédiés à l'ensemble des abonnés à l'eau. En fait, le comité de bassin a décidé de les distribuer seulement aux mairies et aux organismes intéressés par la gestion de l'eau, car cela était moins coûteux. Le comité de bassin a estimé que les moyens de l'agence de l'eau pouvaient être mieux employés, notamment dans le domaine de l'assainissement des agglomérations. En outre, les membres du Comité de bassin considéraient que les personnes intéressées étaient tout à fait en mesure d'avoir une démarche volontaire, de se rendre dans les réunions et de faire un minimum d'efforts pour se procurer le questionnaire, qui était disponible dans toutes les mairies et sur Internet.

M. GUELLEC signale également que la facture d'eau n'augmente pas toujours. Dans sa commune, le prix de l'eau baisse et la qualité s'améliore depuis de nombreuses années. Les progrès sont donc possibles sur tous les plans.

Mme MALGORN remarque que la directive cadre sur l'eau invite au débat. Ce débat ne se réduit pas des questions techniques et sectorielles. La directive cadre prend en compte à la fois la dimension qualitative et la dimension quantitative de la ressource en eau. Les acteurs de l'eau savent que ces deux aspects sont

intimement liés. Par exemple, lorsque la qualité d'une eau est insuffisante, les experts réfléchissent à des solutions telles que l'interconnexion et la dilution.

De la même façon que l'énergie, l'eau est un facteur structurant de l'organisation des activités et de la vie humaine sur les territoires. Or un hiatus existe entre, d'une part le lieu dans lequel les activités humaines s'organisent, généralement la commune ou l'agglomération, et d'autre part la desserte en énergie et la capacité d'accès à la ressource en eau. Autrement dit, les citoyens ont l'impression que les décisions sont faciles à élaborer, puisqu'elles se prennent au niveau des communes et des agglomérations, aussi bien pour les actions concrètes en matière d'urbanisme que pour les actions plus programmatiques telles que les schémas de cohérence territoriale (SCOT). Ils ne ressentent pas la difficulté de prendre des décisions en matière d'énergie et d'eau. Dans ces domaines, il faut débattre de la façon la plus large possible.

Ces débats sont complexes. Les positions des experts ne sont pas toujours définitives. Le citoyen ne peut pas trancher les débats scientifiques. Les maires et les préfets ne le peuvent pas non plus. Il faut donc développer les études pour que le débat d'experts aboutisse à un consensus temporaire des experts. Ce consensus doit alors être pris en compte par les décideurs. En pratique, le débat d'experts est souvent mélangé avec le débat politique, alors que ce dernier devrait porter sur les conséquences qu'il convient de tirer des conclusions des experts. C'est le cas pour la consultation sur l'eau : des experts débattent alors qu'il s'agit d'une consultation du public. Le citoyen a donc l'impression d'être exclu. Il faudrait faire preuve de davantage de rigueur, présenter les conclusions des experts et débattre ensuite. Cela ne signifie pas que les conclusions des experts ne puissent pas être interprétées. Il ne faut pas fermer le débat d'experts, mais en marquer les étapes.

Le débat doit aussi prendre en compte la dimension territoriale. Cela correspond à la logique de l'approche par commission géographique. Les services de l'Etat et des collectivités locales se sont d'ailleurs organisés en fonction des bassins hydrographiques, notamment dans les comités techniques régionaux de l'eau. Cela permet de tenir compte des spécificités du bassin breton, qui diffère sensiblement du bassin de la Loire. Les petites rivières de Bretagne ne peuvent pas être gérées de la même façon que la Loire, notamment en cas d'inondations ou de sécheresse. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs doivent être appréciés en fonction de la géographie. Sur ce point, il faut noter que les indicateurs sur l'eau et sur l'environnement sont produits de manière transparente.

En pratique, les progrès sont réels. 37 bassins se trouvaient dans une situation de contentieux en 2001. Aujourd'hui, seuls 15 bassins se trouvent encore dans cette situation. En outre, la moitié d'entre eux ne se trouvent plus en non-conformité. La difficulté de mettre les bassins en conformité est certes liée à la géographie, mais également aux activités humaines et à la démographie. Ainsi il faut s'interroger sur la situation dans laquelle aurait été la Bretagne si l'agriculture dense ne s'était pas développée et si des activités économiques productives ne s'étaient pas installées sur le littoral. La présence d'exploitations ostréicoles sur le littoral n'est pas forcément une malchance, même si elles produisent des déchets coquilliers. De même, le visage de la Bretagne n'aurait pas été le même sans le développement des activités légumières sur les côtes : la valeur des terres agricoles a eu un effet repoussoir et a permis d'éviter le bétonnage du littoral.

Pour le reste, les textes réglementaires permettent de définir un cadre pour l'action publique, qu'il convient de décliner au niveau régional. Le programme d'actions régional entre dans cette logique. Il prend en compte les spécificités des bassins versants et permet d'agir efficacement. Toutefois, il n'est pas possible de faire disparaître les mauvaises habitudes, ni les nitrates et le phosphore accumulés depuis des dizaines d'années.

En conclusion, il semble que la compréhension des enjeux environnementaux et du lien entre ces enjeux et les enjeux économiques et humains s'améliore. Il faut donc être optimiste quant à la capacité de la Bretagne à atteindre les objectifs de 2015. Toutefois, il ne faudra pas relâcher les efforts. Les actions en cours devront être poursuivies et ponctuellement renforcées. Par exemple, des mesures ciblées devront être prises pour le phosphore, mais il n'est pas nécessaire de les mettre en œuvre pour l'ensemble du territoire. Au niveau régional, il est possible de réfléchir à un « plan bocage ». Un tel plan améliorerait la qualité des eaux et réduirait les risques d'inondations.

PARTICIPANTS à la CONFERENCE-DEBAT du 21 octobre 2005 à RENNES

Alain ARTUR,	DDAF 29, Chef de la Mise
Sandrine AUBIN-PINCHON,	CG 35, technicienne
Andréa AUBREE,	étudiante
Georges AVIGNON,	élu municipal
Marie BAGOT	stagiaire formation BP jeunesse et sport
Delphine BASSON	étudiante université Rennes 2
Dominique BECK	association Passiflore à Fougères
Jean-Christophe BENOIT	particulier
Pierre-Marie BIDAL	technicien au CSP
Monsieur BOYER	particulier
Jean-Claude BRIENS	DRAF, chef de service
Delphine BRIENS	étudiante
Luc BRIENT	ingénieur Université Rennes 1
Pierre BUIN	directeur technique de la société vitrénne d'abattage
Michel BUISSET	directeur de la DDASS 35
Christian BUSON	PDG du bureau d'étude GES
Béatrice BUSON	directrice générale du GES
Thierry CAQUET	chargé de recherche à l'INRA
Robert CHATELET	administrateur UGPUB
Dominique CLOAREC	technicienne assainissement CG 35
Maryvonne COLLET	particulier
Jean-Michel CONAN	préfecture 35, chef de bureau des politiques d'environnement
Christian COUET	vice-président du CG 35 chargé de l'environnement
Stéphane COURGEON	animateur
Marie-Christine COUSTANS	présidente du Sage de l'Odet
Marion COUTANT	étudiante
André CRIME	retraité (compagnie générale des eaux)
François D'ANTHENAISE	délégué Ouest-Atlantique de l'agence de l'eau
Geneviève DAULNY	DRIRE Bretagne, adjointe de la division environnement
Annie DAVY	conseillère régionale, présidente du BV du Meu
Michelle DELABROSSE	UFCS, déléguée de la section locale de Rennes
Claude DELABROSSE	secrétaire de l'ADEIC
Bernard DUSSART	directeur délégué Safège
Michel DUZERT	enseignant à l'ESC
Pascale FAURE	chargée de mission au pôle de l'eau 35
Paul FERRAND	DDAF, pôle de l'eau 44
Michel FICHET	particulier
Jacques FONTAINE	Bretagne Vivante
Carole FOUVILLE	animatrice du bassin versant du Meu
Chloé FRIGUET	étudiante
Yann FROGERAIS	technicien environnement
Chloé FROMANGE	animatrice observatoire de l'eau
Ludovic GORTAIS	particulier
Benoît GOUTTE	CASEA
Déverine GOYPIERON	chargée de mission environnement à l'UGPVB
Catherine GREMILLET	CRB de Rennes
Charles GRIGNON	Maison de la consommation et de l'environnement
Ambroise GUELLEC	président du comité de bassin Loire-Bretagne
Marcel GUIHO	chargé de mission à la DIREN Bretagne

Jean-Luc GUILLAUME	élu municipal chargé de l'environnement
Bertrand GUIZARD	chargé de la MIRE
Emmanuel HALET	Cercle Paul Bert
Daniel HELLE	SMPBR, ingénieur protection ressource en eau
Aurélie HELLEUX	étudiante
Jean-Michel HERY	adjoint au Maire de Rennes
Gilles HUET	délégué d'Eau et Rivières de Bretagne
Michel JEANNE	responsable de société
Françoise JEHANNO	services du conseil général
Félicité JEHANNO	exploitante agricole en retraite
Gérard JOUON	particulier
Etienne LACOMBE	chargé de mission CCAOF
Laurent LAGADIC	directeur de recherche UMR INRA
Maurice LANGLOIS	association PASSIFLORE
Josette LAUNAY	coordinatrice Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne
Yves LE BOURDELLES	Eau et rivières de Bretagne – Sage Rance Frémur
Yves LE CERF	technicien Vegam
Serge LE DAFNIET	ingénieur DDAF 35
Monsieur LE GALLIOT	particulier
Benoît LE GALLIOT	délégation Armor-Finistère de l'agence de l'eau
Michel LE MAUF	particulier
Marcel LE MOAL	président du comité régional de la conchyliculture
Gildas LE VESQUE	technicien SIG
Marc LEBASTARD	DDAF 35, cellule rivières et bassins versants
André LEFEUVRE	président du syndicat intercommunal du bassin du Linon
Pascal LEFEVRE	ingénieur conseil Safège
Patrick LEFRANC	agriculteur
Bernadette MALGORN	préfète de la région Bretagne
Gilles MARJOLET	directeur adjoint agriculture au CG 22
Anne-Bénédicte MARTINOT	Technopôle, chargé de bocage
Koulman MATHIEU	coordinateur bassin versant du Jaudy
Noël MATHIEU	directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Annie MAUDET	Gaule Fougeroise
Gérard MEVEL	vice-président du conseil régional de Bretagne
Kristell MICHEL	ingénieure d'étude
Hervé MORISSET	DIREN, chargé de mission qualité de l'eau
Jean-Claude MOYSAN	particulier
Emilie NOVINCE	ingénieure d'étude, conseil scientifique de l'environnement
Nathalie OLIVIERO	animatrice du bassin versant du Linon
Frédéric ONNO	technicien de l'environnement CG 56
Yannic PACAULT	ingénieur environnement, communauté de communes de Plabennec
Jean-Claude PIERRE	membre fondateur de l'association Nature et culture
Jean-François PIQUOT	porte-parole d'Eau et Rivières de Bretagne
André POCHON	agriculteur
Ronan PONDAVEN	bureau d'étude
Anne PONDAVEN	étudiante
Jean-Pierre PORCHER	CSP
Monsieur ou Madame QUERE	CNRS, hydrogéologue
Julien QUINTARD	étudiant
Gilles RAULT	société OXYMORE
René REGNAULT	président de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons
Anne RICHOU	technicienne CG 35

Christophe SALAUN	ingénieur d'affaires à la Saur
Jean SALMON	président de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne
Marie-Thérèse SAUVÉE	conseillère générale d'Ille-et-Vilaine
Daniel SILVESTRE	SAUR France
Jean-Paul SIMIER	directeur agriculture, conseil régional de Bretagne
Roger SOUQUIERE	délégué exploitation EdF
William SPINO	ENSP
Monsieur TRICAUD	président de la fédération de pêche 35
Jean-Pierre TROUSSARD	directeur SMG AEP 35

- Des participants qui n'ont pas laissé leur nom
- L'équipe d'organisation et les collaborateurs des délégations Ouest-Atlantique et Armor Finistère de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

QUESTIONS ET OBSERVATIONS TRANSMISES PAR LES PARTICIPANTS

Sur l'enjeu qualité de l'eau

- Faible différence d'objectifs de qualité entre territoires granitiques et schisteux, qui décide ?
- Pourquoi ne pas remplacer les obligations de moyens par des obligations de résultats ? les agriculteurs sont prêts...
- Pour la vision 2015, quelles seront les contraintes au niveau de l'industrie, notamment sur les prélèvements et les rejets ?
- Approche du devenir des masses d'eau fortement modifiées, sous l'angle économique (cas de l'Aulne canalisée)
- Impacts et conséquences sur la ressource en eau, et en corollaire sur ses coûts d'exploitation, de l'état du traitement des déchets : ordures ménagères, mais aussi lisiers, boues des stations d'épuration, etc. Comment intégrer ces questions dans les Sage alors qu'il n'y a pas toujours correspondance des territoires d'exercice des différentes compétences ?
- Questionnement sur les indicateurs de bon état et les modes d'évaluation
- Va-t-on mieux contrôler les prélèvements d'eau dans les cours d'eau grâce à des compteurs et interdire les prélèvements dans les nappes phréatiques ?
- De quels outils disposent actuellement les agences de l'eau pour évaluer la qualité de l'eau, notamment en milieux estuarien et côtiers, selon les dispositions de la DCE

Sur l'enjeu patrimoine naturel

- Les enjeux du littoral. Sa prise en compte en dehors des eaux de baignade et les moyens mis en place
- Quelles sont les perspectives en ce qui concerne la coordination de la surveillance et des actions entre gestionnaires du milieu continental et gestionnaires du milieu côtier ?

Sur l'enjeu gestion collective

- Quels engagements budgétaires concrets de l'Etat via les Dren et de l'agence de l'eau pour le bon état écologique en 2015
- Pour l'avenir : responsabilité et politique de la qualité des eaux douces – Etat/ établissements publics / collectivités locales / entreprises privées ?
- Quels moyens (financiers, réglementaires, humains) pour quelles priorités géographiques d'actions ? Priorités de fonctionnalité des milieux ou priorités d'usages (AEP, agriculture) ? Quels outils de contrôle et d'évaluation de l'atteinte des objectifs
- Quels nouveaux moyens vont-ils être mis en œuvre ? Quels sont ou seront les indicateurs d'évaluation ?
- Perspectives de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'AEP et l'assainissement ?
- Qui doit financer la reconquête de la qualité de l'eau ? Les pollués ou les pollueurs ? A quand la redevance dissuasive sur les pesticides et les engrais ? Sur les excédents d'azote et de phosphore ?
- La liste des principaux enjeux me convient. Les pénalités, s'il y en a, seront à faire supporter de façon décentralisée par les collectivités ou les personnes privées qui auront fait preuve de négligence
- La responsabilité des usagers ?



Comité de bassin Loire-Bretagne

**Agence de l'eau Loire-Bretagne
avenue de Buffon - B.P. 6339
45063 ORLÉANS CEDEX 02**

Tél. : 02 38 51 73 73

Fax : 02 38 51 74 74

Site internet : www.eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Armor-Finistère
3 bis passage Saint-Guillaume
B.P. 4634
22046 SAINT-BRIEUC CEDEX 2**

Tél : 02 96 33 62 45

Fax : 02 96 33 62 42

Comité de bassin Loire-Bretagne

Commissions géographiques

Compte-rendu des débats

organisés dans le cadre de la consultation du public
sur les enjeux pour l'eau en Loire-Bretagne



Janvier 2006

1. L'organisation des conférences-débats

Dans le cadre de la consultation du public sur les enjeux pour l'eau en Loire-Bretagne qui s'est déroulée du 2 mai au 2 novembre 2005, le comité de bassin et ses commissions géographiques ont organisé 6 conférences-débats publics :

- le 23 septembre à Orléans pour la commission « Loire moyenne »
- le 6 octobre à Clermont-Ferrand pour la commission « Allier-Loire amont »
- le 13 octobre à Poitiers pour la commission « Vienne et Creuse »
- le 14 octobre à Nantes pour la commission « Loire aval et côtières vendéens »
- le 19 octobre au Mans pour la commission « Mayenne-Sarthe-Loir »
- et le 21 octobre à Rennes pour la commission « Vilaine et côtières bretons ».

L'information préalable

L'information sur les conférences-débats a été diffusée selon 4 canaux :

- l'invitation a été diffusée via les fichiers des commissions géographiques, soit pour chaque commission environ 500 personnes, elles-mêmes invitées à transmettre l'information autour d'elles ; ce fichier a été élargi en direction de secteurs associatifs, éducatifs et universitaires non représentés au sein du comité de bassin ;
- les 350 organismes qui ont accepté d'accompagner la consultation du public ont été invités à participer et faire connaître ces rendez-vous auprès de leurs propres publics ;
- les délégations de l'agence de l'eau ont elles-mêmes mis en place des affichettes et diffusé des prospectus sur des lieux publics (médiathèque, maison des associations, conseils de quartier, festival de Loire, foire de Cournon...) des villes où se tenaient les conférences ;
- enfin la presse locale a été sollicitée par voie de communiqué de presse et par contact direct depuis les délégations de l'agence de l'eau.

La participation

Environ 700 personnes au total ont participé à ces débats (de 75 à Orléans à 200 à Nantes). Si, à l'évidence, les débats (en fin de journée, en semaine) ont attiré un public *très intéressé* par la question de l'eau, l'analyse des listes de présence fait ressortir des taux allant de 15 à 40% de personnes n'appartenant pas au *cercle des initiés*.

L'organisation des débats

Le déroulement des soirées s'est appuyé sur l'organisation de tables rondes qui ont fortement impliqué les membres du comité de bassin, présidents des commissions géographiques, élus des collectivités, représentants de la profession agricole, des industriels ou des associations de protection de l'environnement, et représentants de l'Etat. Ces tables rondes ont permis d'introduire les débats et d'illustrer pour le public le rôle des différents acteurs de l'eau.

Les débats ont été découpés en quatre temps, selon quatre groupes d'enjeux :

- la reconquête de la qualité de l'eau et les enjeux de santé publique,
- la protection d'un patrimoine remarquable,
- les crues et inondations,
- la bonne gestion collective de l'eau.

Ce découpage a permis de concentrer le débat sur les enjeux identifiés par le comité de bassin et de les afficher par un diaporama.

Les quatre temps ont été introduits par des petits clips vidéo choisis notamment parmi les « minutes de l'eau » de la campagne nationale « ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller » et parmi les films réalisés sur les lauréats des trophées de l'eau Loire-Bretagne 2005.

Enfin les débats ont été régulés par un animateur professionnel (deux animateurs se sont réparti les six débats). L'animateur a également pu utiliser les questions ou observations remontées du public, soit au moment de l'inscription, soit pendant le débat lui-même.

Au total ces principes d'animation ont permis d'obtenir une participation réelle de la salle, sans creux ni temps mort, sur un mode parfois passionné, mais toujours citoyen. Les débats ont duré en moyenne 2h30.

2. Le contenu des échanges

Chaque conférence-débat fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui a été adressé aux participants.

D'un sous-bassin à l'autre, l'accent porte sur des préoccupations différentes : faiblesse de la ressource en eau en Loire aval et côtiers vendéens, protection des milieux aquatiques en Allier Loire amont, risques liés aux inondations en Mayenne-Sarthe-Loir. Mais de nombreux enjeux sont évoqués avec la même constance et dans les mêmes termes. Sans doute faut-il y voir la marque d'un débat partagé et de la constitution d'un socle culturel commun sur les enjeux de l'eau.

Les préoccupations exprimées lors des conférences-débats l'ont été dans un dialogue entre citoyens intéressés (la salle) et acteurs-décideurs de la politique de l'eau (les participants des tables rondes). De ce point de vue, il est intéressant de noter qu'elles sont dans l'ensemble assez convergentes avec les préoccupations exprimées spontanément dans les champs libres des questionnaires.

Enfin c'est naturellement sur le premier enjeu (reconquête de la qualité de l'eau et santé publique) que les échanges ont été les plus nourris, puisque cet enjeu regroupe de nombreux sous-enjeux et constitue la finalité de la directive cadre.

2.1 - Sur les enjeux relatifs à la qualité de l'eau et aux écosystèmes aquatiques

La première condition pour la reconquête de la qualité (éviter toute nouvelle dégradation) et l'interaction des différents sous-enjeux – qualité physique des milieux, gestion quantitative de la ressource, réduction les différentes sources de pollutions – sont globalement perçues et communément partagées par les participants des conférences-débats. Au sein de ce groupe d'enjeux, deux sujets ont fait plus particulièrement débat :

- l'activité agricole en général, perçue tantôt comme bouc-émissaire et tantôt comme condition du succès (« *L'objectif 2015 peut être atteint si l'agriculture modifie ses pratiques* »),
- et la maîtrise des prélèvements, la constitution de réserves et le partage de l'eau.

Trois autres sujets sont régulièrement évoqués : la question du foncier pour l'entretien des cours d'eau (voir également pour les enjeux 2-2 patrimoine et 2-3 crues et inondations), le fait que les citoyens ont un rôle à jouer, et le caractère fragmentaire des connaissances.

Les termes ne figurant pas dans le diaporama présenté, les participants ont systématiquement rappelé la nécessité de réduire les flux de *phosphore* et de s'attacher aux *économies* d'eau.

Enfin la nécessité d'une approche systémique intégrant toutes les dimensions de l'eau semble de plus en plus largement partagée.

L'agriculture en première ligne

Sur cet enjeu, même s'il est rappelé que « *tous les usagers modifient la qualité de l'eau* », l'agriculture est systématiquement en première ligne, pour son impact sur la *qualité* (nitrates et pesticides notamment) et sur la *quantité* de la ressource. Les représentants de la profession présents autour des tables rondes ou en salle ont mis en avant la prise de conscience du monde agricole, les progrès réels obtenus ces dernières années en particulier dans l'utilisation des pesticides, avec l'interdiction de nombreux produits, le conseil agricole, l'utilisation de produits plus « fins » et en quantités moindres, l'observation de cahiers des charges rigoureux, le développement des bandes enherbées...

Souvent interpellés et invités à « faire mieux », les représentants agricoles ont évoqué d'une part l'inertie – les effets de ces évolutions sur le milieu ne se lisent pas de façon immédiate, et il est impossible pour l'agriculture de changer de cap de façon rapide – et d'autre part la nécessité pour eux de répondre à une demande sociale clairement exprimée. Organisée pour répondre à « *une demande d'aliments de qualité, sains, et en quantité suffisante* », l'agriculture a besoin de savoir précisément ce que la société attend d'elle : « *Il faut trouver l'équilibre entre l'amélioration de la qualité de l'eau et le développement ou la survie de l'agriculture* », « *la société doit définir l'agriculture et les paysages qu'elle souhaite* ».

Enfin les représentants agricoles rappellent que l'agriculture est l'une des composantes du développement durable – une affirmation que reprendront d'autres catégories d'interlocuteurs (élus, associations) lorsqu'on évoquera la préservation des zones humides.

L'agriculture faisant figure, tantôt de bouc émissaire, tantôt de clef de la réussite dans l'objectif de bon état des eaux, les différents groupes d'acteurs affirment à plusieurs reprises l'impératif du dialogue : « *On ne résoudra pas les problèmes les uns contre les autres* ».

La maîtrise des prélèvements

Les conférences-débats se déroulent à l'automne 2005 et sont évidemment marquées par la sécheresse qui sévit encore sur pratiquement l'ensemble du bassin. Ce contexte est particulièrement prégnant dans les sous-bassins Allier-Loire amont, Vienne-Creuse et Loire aval-côtiers vendéens.

A la demande de création de nouvelles réserves (« *Les agriculteurs ne comprennent pas que l'eau disponible en hiver soit perdue et ne soit donc pas utilisable en période de sécheresse* ») répond le souci que le milieu naturel ait aussi sa part de l'eau : « *la mise en réserve de l'eau d'hiver paraît être une solution de bon sens. Elle conduit pourtant à la disparition des rivières, des nappes phréatiques et de la vie sauvage* ».

Localement, comme en Vienne-Creuse, où la culture du maïs sur des terres « sèches » est stigmatisée, le débat fait aussi apparaître la limite de la ressource disponible : « *La région consomme le double de l'eau disponible. Il ne faut pas supprimer l'irrigation, mais gérer l'eau de façon à rééquilibrer les prélèvements* ». En Allier-Loire amont, c'est le rapport d'échelle qui est mis en perspective : « *Les réserves de la nappe alluviale représentent deux milliards de m³, soit un volume dix fois supérieur à celui d'une réserve artificielle telle que le barrage de Naussac* ».

En Loire aval, on réaffirme qu'« *il faut d'abord réfléchir à la diminution de la consommation d'eau avant de songer à construire de nouvelles réserves* ». Et de la même façon que les participants attirent l'attention sur les effets cumulatifs des prélèvements sur un bassin versant, on souligne à Rennes que « *Chaque fois que l'eau est économisée, il y a davantage d'eau disponible pour les cours d'eau et pour la nature* ». Un participant y fait également remarquer que « *les économies d'eau permettent aussi de redonner du pouvoir d'achat* ».

La question de la maîtrise des prélèvements et des économies d'eau amène parfois avec elle la question de l'utilisation d'eau potable pour certains usages (industriels, pompes à incendie, golfs, jardins...) et de la pertinence de réseaux distincts, eau potable/eau de pluie, qui est d'une autre nature puisqu'il ne s'agit pas de réduire un prélèvement mais d'utiliser une eau non transformée en usine de potabilisation.

En Allier-Loire amont, on évoque aussi les prélèvements de volumes importants à des fins de commercialisation d'eau en bouteille.

Tous les usagers de l'eau modifient la qualité de l'eau...

... et donc tous ont un rôle à jouer. Ainsi *l'industrie* n'est-elle pas exonérée de toute responsabilité. Localement, des établissements sont encore pointés du doigt pour rejets suspects dans le milieu. Les représentants du monde industriel qui participaient aux débats ont mis en avant les démarches volontaires de maîtrise du cycle de l'eau dans lesquelles les entreprises se sont engagées. Sanctionnées par des certifications qualité, ces démarches de progrès continu misent beaucoup sur la formation et l'implication des personnels. Pour autant les industriels restent attentifs à ce que les nouveaux seuils et normes édictés le soient au nom d'effets vérifiables sur l'environnement.

Côté *collectivités*, qui interviennent à toutes les étapes du cycle de l'eau, les élus savent que « *chaque ville est située en aval d'une autre ville* » et que « *les coûts liés à la non-prévention sont très élevés* ». Mais ils estiment aussi qu'il « *faut avoir le courage d'expliquer aux citoyens que les politiques environnementales sont coûteuses et difficiles à mettre en œuvre* ». (voir également en 2.4 les enjeux relatifs à la gestion d'un bien commun).

Les citoyens ont aussi un rôle à jouer : par exemple en tolérant les « herbes folles » sur les voiries urbaines, en choisissant des lessives sans phosphates, en maîtrisant leur consommation, ou encore en acceptant « *de payer davantage des produits agricoles de qualité* ». Mais les participants soulignent que « *les citoyens ne savent pas ce qu'ils peuvent faire à leur niveau pour améliorer la qualité de l'eau* ». Il faut donc faire œuvre de pédagogie.

Le caractère fragmentaire des connaissances

Il s'agit là d'une inquiétude latente : « *on ne trouve dans les milieux que les molécules que l'on recherche* » ; les conseillers techniques sont-ils bien indépendants par rapport aux producteurs et fournisseurs de pesticides ? Enfin on ne recherche pas encore les produits issus de la médecine humaine et vétérinaire.

La nécessité d'une approche systémique

Portée initialement par les associations de protection de l'environnement, cette approche semble de mieux en mieux partagée par l'ensemble des acteurs, et notamment par les élus. Elle se déploie dans plusieurs directions pour rejoindre « *une approche systématique et globale du développement* » :

- la prise en compte de l'ensemble des compartiments, eau, sol, air : « *réfléchir en trois dimensions, et prendre en compte le sol en profondeur* » ; prendre en compte la rivière, le lac, mais aussi les nappes ; « *il n'est pas possible de traiter la ressource sur les secteurs isolés* » : la dimension du bassin versant s'impose aussi comme une évidence pour la plupart des participants ; en Loire moyenne, un participant suggère ainsi de « *formuler un enjeu supplémentaire qui serait la protection des sols de la nappe de Beauce* » ;
- la prise en considération des effets de cumul : prendre en compte toutes les zones humides, y compris les plus petites : « *Celles-ci ont peut-être des effets limités, mais elles sont très nombreuses et les effets se cumulent* » ; prendre en compte les effets cumulés des prélèvements sur l'ensemble du bassin versant, etc ;
- un élargissement de la réflexion : qualité mais aussi économie d'eau, question des sols et de l'érosion, biodiversité, pluriactivité, énergie – sans oublier l'air. Cet élargissement rejoint la demande de mise en cohérence des politiques publiques (voir en 2-4 les enjeux relatifs à la gestion d'un bien commun).

2.2 - Sur les enjeux relatifs à la préservation du patrimoine aquatique

Les débats mettent en évidence la perception du rôle des milieux aquatiques dans le fonctionnement de l'hydrosystème, de leur valeur économique ou de l'atout qu'ils constituent pour le développement local. Il s'en dégage également la demande d'une prise en compte plus globale des milieux, par souci d'efficacité avec la notion de *corridor biologique ou écologique*, ou par souci de pédagogie. Les participants évoquent des freins - le foncier, les plantations de résineux - et des pistes de solution, comme par exemple la création de *parcs naturels hydrogéologiques*.

Un rôle clairement perçu mais une définition à partager

La fonction de « *réacteur biologique* » des rivières est plus particulièrement décrite par les associations de protection de l'environnement. Mais le rôle de tampon, de filtre et de régulateur que jouent les zones humides, les marais, les haies... est rappelé par l'ensemble des groupes d'acteurs qui soulignent aussi que « *leur action ne coûte rien à la collectivité* ».

Dans le même temps, différents participants soulignent que tous les usagers n'ont pas la même acception de la notion de zone humide : « *les agriculteurs souhaitent que la notion de zone humide soit définie clairement. Une petite mare ne doit pas être sacralisée* ». Les recensements participatifs évoqués dans le cadre des Sage en Loire aval par exemple peuvent permettre de dégager des visions partagées.

La demande d'une prise en compte plus globale des milieux

La notion de paysage est évoquée à plusieurs reprises, avec le souhait que l'on « *ne se limite pas à la protection de sites remarquables, mais que l'on considère le paysage dans son ensemble* ». Il faut « *éviter de diviser la réflexion entre zones humides, haies, patrimoine... La nature doit être présentée dans son ensemble pour que la population s'implique* ». Cette préoccupation rejoint le souci pédagogique de « *dépasser le discours scientifique pour que la population s'approprie et préserve les zones humides* ». Un participant de Rennes le formulera à sa façon : « *les Bretons sont attachés à leurs rivières non parce qu'elles respecteraient des normes abstraites, mais parce que des poissons et des oiseaux y vivent* ».

A l'inverse, s'agissant du littoral, on rappelle en Vilaine et côtiers bretons que « *le littoral ne se limite pas à un paysage : des acteurs économiques y vivent* ».

Effets de masse et continuité

On regrette que « *les zones humides de petite superficie soient souvent négligées alors que leur rôle est central pour les ruisseaux des têtes de bassin* ». La continuité spatiale apparaît comme un enjeu de la préservation des milieux aquatiques. Il est ainsi suggéré d'établir des corridors écologiques reliant les sites d'intérêt patrimonial, ou encore de « *réaliser des corridors biologiques dans lesquels la faune et la flore pourront circuler* ».

Freins et pistes de solutions

L'agriculture, perçue comme facteur de régression des zones humides, est aussi reconnue comme indispensable à l'entretien du milieu : « *Les zones humides disparaîtraient s'il n'y avait pas d'agriculture... le problème est souvent inverse : les agriculteurs quittent les zones humides, car il s'agit d'un milieu difficile* ». Ou cette autre réflexion en Mayenne-Sarthe-Loir : « *Il faut préserver non seulement les zones humides, mais aussi les activités économiques et agricoles qui permettent de conserver un bon fonctionnement des prairies* ».

Le coût du foncier et le morcellement de la propriété sont également évoqués comme faisant obstacle à l'intervention publique ou à la diffusion de bonnes pratiques quand il s'agit par exemple de la propriété forestière privée.

A l'instar des parcs naturels régionaux, un participant évoque en Allier-Loire amont la possibilité de « *créer des parcs naturels hydrogéologiques* » qui permettraient de préserver les têtes de bassin. Pour de telles actions, il faudrait aussi « *développer la solidarité entre les urbains et les ruraux, car les milieux naturels se trouvent généralement dans les communes rurales et les consommateurs des milieux sont souvent des urbains* ».

2.3 - Sur les enjeux relatifs aux crues et aux inondations

Cet enjeu concerne tous les secteurs du bassin Loire-Bretagne à des degrés divers et selon des configurations de bassin très différentes, pourtant il a fait relativement peu débat. Les représentants de l'Etat ont présenté les dispositifs réglementaires et d'information existants et la politique de l'Etat dans ce domaine qui s'articule autour de trois objectifs : *la prévision, la prévention et la protection*.

Le caractère inévitable des crues semble désormais acquis, ainsi que le fait que « *tous les systèmes de protection ont des limites* », voire qu'il « *faut se méfier de la fausse sécurité qu'offrent les digues* ». « *Il faut donc apprendre à vivre avec les crues, développer la culture du risque, et améliorer la prévention* ». En Loire moyenne, et en Mayenne-Sarthe-Loir, des participants s'interrogent toutefois : « *la prévention et la culture du risque sont nécessaires, mais pas suffisantes* », et qu'en est-il de *l'information des nouveaux arrivants* ?

Sur cet enjeu là de nouveau deux types de difficultés sont évoqués :

- des difficultés techniques : en Mayenne-Sarthe-Loir l'importance du rôle des nombreux affluents dans les crues des rivières principales pose problème pour la connaissance et la modélisation. En Bretagne, la complexité est autre : « *des rivières très courtes où l'inondation survient en moins de six heures, les marées, le vent, les remontées de nappes...* » ;
- et le statut de la propriété qui fait obstacle à la création de zones d'expansion naturelle des crues : « *il faudrait récompenser les propriétaires qui accepteraient que leurs terrains ne soient pas endigués mais inondés* ».

Comme sur les autres enjeux, les participants soulignent la nécessité d'une mise en cohérence des actions de l'Etat et d'une pédagogie vis-à-vis de la population. Mais ils évoquent également la nécessité d'une approche systémique indispensable pour trouver des solutions : « *les eaux pluviales sont gérées sur l'ensemble du bassin versant* » ; « *des zones humides sont restaurées avec l'aide des agriculteurs* ».

2.4 - Sur les enjeux relatifs à la gestion d'un bien commun

Chacun des sous-enjeux identifiés sur ce volet - les outils réglementaires et financiers, la cohérence des politiques publiques, la nécessité d'informer et de sensibiliser - a trouvé écho dans les débats des participants. Compte tenu du contexte de débat sur l'irrigation en période de sécheresse d'une part, de tensions financières pour l'agence de l'eau d'autre part, un accent particulier a porté sur l'application du principe pollueur-payeur et la mutualisation financière opérée par l'agence de l'eau. Il a aussi été beaucoup question des Sage comme outils d'action sur le terrain, à conforter politiquement.

Les outils de solidarité financière

Les interrogations des participants ont porté sur le système de solidarité financière mis en œuvre au travers de l'agence de l'eau :

- l'application du principe pollueur-payeur n'est pas parfaite, notamment *parce qu'elle n'a pas d'impact réel sur les comportements*. Quelle incitation aux économies d'eau ? « *Pourquoi la redevance irrigation est-elle plus élevée dans les régions qui ne connaissent pas de problèmes d'eau ?* »
- dans le système de mutualisation de l'agence de l'eau, « *les villes sont constamment contributrices* ». Les élus souhaitent affirmer que les politiques de l'environnement ont un coût, qu'il faut le dire clairement mais ils

estiment que les usagers ne doivent pas supporter tous les coûts. « *Les citoyens ne supporteront pas de nouvelles augmentations du prix de l'eau* ». « *Le financement de l'eau doit être maîtrisé* ».

- l'argent doit être affecté à la prévention plutôt qu'à la réparation : le principe de la solidarité amont-aval ne doit pas jouer seulement au bénéfice des mauvais utilisateurs ou des retardataires. La question de la solidarité ville/campagne est également posée, mais en miroir, chacun voyant midi à sa porte.

Les outils réglementaires

Les interrogations ont principalement porté sur l'application de la réglementation existante : en matière de forages, de débits, d'urbanisme en zone inondable..., la réglementation est-elle bien appliquée ? Bien contrôlée ?

En matière d'aménagement, les interrogations sur la réforme récente abaissant les seuils d'autorisation a amené les représentants de l'Etat à distinguer « *la réglementation et la manière de l'administrer* » – l'abaissement des seuils permettant aux agents de l'Etat de faire davantage de travail de terrain - et les associations à rappeler l'exigence d'information des usagers.

En Bretagne, l'assouplissement des normes sur les distances et périodes d'épandage a aussi soulevé la question de l'égalité de traitement entre les différents acteurs.

La cohérence des politiques et le dialogue

Les participants sont très conscients que « *les intérêts sont contradictoires* », que « *la directive européenne impose une consultation de l'ensemble des acteurs, qui doivent pourtant défendre des intérêts catégories très divers* ». Mais ils affirment la nécessité du dialogue et ils invitent à « *réfléchir ensemble sur des sujets qui divisent afin de trouver des solutions* ».

L'outil de cohérence appliqué au bassin versant et non à une circonscription administrative existe, c'est le Sage. C'est « *l'outil qui permet d'identifier les besoins et de gérer la ressource en eau. C'est le lieu où les utilisateurs de l'eau discutent de la gestion collective et du partage de l'eau d'un bassin versant* ». Mais « *le Sage devrait être porté par une structure reconnue, légitime, clairement identifiée* ».

2.5 – Sur le programme de travail pour la mise en œuvre de la directive-cadre

Enfin une série d'échanges peuvent être rattachés au programme de travail pour la révision du Sdage sur lequel portait également la consultation du public.

D'abord la directive est perçue comme « *un défi ambitieux pour les agriculteurs et pour tous les usagers* » mais elle est aussi « *peut-être un moyen de fédérer les énergies pour un développement durable et solidaire* ».

Des participants ont regretté que la démarche de consultation du public ne soit pas allée plus loin : « *le questionnaire de consultation aurait dû être envoyé à tous les foyers* ». D'autres ont relevé « *un grand scepticisme* » de la population à l'égard de la consultation et évoqué la difficulté à « *mobiliser des consommateurs qui ne connaissent même pas l'origine de l'eau du robinet* ».

Pour la construction du Sdage, des participants craignent que l'on occulte l'enjeu économique des orientations qui seront prises. Il a été rappelé que la directive demande de « *définir ce qui est supportable économiquement* ». L'évolution démographique doit également être prise en compte dans l'élaboration des scénarios de gestion de la ressource.

Un participant a regretté que le comité de bassin n'ait pas retenu l'enjeu de *l'accès à l'eau pour tous*.

Enfin, comme dans les retours de questionnaires, des participants souhaitent que l'on ne perde pas de temps, « *que l'on chiffre les enjeux et que l'on agisse sans attendre* ».

Comité de bassin Loire-Bretagne

Agence de l'eau Loire-Bretagne
avenue de Buffon - B.P. 6339
45063 ORLÉANS CEDEX 02

Tél. : 02 38 51 73 73

Fax : 02 38 51 74 74

Site internet : www.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
Centre Onslow
12 avenue Marx Dormoy
63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 17 07 10

Fax : 04 73 93 54 62

Délégation Anjou-Maine
17 rue Jean Grémillon
72021 LE MANS CEDEX 2

Tél : 02 43 86 96 18

Fax : 02 43 86 96 11

Délégation Armor-Finistère
3 bis passage Saint-Guillaume
B.P. 4634
22046 SAINT-BRIEUC CEDEX 2

Tél : 02 96 33 62 45

Fax : 02 96 33 62 42

Délégation Centre-Loire
Avenue C. Guillemin - B.P. 6307
45063 ORLÉANS CEDEX 02

Tél : 02 38 64 47 87

Fax : 02 38 64 47 89

Délégation Ouest Atlantique
1 rue Eugène Varlin
B.P. 40521
44105 NANTES CEDEX 04

Tél : 02 40 73 06 00

Fax : 02 40 73 39 93

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette - B.P. 40
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX

Tél. : 05 49 38 09 82

Fax : 05 49 38 09 81

Consultation du public sur les enjeux de l'eau à l'horizon 2015

AGENCE DE L'EAU LOIRE - BRETAGNE

BVA Agri-Filières & Environnement

Contact : Claude MORRY

Ligne directe : 01 71 16 88 24

Email : claudemorry@bva.fr

AC0301



BVA AC0301 pour le Comité de Bassin Loire Bretagne – janvier 2006



3	INTRODUCTION
4	I. Profil des personnes ayant répondu à la consultation
7	II. OPINIONS SUR L'ENJEU : Reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2015
9	III. OPINIONS SUR L'ENJEU : Protéger la santé en même temps que l'environnement
11	IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Préserver notre patrimoine naturel
13	V. OPINIONS SUR L'ENJEU : Mieux vivre avec les crues
15	VI. OPINIONS SUR L'ENJEU : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers
17	VII. OPINIONS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL
19	VIII. SOUHAIT D'ASSOCIATION A LA POLITIQUE DE L'EAU
20	IX. SOURCES D'INFORMATION
22	X. COMMENT ETRE ASSOCIE A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE DE L'EAU
24	XI. OBSERVATIONS SPONTANEEES
33	CONCLUSIONS

INTRODUCTION

→ RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Un questionnaire auto-administré a été proposé entre le 2 mai et le 2 novembre 2005 au grand public :

Sur Internet



Sur papier

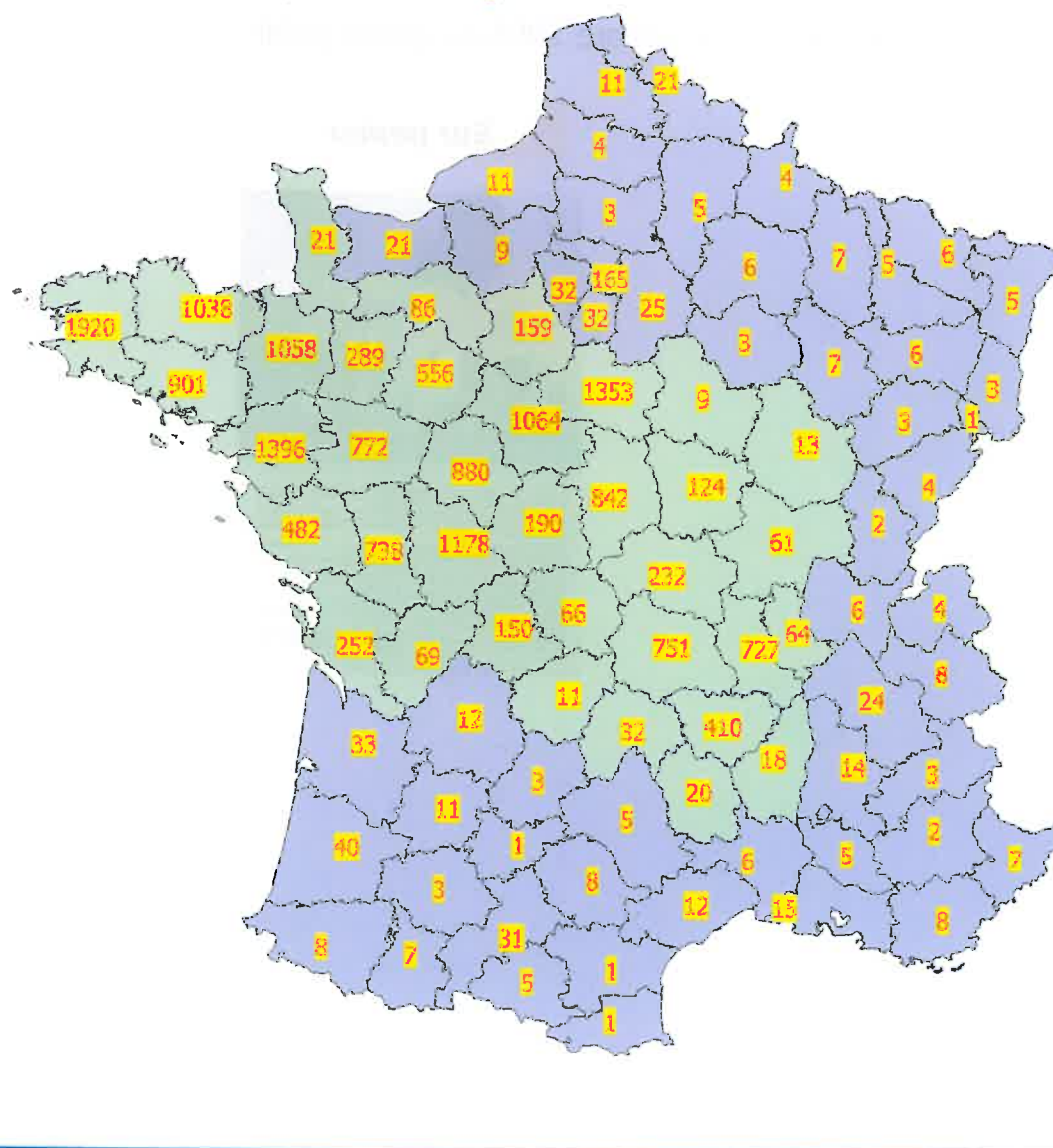


→ NOMBRE DE RÉPONSES

- 16 192 questionnaires papier reçus
- 4 415 questionnaires Internet validés
- Soit 20 607 réponses

I. PROFIL DES PERSONNES AYANT REPONDU A LA CONSULTATION

→ ORIGINES GEOGRAPHIQUES

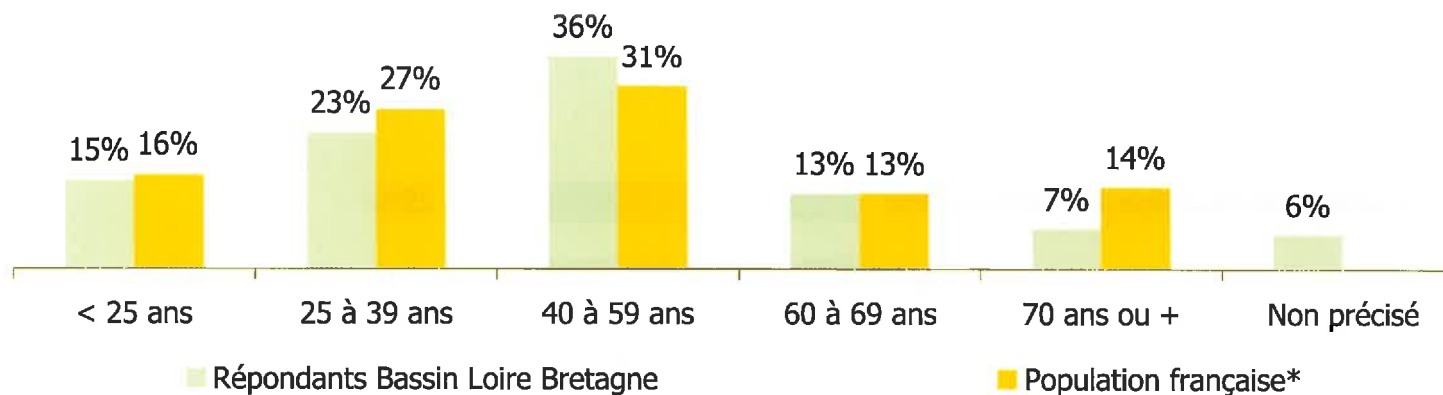


Nombre d'interviews par commission géographique

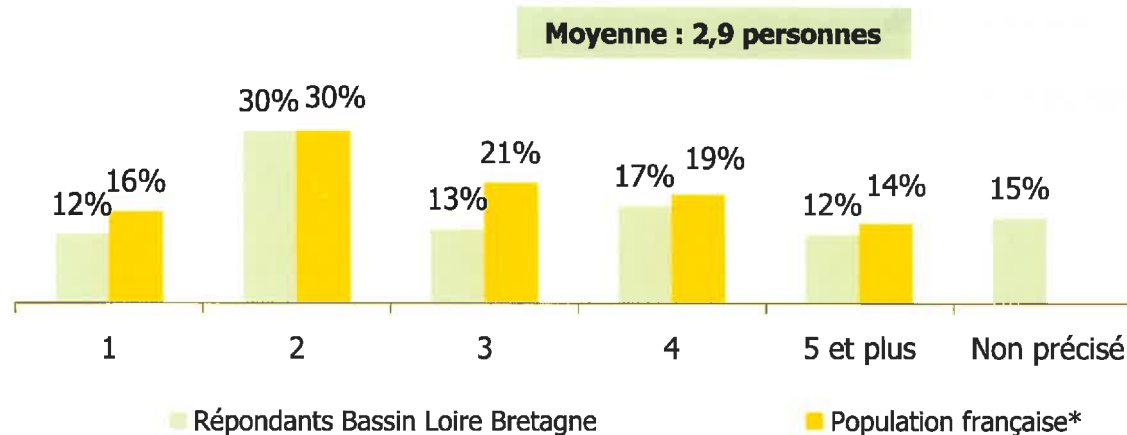
Vilaine et côtiers bretons	5 123 interviews
Loire moyenne	3 603 interviews
Loire aval et côtiers vendéens	2 983 interviews
Allier Loire amont	2 380 interviews
Vienne Creuse	1 858 interviews
Mayenne Sarthe Loire	1 609 interviews

I. PROFIL DES PERSONNES AYANT REPONDU A LA CONSULTATION

→ AGE



→ NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER



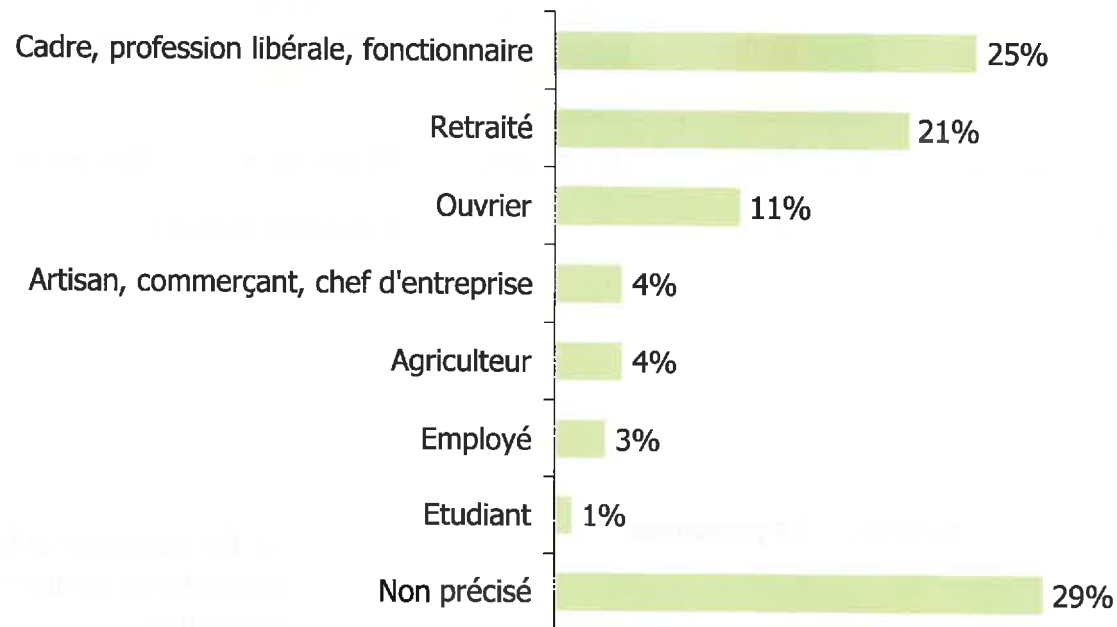
→ En moyenne le foyer des répondants comprend 2,9 personnes.

→ 30% des répondants appartiennent à un foyer de 2 personnes.

* Population française des 15 ans et plus

I. PROFIL DES PERSONNES AYANT REPONDU A LA CONSULTATION

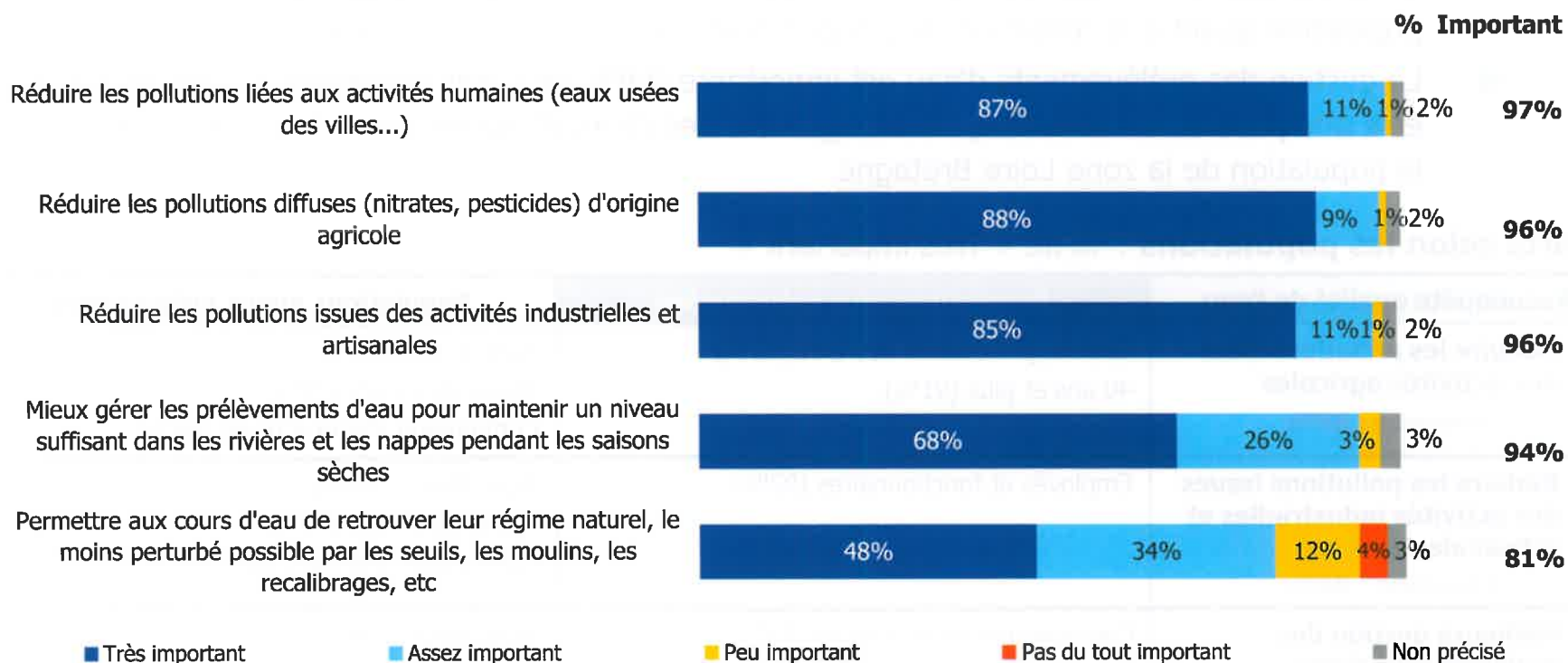
→ PROFESSION



II. OPINIONS SUR L'ENJEU : Reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2005

Pour reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2015, nous devons ... ?
 Pour vous cet enjeu est pas du tout, peu, assez, très important.

Base : 100% = 20 607 répondants



Tab Q1/Q2/Q3/Q4/Q5

II. OPINIONS SUR L'ENJEU : Reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2005

- ➔ Reconquérir la qualité de la ressource en eau passe avant tout par la réduction des pollutions. Il est très important de lutter contre les pollutions de toutes origines, avec toutefois une prédominance pour la lutte contre les pollutions d'origine agricole (88% de « très important ») et les pollutions liées aux activités humaines (87%). On notera un consensus de l'ensemble de la population quant à la réduction de ces pollutions, liées aux activités humaines.
- ➔ La gestion des prélèvements d'eau est importante (68% de « très important ») sans toutefois être une priorité. En revanche, l'aménagement des cours d'eau est une action qui intéresse peu la population de la zone Loire Bretagne.

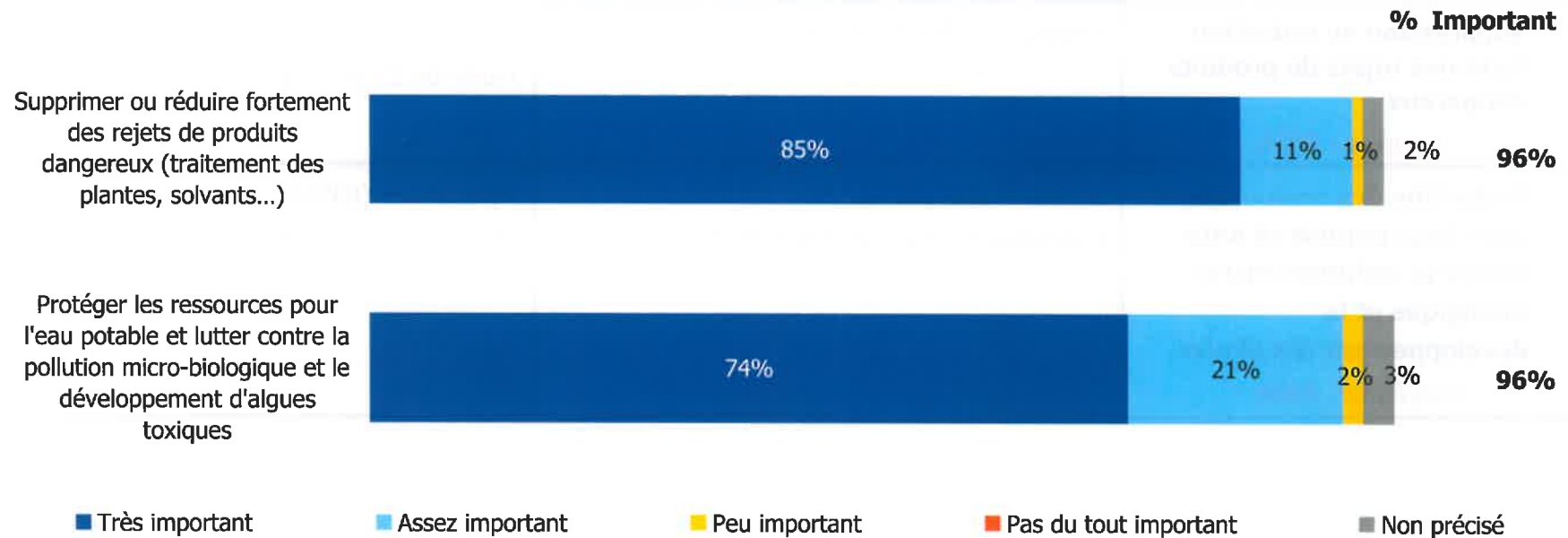
Écarts selon les populations : % de « Très important »

Reconquête qualité de l'eau	Populations plus préoccupées	Populations moins préoccupées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les pollutions liées aux activités agricoles Moyenne : 88% 	Cadres, professions libérales (92%) 40 ans et plus (91%)	Agriculteurs (69%) Moins de 25 ans (78%) Commission Vienne-Creuse (84%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les pollutions issues des activités industrielles et artisanales Moyenne : 85% 	Employés et fonctionnaires (92%)	Agriculteurs (78%) Moins de 25 ans (79%) Commission Vienne-Creuse (82%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure gestion des prélèvements d'eau Moyenne : 68% 	Commission Vienne-Creuse (75%) Commission Loire aval côtiers vendéens (71%)	Agriculteurs (59%) Moins de 25 ans (62%) Commission Vilaine et côtiers bretons (65%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel Moyenne : 48% 	Plus de 60 ans (57%) Commission Vienne-Creuse (55%) Ouvrier (51%)	Moins de 25 ans (38%) Agriculteurs (39%)

III. OPINIONS SUR L'ENJEU : Protéger la santé en même temps que l'environnement

Pour protéger la santé en même temps que l'environnement nous devons...
Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 20 607 répondants



Tab Q7/Q8

III. OPINIONS SUR L'ENJEU : Protéger la santé en même temps que l'environnement

Écarts selon les populations : % de « Très important »

Préservation de la santé et de l'environnement	Populations plus préoccupées	Populations moins préoccupées
<ul style="list-style-type: none">Suppression ou réduction forte des rejets de produits dangereux <p>Moyenne : 85%</p>	Employés et fonctionnaires (91%)	Agriculteurs (72%) Moins de 25 ans (78%)
<ul style="list-style-type: none">Protection des ressources pour l'eau potable et lutte contre la pollution micro-biologique et le développement des algues <p>Moyenne : 74%</p>	60 ans et plus (83%) Commission Vilaine et côtiers bretons (77%)	Agriculteurs (64%) Moins de 25 ans (65%)

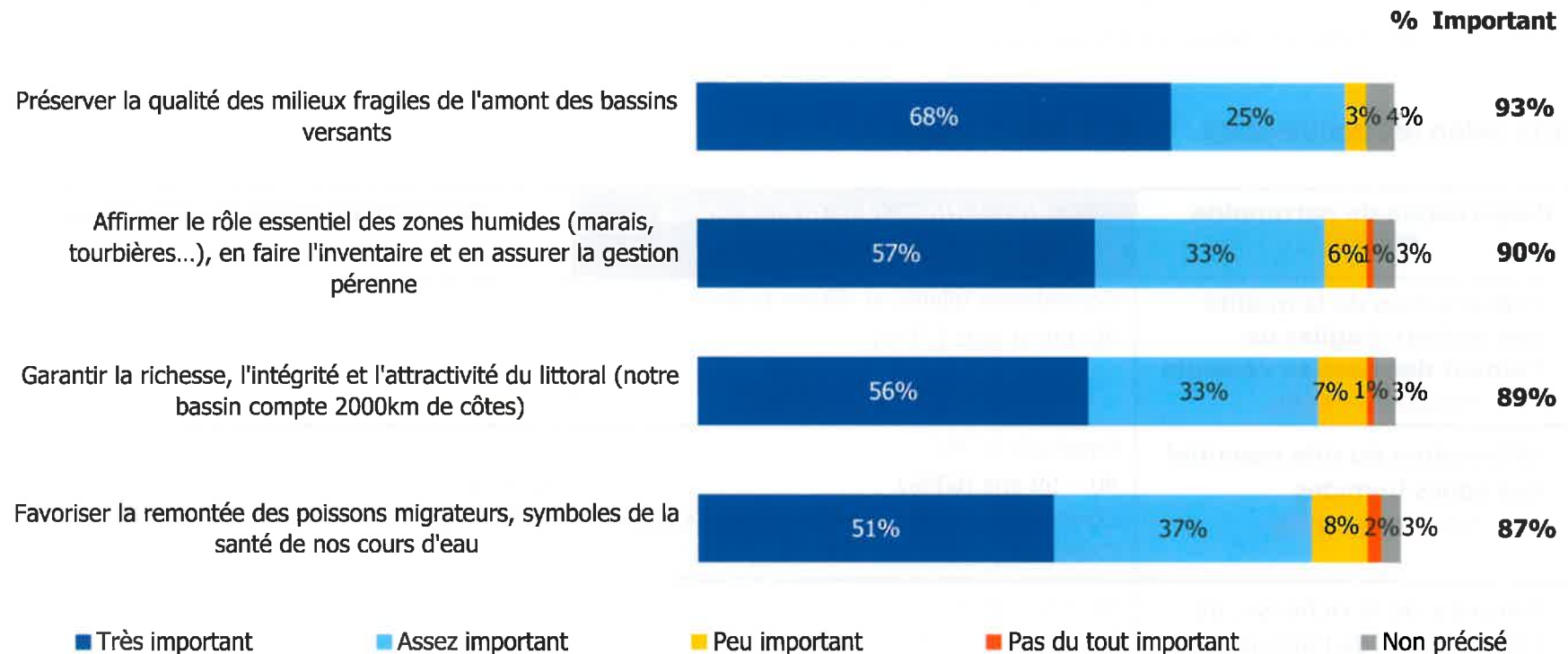
- La forte réduction, voire la suppression des rejets de produits dangereux est une priorité pour la population de la zone Loire Bretagne (85% de « très important »). Toutefois, la protection de la ressource en eau potable ainsi que la lutte contre la pollution micro-biologique et le développement des algues sont également importants (75%).

IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Préserver notre patrimoine naturel

Pour préserver notre patrimoine naturel nous devons... ?

Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 20 607 répondants



Tab Q10/Q11/Q12/Q13

IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Préserver notre patrimoine naturel

- La préservation du patrimoine naturel, quoique importante, n'est pas aussi cruciale que la limitation des sources de pollutions. Cependant, la population de la zone Loire Bretagne est sensible à la préservation de la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins versants (68% de « très important »).
- A l'inverse, même si c'est un gage de qualité de nos rivières, favoriser la remontée des poissons migrateurs est d'un intérêt mineur (51% de « très important »).

Écarts selon les populations : % de « Très important »

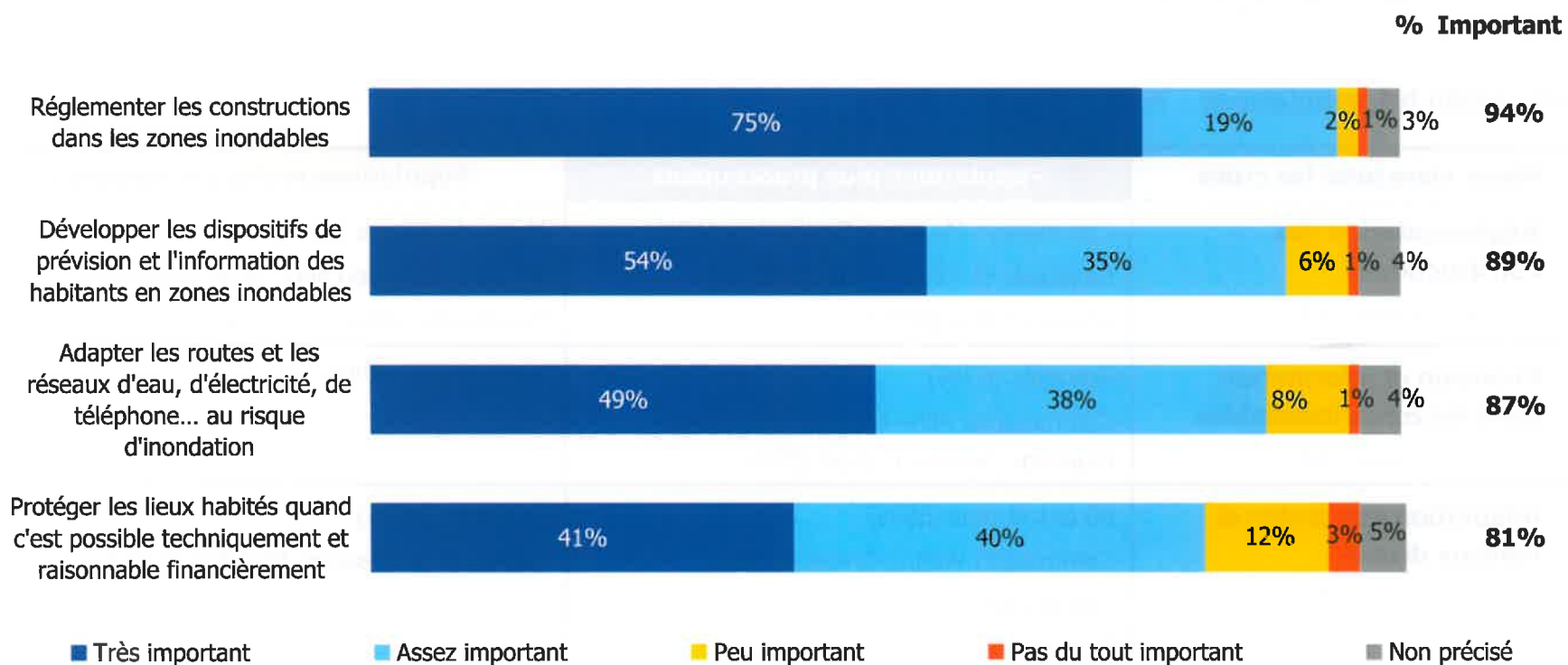
Préservation du patrimoine naturel	Populations plus préoccupées	Populations moins préoccupées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation de la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins versants Moyenne : 68% 	Commission Vilaine et côtiers bretons (73%) 40 ans et plus (71%)	Agriculteurs (59%) Moins de 25 ans (62%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affirmation du rôle essentiel des zones humides Moyenne : 57% 	Employés (67%) 40 – 59 ans (63%) Commission Vilaine et côtiers bretons (63%) Cadres et professions libérales (62%)	Moins de 25 ans (42%) Agriculteurs (49%) Commission Loire moyenne (53%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie de la richesse, de l'intégrité et de l'attractivité du littoral Moyenne : 56% 	60 ans et plus (65%) Commission Vilaine et côtiers bretons (60%)	Moins de 25 ans (41%) Agriculteurs (47%) Commission Loire aval côtiers vendéens (52%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remontée des poissons migrateurs Moyenne : 51% 	Employés (58%) Commission Vienne-Creuse (56%) 60 ans et plus (55%) Commission Vilaine et côtiers bretons (54%)	Agriculteurs (37%) Cadres et professions libérales (46%) Commissions Allier Loire amont et Mayenne Sarthe Loir (48%)

V. OPINIONS SUR L'ENJEU : Mieux vivre avec les crues

Pour mieux vivre avec les crues, inévitables dans la plupart de nos vallées – Les crues et les inondations jouent un rôle essentiel dans la vie des cours d'eau, mais il faut réduire les dommages qu'elles occasionnent. C'est pourquoi nous devons ...

Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 20 607 répondants



Tab Q15/Q16/Q17/Q18

V. OPINIONS SUR L'ENJEU : Mieux vivre avec les crues

- En matière de crues, la prévention est recommandée par la population de la zone Loire Bretagne. Ils attendent ainsi de la part des politiques une réglementation adaptée ; le moyen le plus important pour permettre de mieux vivre avec les crues inévitables est de réglementer les constructions dans les zones inondables (75% de « très important »).
- Mettre en place des dispositifs de prévention et informer les populations concernées est très important pour 54% des personnes interrogées.

Écarts selon les populations : % de « Très important »

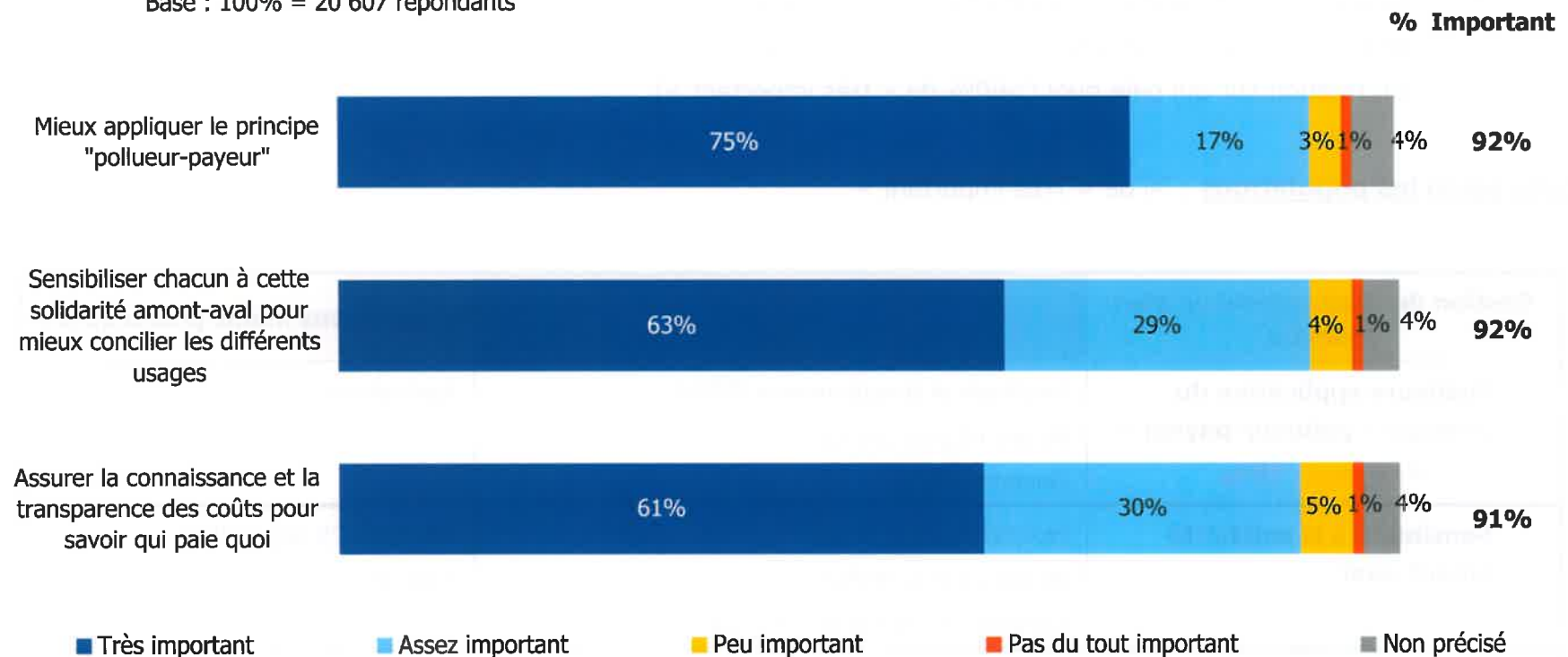
Mieux vivre avec les crues	Populations plus préoccupées	Populations moins préoccupées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementation des constructions Moyenne : 75% 	Commission Mayenne Sarthe Loir (82%) Employés et fonctionnaires (82%) 40 ans et plus (80%)	Moins de 25 ans (64%) Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (69%) Commission Allier Loire amont (73%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévision et information dans les zones inondables Moyenne : 54% 	Retraités (63%) Commissions Allier Loire amont, Loire moyenne, Vienne-Creuse (59%)	Agriculteurs (47%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation des routes et réseaux divers Moyenne : 49% 	60 ans et plus (59%) Commission Vienne-Creuse (55%) Commission Loire moyenne (53%) Ouvriers (53%)	Étudiants (40%) Cadres et professions libérales (44%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection des lieux habités Moyenne : 41% 	60 ans et plus (51%) Commissions Allier Loire amont, Loire moyenne, Vienne-Creuse (45%)	Employés (31%) Cadres et professions libérales (34%)

VI. OPINIONS SUR L'ENJEU : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers

Pour gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre tous les usagers – Agriculteurs, collectivités, industriels, particuliers, tous utilisent la même ressource de l'amont à l'aval. C'est pourquoi nous devons ...

Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 20 607 répondants



Tab Q20/Q21/Q22

VI. OPINIONS SUR L'ENJEU : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers

- La ressource en eau est utilisée par des acteurs aux caractéristiques différentes : agriculteurs, collectivités, industriels et particuliers. Selon la population de la zone Loire Bretagne, pour permettre un usage commun de cette ressource dans les meilleures conditions, il est primordial que le principe « pollueur-payeur » soit mieux appliqué (75% de « très important »).
- La population de la zone Loire Bretagne, apprécierait également une communication définissant les droits et les devoirs de chacun : sensibilisation de l'ensemble des acteurs à la gestion commune de la ressource en eau, une information sur qui paie quoi (>60% de « très important »).

Écarts selon les populations : % de « Très important »

Gestion de l'eau comme un bien commun	Populations plus préoccupées	Populations moins préoccupées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure application du principe « pollueur-payeur » Moyenne : 75% 	Employés et fonctionnaires (83%) 60 ans et plus (81%) Ouvriers (80%)	Agriculteurs (56%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilité à la solidarité amont-aval Moyenne : 63% 	Fonctionnaires (71%) 40 ans et plus (69%) Commission Vilaine et côtiers bretons (68%)	Moins de 25 ans (52%) Agriculteurs (58%)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance et transparence des coûts Moyenne : 61% 	60 ans et plus (71%) Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (67%)	Moins de 25 ans (43%)

Votre avis sur le programme de travail

2005 - le public est consulté sur les principaux enjeux et le programme de travail pour élaborer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - le Sdage.

2006 - le comité de bassin examine les avis exprimés lors de la consultation et il en publie une synthèse.

2006-2007 - le comité de bassin construit un avant-projet de Sdage qui définit les objectifs pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Il organise des concertations régulières avec les acteurs de l'eau : élus, représentants des structures professionnelles, associations d'environnement, de consommation...

Fin 2007 - début 2008 - le public est de nouveau consulté sur le projet de schéma directeur et les actions à réaliser.

2008 - les régions, les départements, les chambres de métiers, d'agriculture, de commerce et d'industrie sont consultés sur le projet de schéma directeur.

Fin 2008 - le comité de bassin analyse et prend en compte les avis pour améliorer le schéma directeur. Il adopte le Sdage.

Petit lexique

Un bassin est l'espace traversé par un cours d'eau et ses affluents, de la source à l'embouchure.

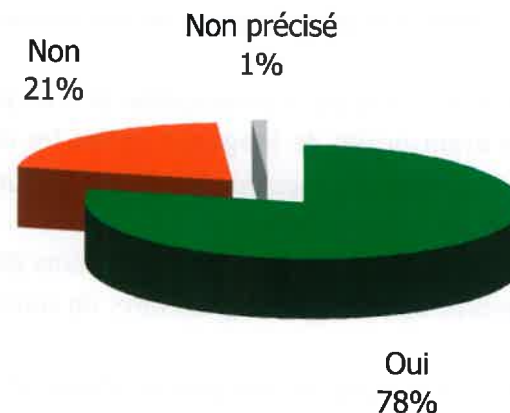
Le bassin Loire-Bretagne correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Il couvre une surface de 155 000 km², soit 28 % du territoire de la France continentale.

Le comité de bassin, « parlement de l'eau », est un lieu de discussion et de concertation entre tous les acteurs de la politique de l'eau. Il rassemble aussi bien les élus locaux que les représentants de l'Etat, des intérêts économiques (industriels et agriculteurs), et du mouvement associatif (consommateurs, pêcheurs, protecteurs de la nature).

VII. OPINIONS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Jugez-vous ce programme de travail satisfaisant ?

Base : 100% = 17 621 répondants*



Tab Q25

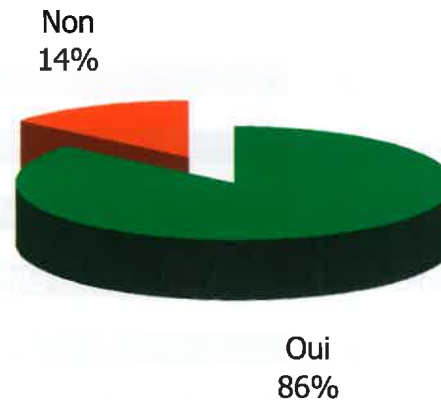
(*) Une partie des personnes ayant répondu au questionnaire n'ont pas répondu aux dernières questions (dos du questionnaire). Ainsi, les résultats sont traités ici sur la base des personnes ayant répondu à la question dans le but de ne pas augmenter artificiellement le taux de « ne sait pas ».

- 78% de la population de la zone Loire Bretagne est satisfaite du programme de travail proposé dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau.
- Les jeunes (moins de 25 ans) sont les plus satisfaits (85%), à l'opposé des agriculteurs, des artisans, commerçants, chefs d'entreprise (72% de satisfaits) et des cadres, professions libérales et employés (74%).
- Nous notons également des différences géographiques avec une plus grande satisfaction dans la commission Vienne-Creuse (85%) et une moins bonne satisfaction dans la commission Vilaine et côtiers bretons (72%).

VIII. SOUHAIT D'ASSOCIATION A LA POLITIQUE DE L'EAU

Souhaiteriez-vous être davantage associé à la définition de la politique de l'eau ?

Base : 100% = 17 698 répondants*



Tab Q26

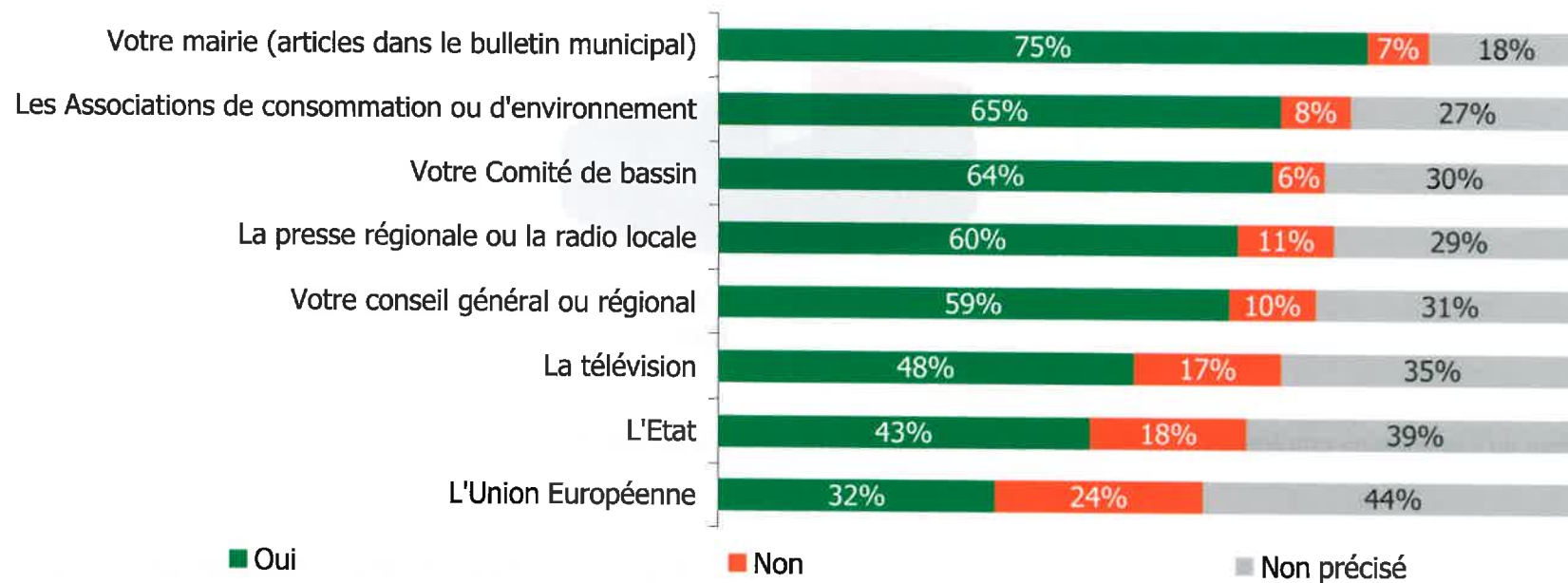
(*) De même qu'à la question précédente, nous traitons ici les résultats sur la base des personnes ayant répondu à la question.

- Ainsi, 86% de la population de la zone Loire Bretagne s'étant exprimée à la question souhaiterait être davantage associée à la définition de la politique de l'eau.
- Toutefois, seuls 77% des jeunes expriment ce souhait.

IX. SOURCES D'INFORMATION

Par qui souhaiteriez-vous être informé ?

Base : 100% = 15 180 répondants souhaitant être davantage associé à la définition de la politique de l'eau



Tab Q27 à Q34

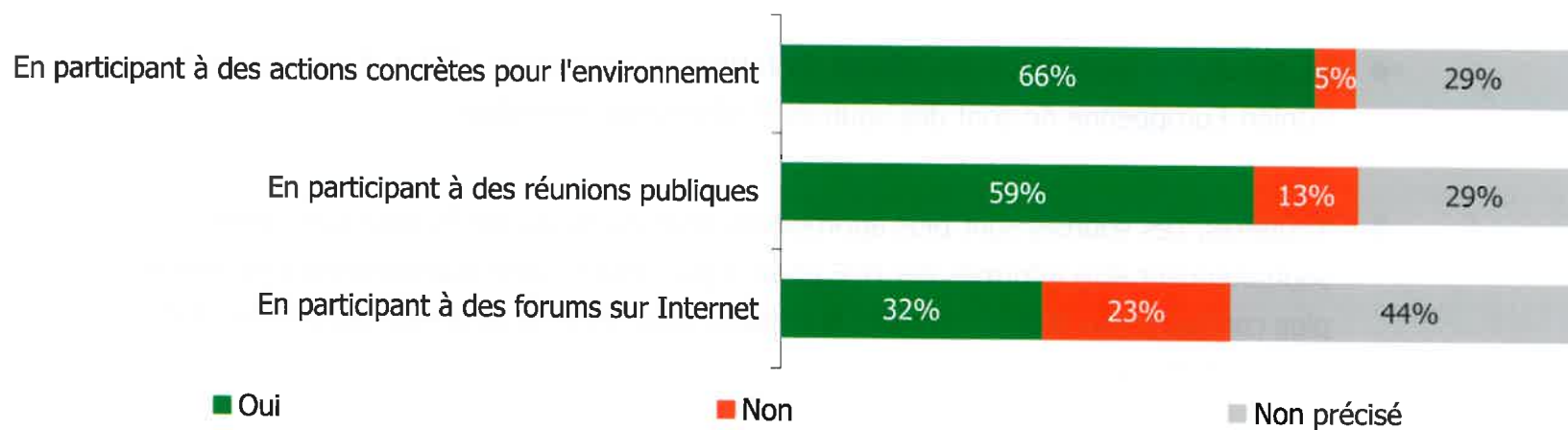
IX. SOURCES D'INFORMATION

- Les sources d'information les plus légitimes sont les structures les plus proches (géographiquement ou d'intérêt commun) de la population : mairie (75%), associations (65%), comité de bassin (60%).
- La population n'est pas demandeuse d'information centralisée : l'État et encore moins l'Union Européenne ne sont des sources d'information attendues.
- Toutefois, ces sources sont plus appropriées pour les moins de 25 ans (42% d'entre eux souhaiteraient être informés par l'UE et 55% par l'État). Cette population fait également plus confiance aux médias (presse, télévision) pour les tenir informer, au détriment du Comité de Bassin.
- Les ouvriers et les employés ne souhaitent pas non plus être informés par le Comité de Bassin (classé par eux en 5^{ème} ou 6^{ème} position parmi les choix proposés).

X. COMMENT ETRE ASSOCIE A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Comment souhaiteriez-vous être associé ?

Base : 100% = 15 180 répondants souhaitant être davantage associé à la définition de la politique de l'eau



Tab Q36/Q37/Q38

X. COMMENT ETRE ASSOCIE A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE DE L'EAU

- La population de la zone Loire-Bretagne manifeste nettement son désir d'implication active dans la problématique de la gestion de la ressource en eau. La participation à des actions concrètes pour l'environnement est le moyen choisi par 66% d'entre eux pour s'associer à la définition de la politique de l'eau.
- Ce souhait de participation est fort chez les jeunes (74% des 25-39 ans et 71% des moins de 25 ans) ; les personnes de 40-59 ans sont balancées entre les actions concrètes et les réunions alors que les personnes de 60 ans et plus sont plus intéressées par les réunions (62% contre 53%). A l'inverse, les forums sur Internet intéressent 42% des 25-39 ans mais seulement 18% des plus de 60 ans. Les cadres, professions libérales et les étudiants sont les plus intéressés par les forums sur Internet (41%).
- Les agriculteurs sont quant à eux fortement intéressés par des réunions publiques (67%).
- Ce sont dans les commissions Loire moyenne et Vienne-Creuse que l'écart d'intérêt entre les réunions d'information et les actions concrètes sur le terrain sont les plus faibles (avec respectivement 61% contre 58% et 62% contre 59% en faveur des actions concrètes).
- 54% des personnes ayant répondu à l'enquête par Internet souhaiteraient participer à des forums sur Internet.

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Plusieurs questions ouvertes ont été intégrées au fil du questionnaire :

- Q6 - Avez-vous une autre perception des enjeux pour la reconquête de la qualité de l'eau ?
- Q9 - Avez-vous une autre perception des enjeux pour la préservation de notre patrimoine ?
- Q14 - Avez-vous une autre perception des enjeux de santé liés à l'eau ?
- Q19 - Avez-vous une autre perception des enjeux liés aux crues et aux inondations ?
- Q23 - Avez-vous une autre perception des enjeux pour une gestion partagée de l'eau ?
- Q24 - Y a-t-il des problèmes et enjeux importants à votre avis et qui ne sont pas évoqués dans ce questionnaire ?

Sur les 20 607 participants à la consultation, 8 229 personnes ont répondu au moins à une question ouverte, soit un taux de réponses de 40%.

Si l'on regarde dans le détail, les répondants se sont en majorité exprimés lors de la dernière question ouverte (Q24) : le taux de réponse à cette question est de 29%. Le taux de réponse aux autres questions n'est cependant pas négligeable :

Q6 ->	18%
Q9 ->	12%
Q14 ->	12%
Q19 ->	18%
Q23 ->	14%
Q24 ->	28%

Lorsque l'on regarde les réponses à chacune des questions ouvertes, on aperçoit que les répondants ont répondu sur l'enjeu concerné mais ont également cité des réponses correspondant aux autres enjeux (notamment l'enjeu 4):

Ex : En Q6, 56% des répondants ont cité des réponses concernant l'enjeu 1 et 53% ont cité des réponses concernant l'enjeu 4.

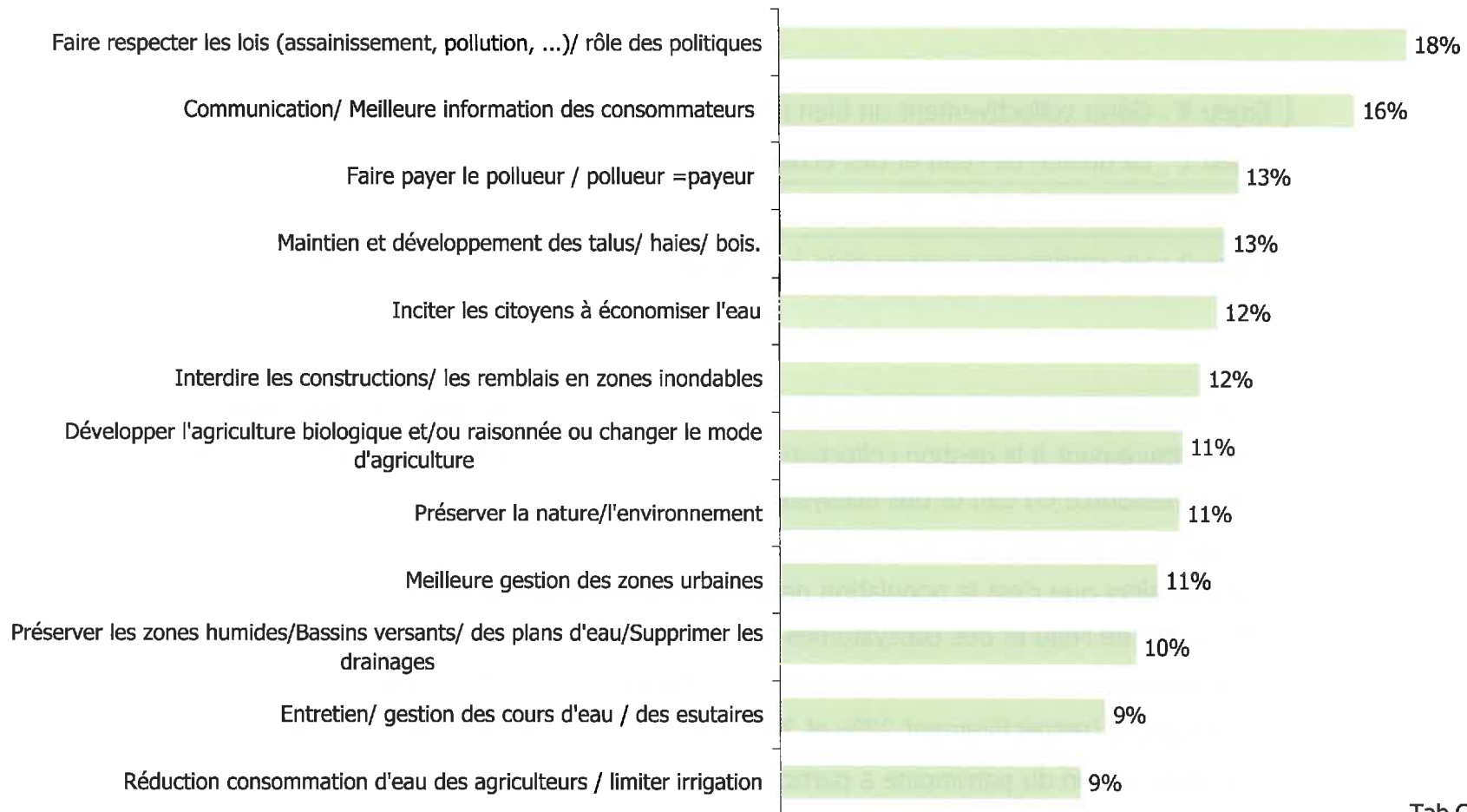
→ Pour réaliser l'analyse des questions ouvertes, nous avons donc consolidé l'ensemble des réponses aux questions ouvertes.

NB : Les pourcentages ont été calculés sur les répondants.

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Les premières réponses citées

Base : 100% = 8 229 répondants



→ Les 3 premières réponses citées concernent l'enjeu 4 « Gérer collectivement un bien commun ».

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses par enjeu

Base : 100% = 8 229 répondants

Enjeu 4 : Gérer collectivement un bien commun	76%
Enjeu 1 : La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques	71%
Enjeu 3 : Crues et inondations	22%
Enjeu 2 : Un patrimoine remarquable à préserver	16%

Tab Cumul QO

- Les principales opinions exprimées spontanément par les interviewés se rapportent très majoritairement à la gestion collective de l'eau en tant que bien commun et à la qualité de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.
- La gestion collective d'un bien commun est plus ressorti en commission Vilaine et Côtiers Bretons (81%) alors que c'est la population de la commission Mayenne Sarthe Loir qui met plus l'accent que la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques (76%).
- Les commissions Allier Loire Amont et Loire Moyenne se sont plus exprimées sur les crues et les inondations (respectivement 27% et 24% contre 19% en Vienne Creuse par exemple).
- La préservation du patrimoine a particulièrement été évoquée par la population de la commission Vilaine et côtiers bretons (21%).

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Gérer collectivement un bien commun »

Base : 100% = 8 229 répondants – réponses citées par au moins 5% de répondants

Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	48%
Préserver la nature/ l'environnement	11%
Meilleure gestion des zones urbaines	11%
Développer l'agriculture biologique	11%
La gestion de l'eau doit être un devoir civique	8%
La collectivité/l'Etat devrait être responsable de l'eau	6%
Harmoniser les actions menées par les communes/département/régions	5%
Concilier rentabilité économique et préservation de l'environnement	5%
Mettre en place des outils réglementaires et financiers	43%
Faire respecter les lois	18%
Faire payer le pollueur/ Pollueur-payeur	13%
Plus de moyens mis en œuvre pour la préservation de l'environnement	8%
Instaurer une tarification variable selon quantité d'eau consommée	5%
Informier, sensibiliser, favoriser les échanges	27%
Meilleure information des consommateurs/ communication	16%
Éducation systématique au niveau scolaire des enfants	8%
Communication sur l'importance de l'eau	7%

Tab Cumul QO

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

- La gestion collective de la ressource en eau est du ressort des pouvoirs publics. On attend d'eux des outils réglementaires et financiers permettant une gestion efficace de l'eau en tant que bien commun ; cette gestion efficace passant par une cohérence de l'ensemble des politiques.
- Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens de faire respecter les lois (18%) et en particulier le principe pollueur-payeur (13%).
- Les jeunes sont plus nombreux à souhaiter une meilleure information de la population (31%) et moins nombreux à réclamer de nouveaux outils réglementaires (32%).
- La population de la commission Vilaine et côtiers bretons met particulièrement l'accent sur les moyens politiques : renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques (54%) et mettre en place des outils réglementaires et financiers (52%).

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Qualité de l'eau et des systèmes aquatiques »

Base : 100% = 8 229 répondants – réponses citées par au moins 5% de répondants

Maîtriser les prélèvements d'eau	40%
Inciter les citoyens à économiser l'eau	12%
Réduction consommation d'eau des agriculteurs/ limiter l'irrigation	9%
Récupération des eaux de pluie (installations individuelles)	8%
Construction de barrages/digues pour les réserves en eau	6%
Limiter les prélèvements dans les nappes, les cours d'eau	5%
Restreindre l'utilisation d'eau potable	5%
Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	23%
Réduire pollutions chimiques, industrielle, nucléaire	6%
Réduire / interdire les pollutions agricoles	5%
Réduire la pollution des eaux par les pesticides	18%
Maintien des talus/haies/bois	13%
Repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres	14%
Entretien gestion des cours d'eau / des estuaires	9%
Protéger la santé en protégeant l'environnement	14%
Réduire la pollution organique, par le phosphore et l'eutrophisation	8%
Réduire la pollution par les nitrates	5%

Tab Cumul QO

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

- La qualité de l'eau et des systèmes aquatiques est à gérer d'un point de vue quantitatif aussi bien que qualitatif.
- La maîtrise des prélèvements d'eau est très importante selon la population de la zone Loire Bretagne et n'a pas suffisamment été abordée dans le questionnaire. Les particuliers ont un rôle important à jouer (il est important d'inciter les citoyens à utiliser moins d'eau -12%- et à récupérer les eaux de pluie -8%) ainsi que les agriculteurs qui devraient limiter leur consommation d'eau, et l'irrigation en particulier (9%).
- La restauration de la qualité de l'eau passe aussi par une réduction des pollutions dues essentiellement aux substances dangereuses et aux pesticides. Outre la diminution de l'utilisation de produits polluants, la réduction de la pollution peut se faire par le maintien et/ou le développement des haies, talus et zones boisées (13%).
- La réduction de la pollution liée aux pesticides est largement mentionnée dans la commission Vilaine et côtiers bretons (26%), alors que dans la commission Loire moyenne, la réduction des pollutions organiques (avec mise aux normes des stations d'épuration notamment) est plus citée que dans les autres zones (10%).
- En revanche, ce sont dans les commissions Mayenne Sarthe Loir et Loire moyenne que la gestion quantitative des eaux est la plus préoccupante (45%).

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Crues et inondations »

Base : 100% = 8 229 répondants – réponses citées par au moins 3% de répondants

Réduire les conséquences directes et indirectes des inondations	22%
Interdire les constructions, les remblais en zones inondables	12%
Développer les moyens d'information et de prévision des crues	5%
Favoriser les zones d'expansion des crues	3%
Responsabiliser les habitants des zones inondables	3%

Tab Cumul QO

- ➔ Limiter les conséquences directes et indirectes des crues passe tout d'abord par une interdiction de construction ou de remblais dans les zones à risque. La population doit savoir à quoi s'en tenir en terme de zones inondables c'est pourquoi il faut se donner les moyens de les prévenir puis développer les moyens d'information. Limiter les conséquences des crues tient plus de l'adaptation des populations que de la lutte contre ces crues souvent inévitables.

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Un patrimoine remarquable à conserver »

Base : 100% = 8 229 répondants

Préserver les zones humides et la biodiversité	11%
Préserver le littoral	4%
Préserver les têtes de bassin	2%

Tab Cumul QO

- La préservation du patrimoine aquatique passe avant tout par la préservation des zones humides et de la biodiversité. La préservation du littoral est plus secondaire, même dans les zones côtières (Exemple de la commission Vilaine et côtiers bretons : préservation des zones humides et de la biodiversité -14%- préservation du littoral -6%).

CONCLUSIONS

- La structure de la population ayant répondu au questionnaire est similaire en âge à la structure de la population française, avec toutefois moins de personnes de 70 ans et plus, au profit de personnes de 40 à 59 ans. Les deux catégories socioprofessionnelles les plus importantes chez les répondants sont les cadres/ professions libérales et les retraités.
- La population de la zone Loire Bretagne prône nettement la prévention par rapport au curatif dans la reconquête de la qualité des eaux à l'horizon 2015. Ainsi, que ce soit pour la qualité de la ressource en eau elle-même ou pour la protection de l'environnement et la santé, le plus important est selon eux la réduction des pollutions. Toutes les sources de pollution (humaines, industrielles et agricole) sont concernées, mais ce sont les pollutions d'origine chimique plutôt que microbiologique ou alguaire qui sont montrées du doigt.
Le patrimoine naturel ne semble pas être la préoccupation directe majeure de la population de la zone Loire Bretagne.
- La population est sensible à une bonne gestion de la ressource en eau comme bien commun, faisant appel à la responsabilité de chacun. Les pouvoirs publics ont ici un rôle de sensibilisation et d'information à jouer. La population souhaite pouvoir faire confiance à un comportement citoyen de l'ensemble des consommateurs ; comportement qui ne pourra exister que si chacun est sensibilisé à l'importance d'une ressource en eau de qualité, à sa fragilité et au rôle que chacun peut jouer quotidiennement dans sa préservation.
- Si la population souhaite faire appel à la responsabilité de chacun, elle attend aussi que les pouvoirs publics jouent un rôle de prévention et d'information, notamment pour limiter les conséquences des crues. Les zones à risques doivent être identifiées, réglementées (au niveau des constructions par exemple) et la population doit être informée des risques éventuels.

CONCLUSIONS

- La protection de la ressource en eau demande une réglementation particulière (permettant un usage multiple d'un bien commun et un partage équitable de la ressource) qui doit être renforcée et surtout appliquée. La politique de prévention doit être accompagnée de mesures répressives le cas échéant. Ainsi, la population souhaite que les pouvoirs publics fassent appliquer les réglementations existantes telles que le principe pollueur-payeur.
- Les politiques actuelles manquent parfois de cohérence, allant alors à l'encontre de l'efficacité des mesures. Or, la population de la zone Loire Bretagne souhaite une action rapide, globale et efficace dans la reconquête de la qualité de l'eau. Tous les acteurs doivent se concerter pour mener des actions concordantes et complémentaires.

Consultation du public sur les enjeux de l'eau à l'horizon 2015

- Commission géographique Vilaine et côtiers bretons -

AGENCE DE L'EAU LOIRE - BRETAGNE

BVA Agri-Filières & Environnement

Contact : Claude MORRY

Ligne directe : 01 71 16 88 24

Email : claudemorry@bva.fr

AC0301



BVA AC0301 pour le Comité de Bassin Loire Bretagne – janvier 2006



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. Profil des personnes ayant répondu à la consultation	4
II. OPINIONS SUR L'ENJEU : Reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2015	7
III. OPINIONS SUR L'ENJEU : Protéger la santé en même temps que l'environnement	9
IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Préserver notre patrimoine naturel	10
V. OPINIONS SUR L'ENJEU : Mieux vivre avec les crues	12
VI. OPINIONS SUR L'ENJEU : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers	15
VII. OPINIONS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL	16
VIII. SOUHAIT D'ASSOCIATION A LA POLITIQUE DE L'EAU	18
IX. SOURCES D'INFORMATION	19
X. COMMENT ETRE ASSOCIE A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE DE L'EAU	20
XI. OBSERVATIONS SPONTANEEES	21

INTRODUCTION

→ RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Un questionnaire auto-administré a été proposé entre le 2 mai et le 2 novembre 2005 au grand public :

Sur Internet



Sur papier



→ NOMBRE DE RÉPONSES sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne

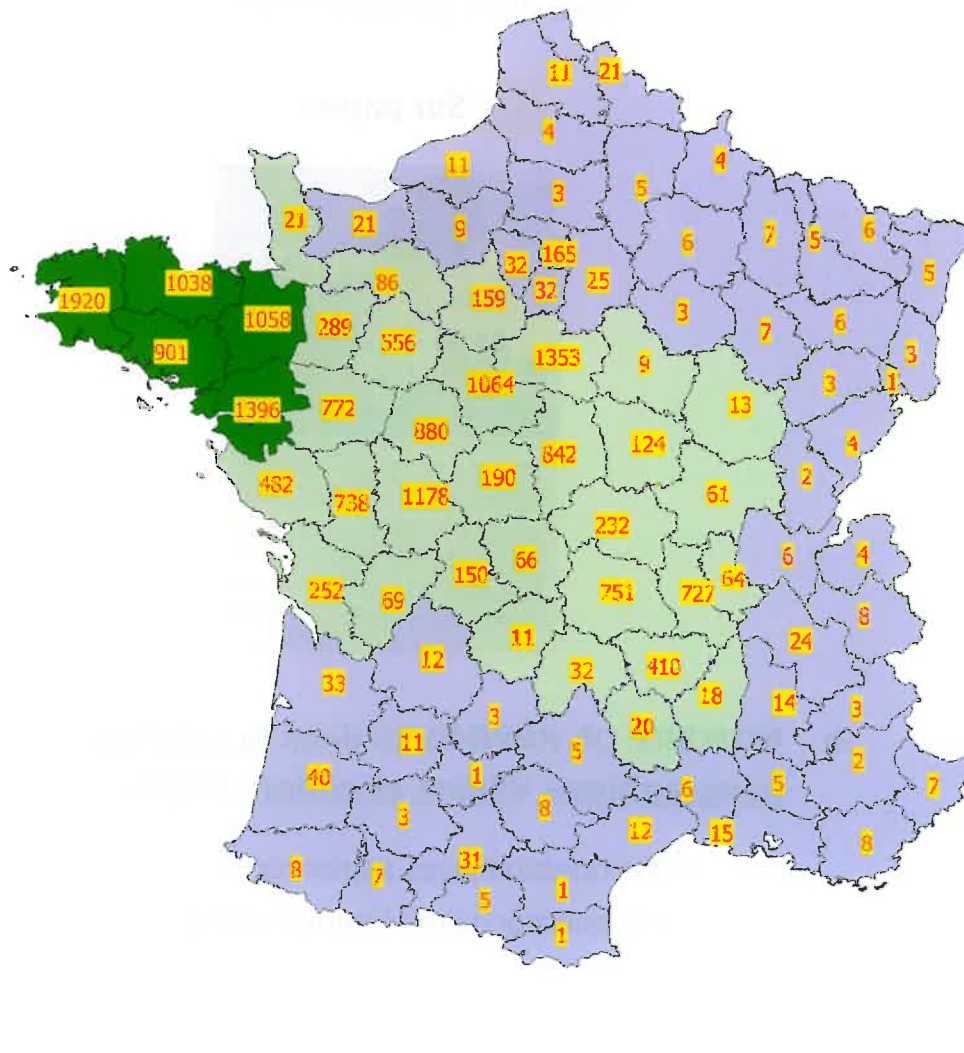
- 16 192 questionnaires papier reçus
- 4 415 questionnaires Internet validés
- Soit 20 607 réponses

→ NOMBRE DE RÉPONSES dans la commission géographique Vilaine et côtiers bretons

- 4 001 questionnaires papier reçus
- 1 122 questionnaires Internet validés
- Soit 5 123 réponses

I. PROFIL DES PERSONNES AYANT REPONDU A LA CONSULTATION

→ ORIGINES GEOGRAPHIQUES



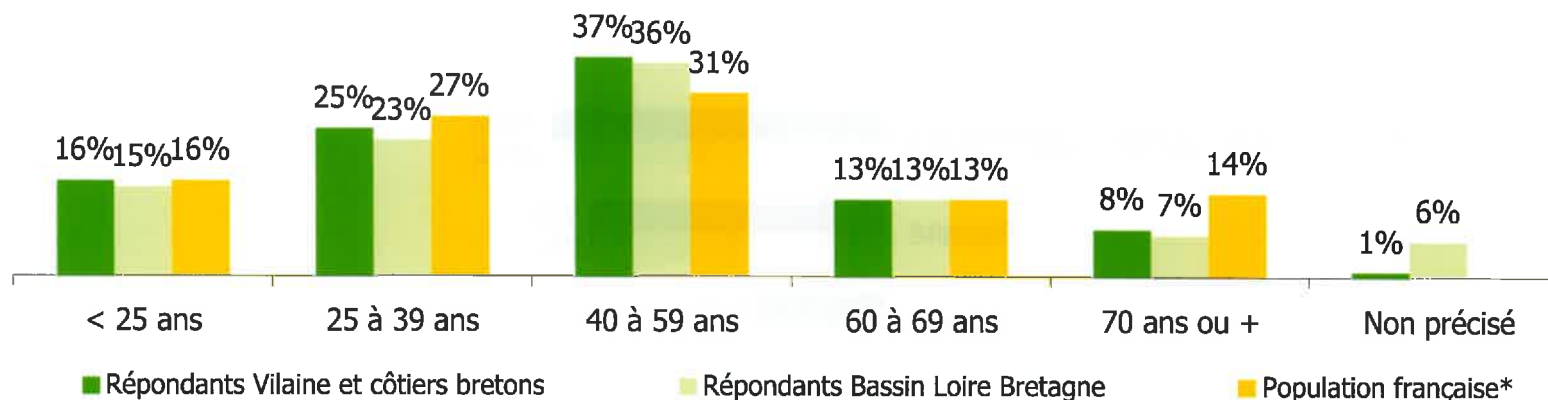
- Commission géographique Vilaine et côtiers bretons
- Bassin Loire Bretagne

Nombre d'interviews par commission géographique

Vilaine et côtiers bretons	5 123 interviews
Loire moyenne	3 603 interviews
Loire aval et côtiers vendéens	2 983 interviews
Allier Loire amont	2 380 interviews
Vienne Creuse	1 858 interviews
Mayenne Sarthe Loire	1 609 interviews

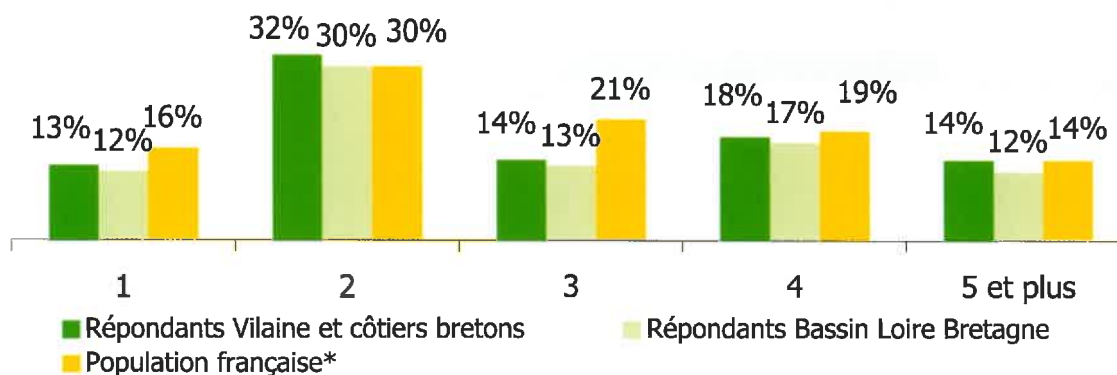
I. PROFIL DES PERSONNES AYANT REPONDU A LA CONSULTATION

→ AGE



→ NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER

Moyenne commission : 2,9 personnes



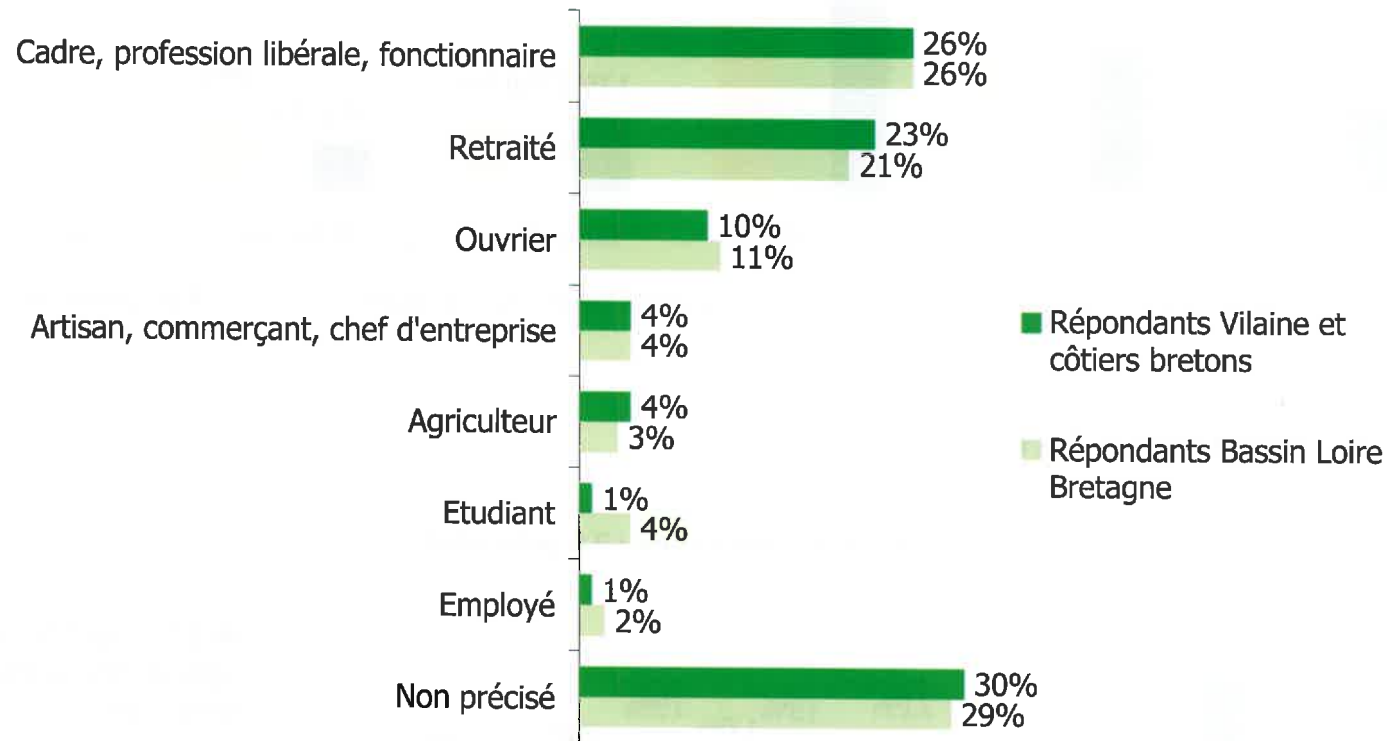
→ En moyenne le foyer des répondants comprend 2,9 personnes.

→ 32% des répondants appartiennent à un foyer de 2 personnes.

* Population française des 15 ans et plus

I. PROFIL DES PERSONNES AYANT REPONDU A LA CONSULTATION

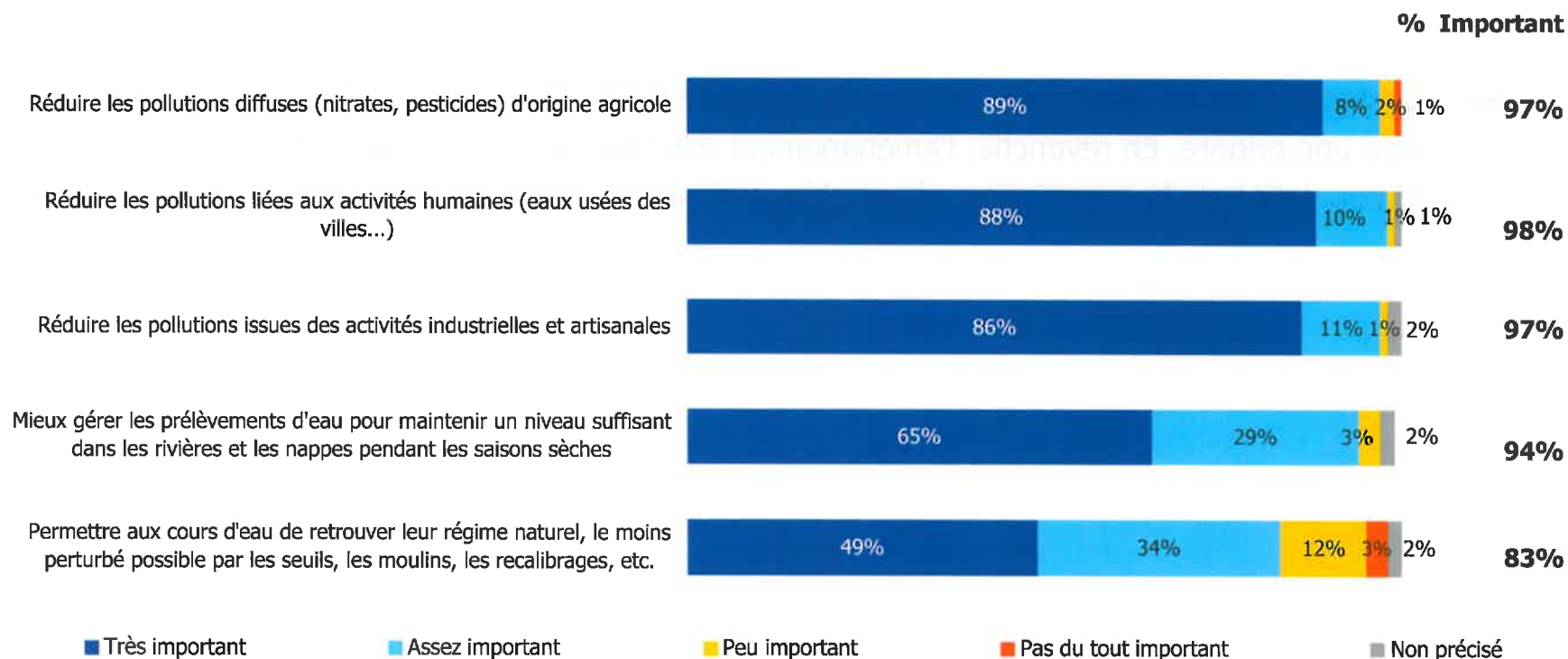
→ PROFESSION



II. OPINIONS SUR L'ENJEU : Reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2005

Pour reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2015, nous devons ... ?
Pour vous cet enjeu est pas du tout, peu, assez, très important.

Base : 100% = 5 123 répondants



Tab Q1/Q2/Q3/Q4/Q5

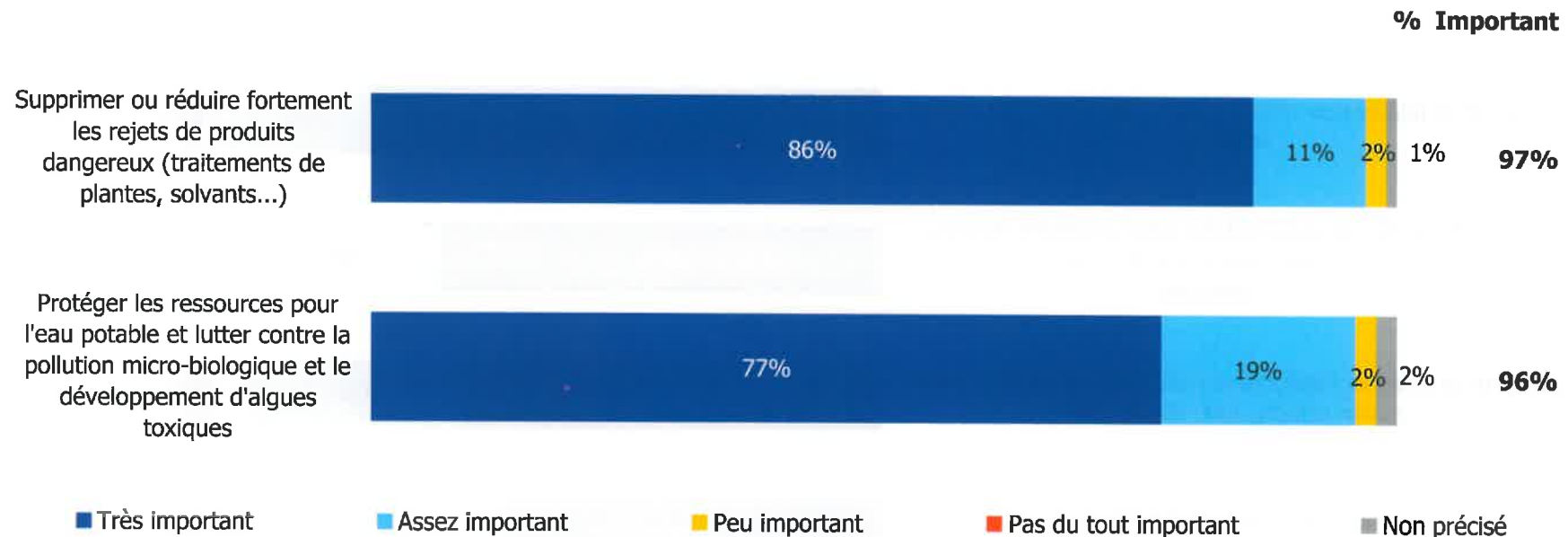
II. OPINIONS SUR L'ENJEU : Reconquérir la qualité de la ressource en eau d'ici 2005

- Reconquérir la qualité de la ressource en eau passe avant tout par la réduction des pollutions. Il est très important de lutter contre les pollutions de toutes origines, avec toutefois une prédominance pour la lutte contre les pollutions d'origine agricole (89% de « très important ») et les pollutions liées aux activités humaines (88%).
- La gestion des prélèvements d'eau est importante (65% de « très important ») sans toutefois être une priorité. En revanche, l'aménagement des cours d'eau est une action qui intéresse peu la population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons (49% de très important).

III. OPINIONS SUR L'ENJEU : Protéger la santé en même temps que l'environnement

Pour protéger la santé en même temps que l'environnement nous devons...
Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 5 123 répondants



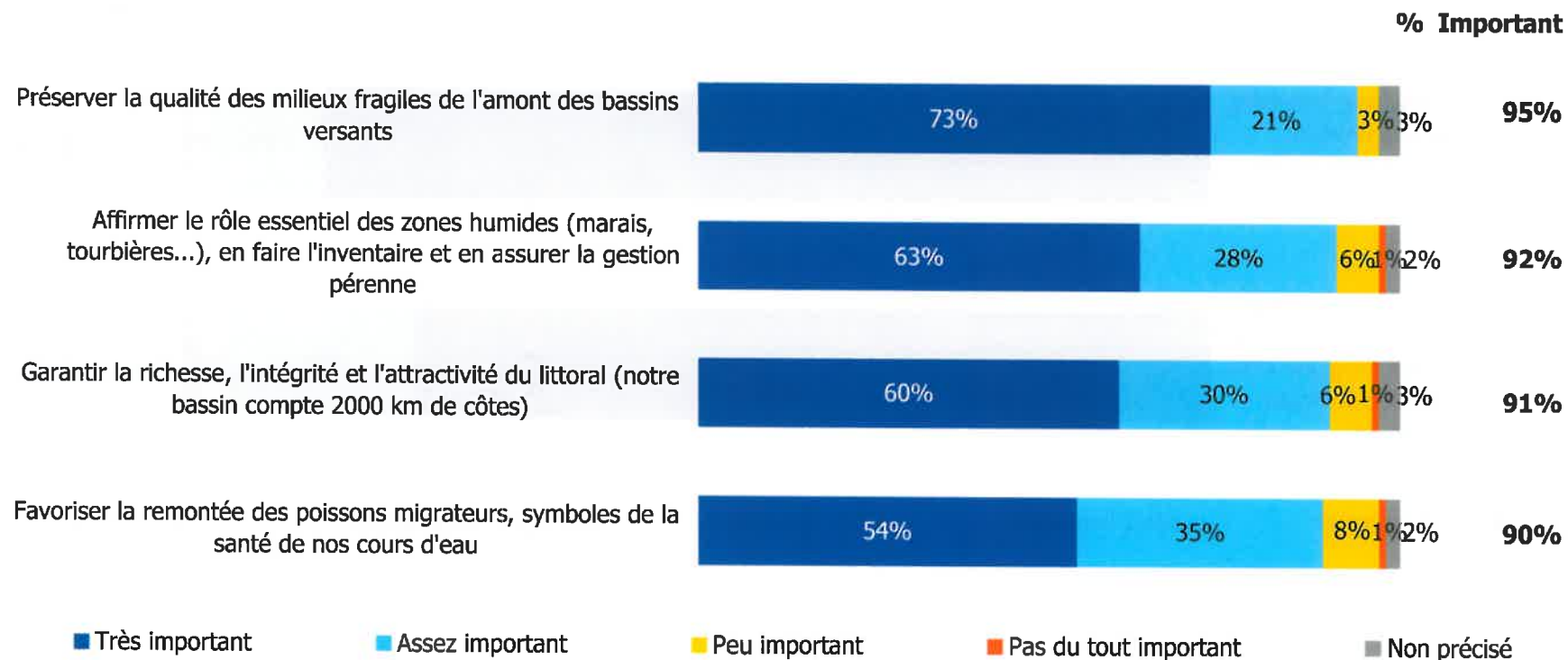
Tab Q7/Q8

- La forte réduction, voire la suppression des rejets de produits dangereux est une priorité pour la population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons (86% de « très important »). Toutefois, la protection de la ressource en eau potable ainsi que la lutte contre la pollution micro-biologique et le développement des algues sont également importants (77% de « très important »).

IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Préserver notre patrimoine naturel

Pour préserver notre patrimoine naturel nous devons... ?
 Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 5 123 répondants



Tab Q10/Q11/Q12/Q13

IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Préserver notre patrimoine naturel

- La préservation du patrimoine naturel, quoique importante, n'est pas aussi cruciale que la limitation des sources de pollutions. Cependant, la population de la zone Vilaine et côtiers bretons est sensible à la préservation de la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins versants (73% de «très important »).
- A l'inverse, même si c'est un gage de qualité de nos rivières, favoriser la remontée des poissons migrateurs est d'un intérêt mineur (54% de « très important »).
- Sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne, c'est la population de la zone Vilaine et côtiers bretons qui est la plus concernée par cet enjeu de préservation du patrimoine naturel : les taux de « très important » sont plus élevés que pour l'ensemble du bassin :

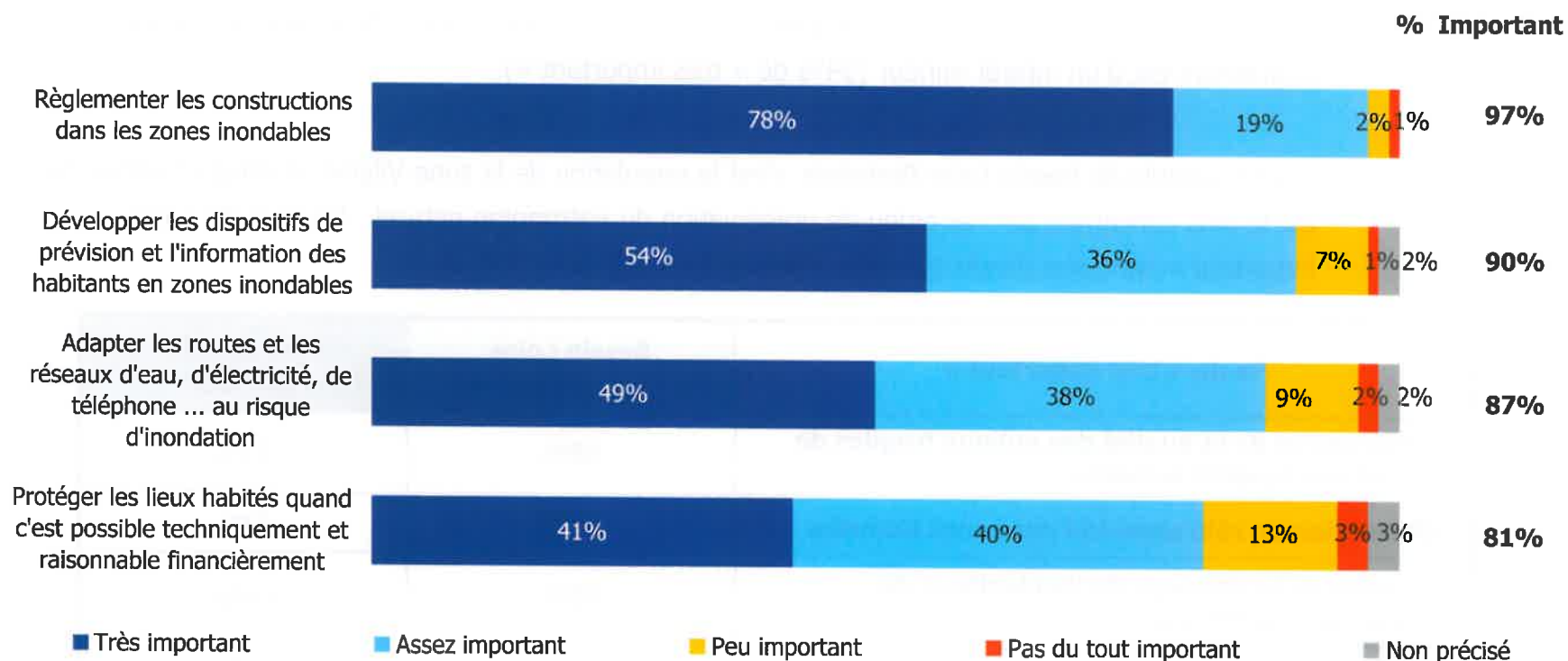
% de « très important »	Bassin Loire Bretagne	Vilaine et côtiers bretons
▪Préservation de la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins versants	68%	73%
▪Affirmation du rôle essentiel des zones humides	57%	63%
▪Garantie de la richesse, de l'intégrité et de l'attractivité du littoral	56%	60%
▪Remontée des poissons migrateurs	51%	54%

V. OPINIONS SUR L'ENJEU : Mieux vivre avec les crues

Pour mieux vivre avec les crues, inévitables dans la plupart de nos vallées – Les crues et les inondations jouent un rôle essentiel dans la vie des cours d'eau, mais il faut réduire les dommages qu'elles occasionnent. C'est pourquoi nous devons ...

Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 5 123 répondants



Tab Q15/Q16/Q17/Q18

IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Mieux vivre avec les crues

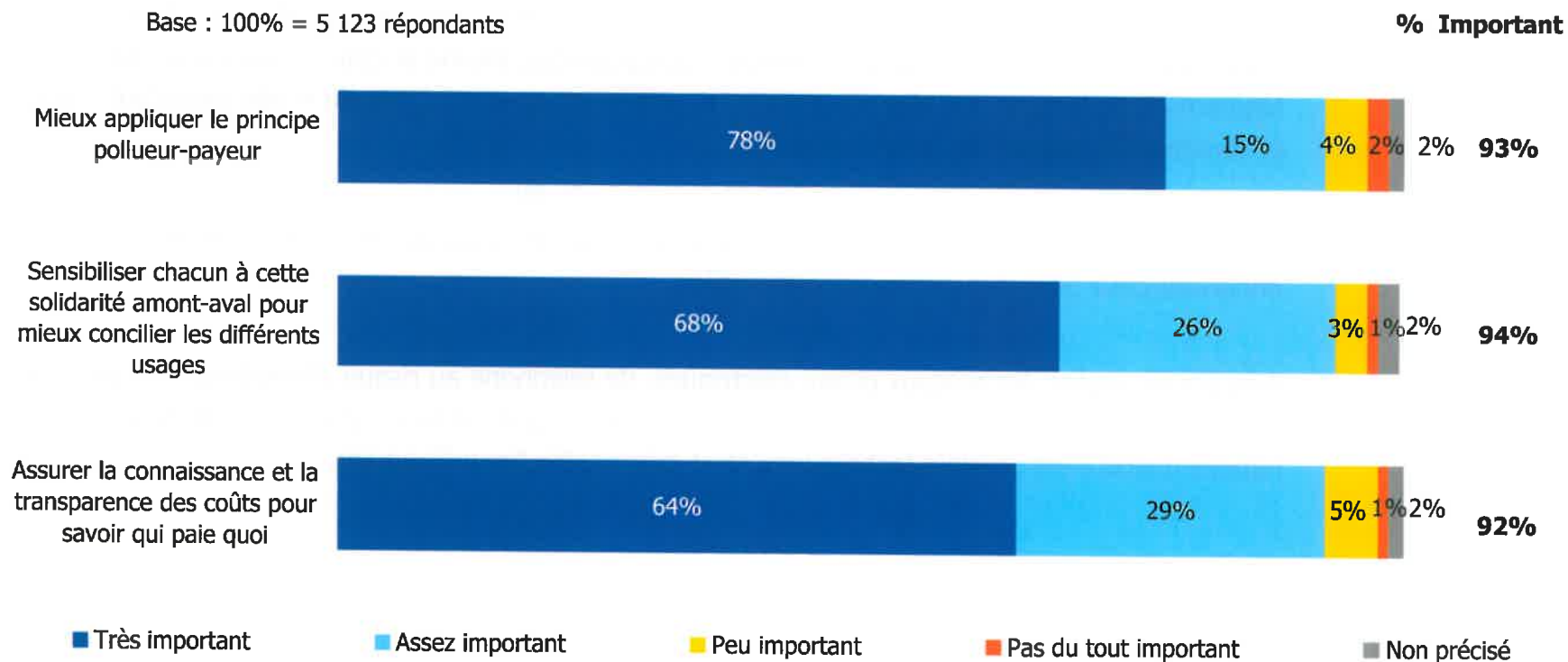
- En matière de crues, la prévention est recommandée par la population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons. Ils attendent ainsi de la part des politiques une réglementation adaptée ; le moyen le plus important pour permettre de mieux vivre avec les crues inévitables est de réglementer les constructions dans les zones inondables (78% de « très important »). La population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons se détache légèrement de la moyenne des répondants du bassin sur ce point (78% de « très important » pour la commission contre 75% pour le bassin).
- Mettre en place des dispositifs de prévention et informer les populations concernées est très important pour 54% des personnes interrogées.
- Adapter les routes, les réseaux d'eau, électriques, de téléphone au risque d'inondation est jugé très important par la moitié des répondants et 49% estiment qu'il est très important de protéger les lieux habités quand c'est possible techniquement et raisonnable financièrement.

VI. OPINIONS SUR L'ENJEU : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers

Pour gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre tous les usagers – Agriculteurs, collectivités, industriels, particuliers, tous utilisent la même ressource de l'amont à l'aval. C'est pourquoi nous devons ...

Pour vous, cet enjeu est très, assez, peu ou pas du tout important ?

Base : 100% = 5 123 répondants



Tab Q20/Q21/Q22

IV. OPINIONS SUR L'ENJEU : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers

- La ressource en eau est utilisée par des acteurs aux caractéristiques différentes : agriculteurs, collectivités, industriels et particuliers. Selon la population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons, pour permettre un usage commun de cette ressource dans les meilleures conditions, il est primordial que le principe « pollueur-payeur » soit mieux appliqué (78% de « très important »).
- La population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons, apprécierait également une communication définissant les droits et les devoirs de chacun : sensibilisation de l'ensemble des acteurs à la gestion commune de la ressource en eau et une information sur qui paie quoi.
- La population de la zone Vilaine et côtiers bretons se distingue de l'ensemble du bassin et semble plus concernée par cet enjeu :

% de « très important »	Bassin Loire Bretagne	Vilaine et côtiers bretons
▪ Meilleure application du principe « pollueur-payeur »	75%	75%
▪ Sensibilité à la solidarité amont-aval	63%	68%
▪ Connaissance et transparence des coûts	61%	64%

Votre avis sur le programme de travail

2005 - le public est consulté sur les principaux enjeux et le programme de travail pour élaborer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - le Sdage.

2006 - le comité de bassin examine les avis exprimés lors de la consultation et il en publie une synthèse.

2006-2007 - le comité de bassin construit un avant-projet de Sdage qui définit les objectifs pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Il organise des concertations régulières avec les acteurs de l'eau : élus, représentants des structures professionnelles, associations d'environnement, de consommation...

Fin 2007 - début 2008 - le public est de nouveau consulté sur le projet de schéma directeur et les actions à réaliser.

2008 - les régions, les départements, les chambres de métiers, d'agriculture, de commerce et d'industrie sont consultés sur le projet de schéma directeur.

Fin 2008 - le comité de bassin analyse et prend en compte les avis pour améliorer le schéma directeur. Il adopte le Sdage.

Petit lexique

Un bassin est l'espace traversé par un cours d'eau et ses affluents, de la source à l'embouchure.

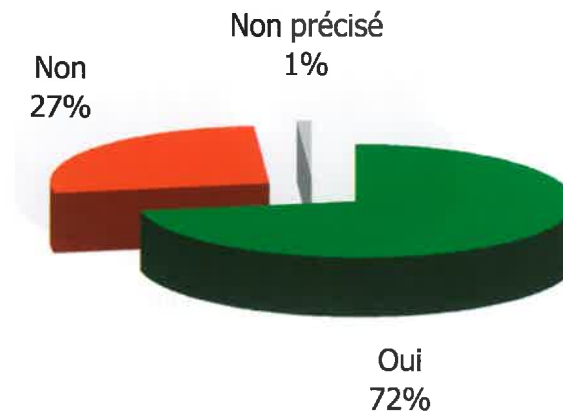
Le bassin Loire-Bretagne correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Il couvre une surface de 155 000 km², soit 28 % du territoire de la France continentale.

Le comité de bassin, « parlement de l'eau », est un lieu de discussion et de concertation entre tous les acteurs de la politique de l'eau. Il rassemble aussi bien les élus locaux que les représentants de l'Etat, des intérêts économiques (industriels et agriculteurs), et du mouvement associatif (consommateurs, pêcheurs, protecteurs de la nature).

VII. OPINIONS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Jugez-vous ce programme de travail satisfaisant ?

Base : 100% = 4 481 répondants*



Tab Q25

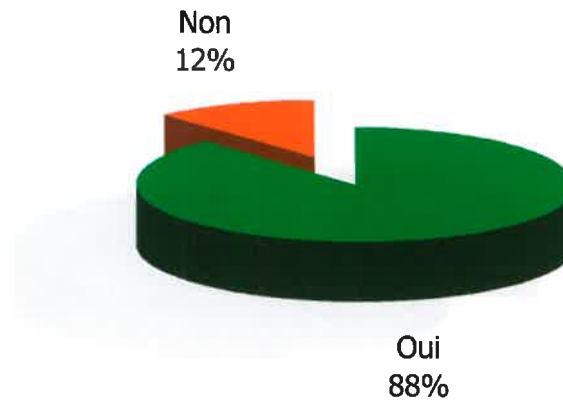
(*) Une partie des personnes ayant répondu au questionnaire n'ont pas répondu aux dernières questions (dos du questionnaire). Ainsi, les résultats sont traités ici sur la base des personnes ayant répondu à la question dans le but de ne pas augmenter artificiellement le taux de « ne sait pas ».

- 72% de la population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons est satisfaite du programme de travail proposé dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau.

VIII. SOUHAIT D'ASSOCIATION A LA POLITIQUE DE L'EAU

Souhaiteriez-vous être davantage associé à la définition de la politique de l'eau ?

Base : 100% = 4 587 répondants*



Tab Q26

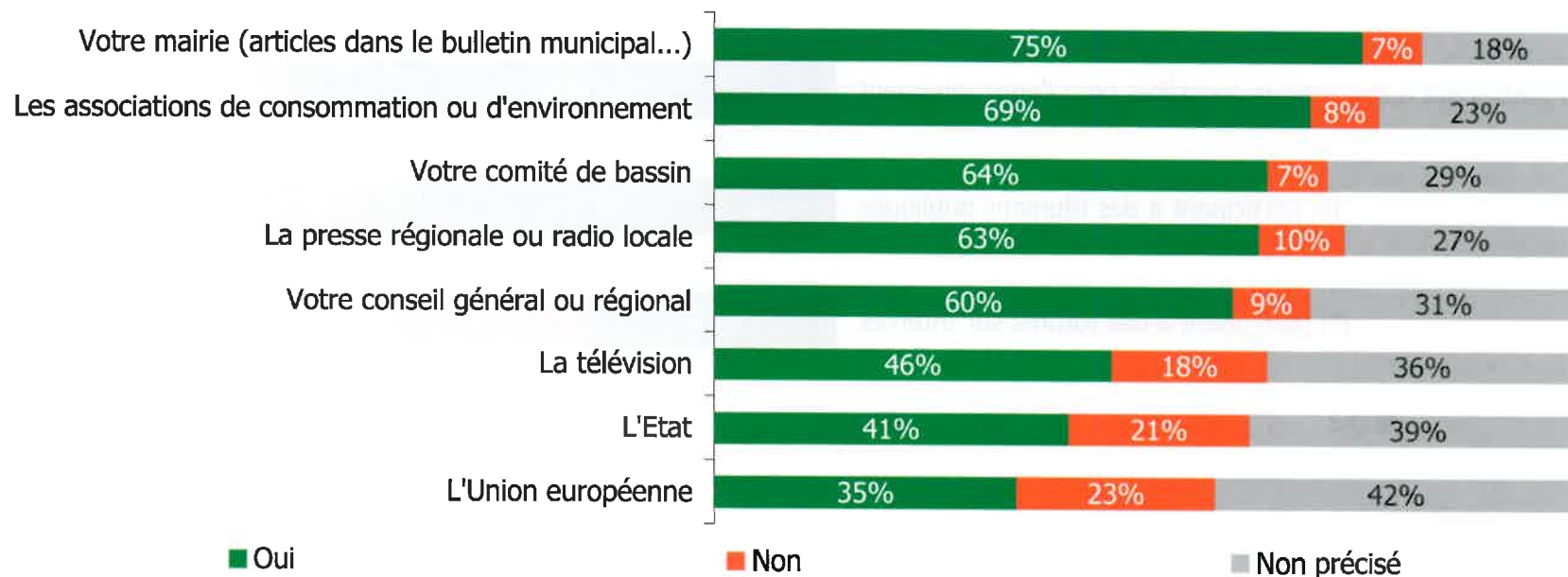
(*) De même qu'à la question précédente, nous traitons ici les résultats sur la base des personnes ayant répondu à la question.

- Ainsi, 88% de la population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons s'étant exprimée à la question souhaiterait être davantage associée à la définition de la politique de l'eau.

IX. SOURCES D'INFORMATION

Par qui souhaiteriez-vous être informé ?

Base : 100% = 4 023 répondants souhaitant être davantage associé à la définition de la politique de l'eau



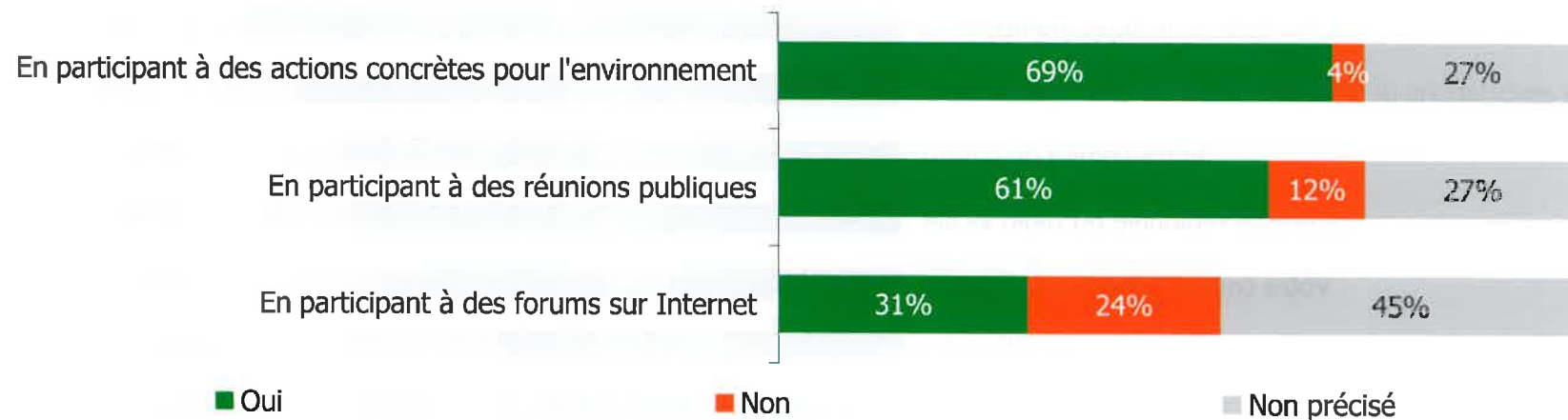
Tab Q27 à Q34

- Les sources d'information les plus légitimes sont les structures les plus proches (géographiquement ou d'intérêt commun) de la population : mairie (75%), associations (69%), comité de bassin (64%).
- La population n'est pas demandeuse d'information centralisée : l'État et encore moins l'Union Européenne ne sont des sources d'information attendues.

X. COMMENT ETRE ASSOCIE A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Comment souhaiteriez-vous être associé ?

Base : 100% = 4 023 répondants souhaitant être davantage associé à la définition de la politique de l'eau



Tab Q36/Q37/Q38

- La population de la commission géographique Vilaine et côtiers bretons manifeste nettement son désir d'implication active dans la problématique de la gestion de la ressource en eau. La participation à des actions concrètes pour l'environnement est le moyen choisi par 69% d'entre eux pour s'associer à la définition de la politique de l'eau.
- La participation à des forums Internet ne suscite l'intérêt que de 31% des répondants.

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Plusieurs questions ouvertes ont été intégrées au fil du questionnaire :

Q6 - Avez-vous une autre perception des enjeux pour la reconquête de la qualité de l'eau ?

Q9 - Avez-vous une autre perception des enjeux pour la préservation de notre patrimoine ?

Q14 - Avez-vous une autre perception des enjeux de santé liés à l'eau ?

Q19 - Avez-vous une autre perception des enjeux liés aux crues et aux inondations ?

Q23 - Avez-vous une autre perception des enjeux pour une gestion partagée de l'eau ?

Q24 - Y a-t-il des problèmes et enjeux importants à votre avis et qui ne sont pas évoqués dans ce questionnaire ?

Sur les 5 123 participants à la consultation, 2 237 personnes ont répondu au moins à une question ouverte, soit un taux de réponses de 44%.

Si l'on regarde dans le détail, les répondants se sont en majorité exprimés lors de la dernière question ouverte.

Lorsqu'on examine les réponses à chacune des questions ouvertes, on aperçoit que les répondants ont répondu sur l'enjeu concerné mais ont également cité des réponses correspondant aux autres enjeux (notamment l'enjeu 4).

→ Pour réaliser l'analyse des questions ouvertes, nous avons donc consolidé l'ensemble des réponses aux questions ouvertes.

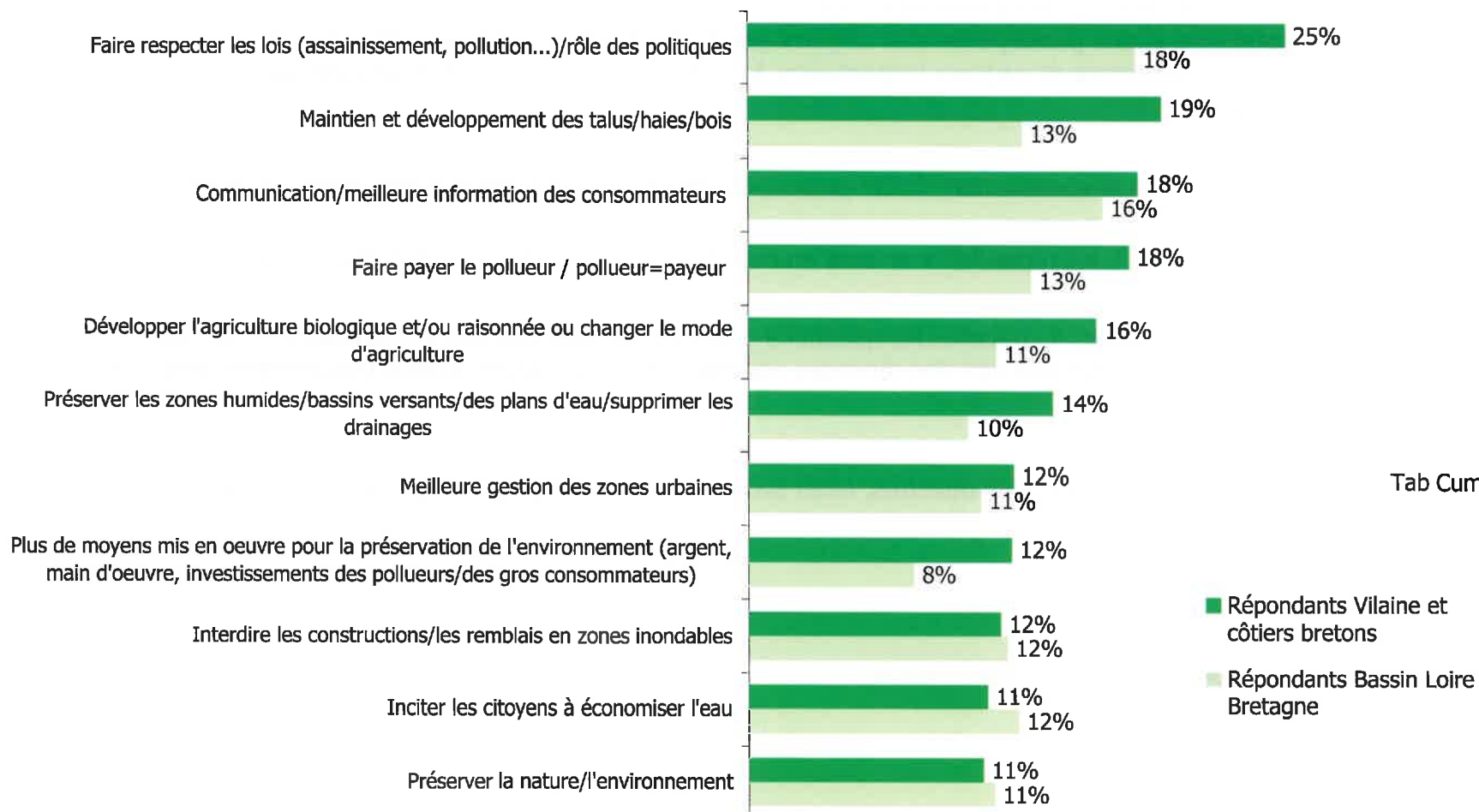
NB : Les pourcentages ont été calculés sur les répondants.

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Les premières réponses citées

Résultats sur la base des répondants
à la question

Base : 100% = 2 237 répondants pour la commission VCB / 8 229 répondants pour le bassin



Tab Cumul QO

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

👉 **Détail des réponses par enjeu**

Base : 100% = 2 237 répondants

Enjeu 4 : Gérer collectivement un bien commun	81%
Enjeu 1 : La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques	72%
Enjeu 3 : Crues et inondations	22%
Enjeu 2 : Un patrimoine remarquable à préserver	21%

Tab Cumul QO

- ➔ Les principales opinions exprimées spontanément par les interviewés se rapportent très majoritairement à la gestion collective de l'eau en tant que bien commun et à la qualité de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.
- ➔ La gestion collective d'un bien commun et la préservation du patrimoine ont été particulièrement évoquées par la population de la commission Vilaine et côtiers bretons.

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Gérer collectivement un bien commun »

Base : 100% = 2 237 répondants – réponses citées par au moins 5% de répondants

Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	54%
Développer l'agriculture biologique	16%
Meilleure gestion des zones urbaines	12%
Préserver la nature/ l'environnement	11%
La gestion de l'eau doit être un devoir civique	9%
La collectivité/l'État devrait être responsable de l'eau	8%
Harmoniser les actions menées par les communes/département/régions	7%
Concilier rentabilité économique et préservation de l'environnement	7%
Mettre en place des outils réglementaires et financiers	52%
Faire respecter les lois	25%
Faire payer le pollueur/ Pollueur-payeur	18%
Plus de moyens mis en œuvre pour la préservation de l'environnement	12%
Instaurer une tarification variable selon les quantités d'eau consommée par l'utilisateur	6%
Informier, sensibiliser, favoriser les échanges	28%
Meilleure information des consommateurs/ communication	18%
Éducation systématique au niveau scolaire des enfants	8%
Communication sur l'importance de l'eau	6%

Tab Cumul QO

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

- La gestion collective de la ressource en eau est du ressort des pouvoirs publics. On attend d'eux des outils réglementaires et financiers permettant une gestion efficace de l'eau en tant que bien commun ; cette gestion efficace passant par une cohérence de l'ensemble des politiques.
- Le développement de l'agriculture biologique est plus particulièrement évoqué par la population de la commission Vilaine et côtiers bretons : 16% contre 11% pour l'ensemble du bassin.
- Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens de faire respecter les lois (25%) et en particulier le principe pollueur-payeur (18%).

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Qualité de l'eau et des systèmes aquatiques »

Base : 100% = 2 237 répondants – réponses citées par au moins 5% de répondants

Maîtriser les prélèvements d'eau	36%
Inciter les citoyens à économiser l'eau	11%
Récupération des eaux de pluie (installations individuelles)	9%
Réduction consommation d'eau des agriculteurs/ limiter l'irrigation	6%
Construction de barrages/digues pour les réserves en eau	5%
Restreindre l'utilisation d'eau potable	4%
Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	26%
Réduire pollutions chimiques, industrielle, nucléaire	6%
Réduire / interdire les pollutions autres que chimiques	4%
Réduire la pollution des eaux par les pesticides	26%
Maintien des talus/haies/bois	19%
Protéger la santé en protégeant l'environnement	18%
Repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres	11%
Entretien gestion des cours d'eau / des estuaires	7%
Réduire la pollution organique, par le phosphore et l'eutrophisation	8%
Réduire la pollution par les nitrates	8%

Tab Cumul QO

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

- La qualité de l'eau et des systèmes aquatiques est à gérer d'un point de vue quantitatif aussi bien que qualitatif.
- La maîtrise des prélèvements d'eau est un aspect important selon la population de la commission Vilaine et côtiers bretons, mais moins que pour l'ensemble du bassin (36% de citation contre 40 % pour l'ensemble du bassin). Les particuliers ont un rôle important à jouer (il est important d'inciter les citoyens à utiliser moins d'eau -9%- et à récupérer les eaux de pluie -7%) ainsi que les agriculteurs qui devraient limiter leur consommation d'eau, et l'irrigation en particulier (9%).
- La restauration de la qualité de l'eau passe aussi par une réduction des pollutions dues essentiellement aux substances dangereuses et aux pesticides. Ces idées sont plus particulièrement citées dans la commission Vilaine et côtiers bretons : 26% pour « maîtriser les pollutions dues aux pesticides » contre 18% pour l'ensemble du bassin et 26% pour « maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses » contre 23% pour l'ensemble du bassin.
- La protection de la santé est un thème plus souvent abordé dans cette commission (18% contre 14% pour l'ensemble du bassin) : il s'agit notamment d'établir un périmètre de sécurité autour des zones de captages (4%) et faire analyser l'eau potable par des organismes indépendants (3%).
- Outre la diminution de l'utilisation de produits polluants, la réduction de la pollution peut se faire par le maintien et/ou le développement des haies, talus et zones boisées (11%).

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Crues et inondations »

Base : 100% = 2 237 répondants – réponses citées par au moins 3% de répondants

Réduire les conséquences directes et indirectes des inondations	21%
Interdire les constructions, les remblais en zones inondables	12%
Développer les moyens d'information et de prévision des crues	5%
Favoriser les zones d'expansion des crues	3%
Responsabiliser les habitants des zones inondables	2%

Tab Cumul QO

- Limiter les conséquences directes et indirectes des crues passe tout d'abord par une interdiction de construction ou de remblais dans les zones à risque. La population doit savoir à quoi s'en tenir en terme de zones inondables c'est pourquoi il faut se donner les moyens de les prévenir puis développer les moyens d'information. Limiter les conséquences des crues tient plus de l'adaptation des populations que de la lutte contre ces crues souvent inévitables.

XI. OBSERVATIONS SPONTANÉES

Détail des réponses : « Un patrimoine remarquable à conserver »

Base : 100% = 2 237 répondants

Préserver les zones humides et la biodiversité	14%
Préserver le littoral	6%
Préserver les têtes de bassin	3%

Tab Cumul QO

- La préservation du patrimoine aquatique passe avant tout par la préservation des zones humides et de la biodiversité. La préservation du littoral est plus secondaire même si elle est un peu plus évoquée même dans la commission Vilaine et côtiers bretons que dans l'ensemble du bassin (préservation des zones humides et de la biodiversité -11%- préservation du littoral -4%).